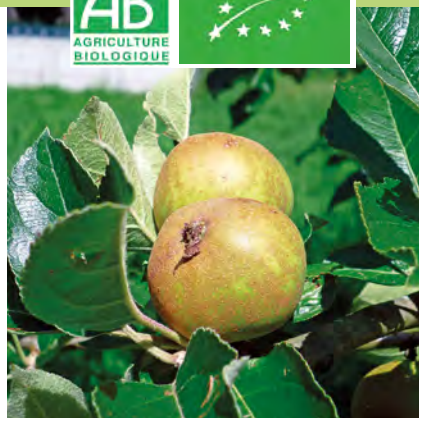
BIO
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ





OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ





En partenariat avec :

Édition 2026
Données 2025

Une publication
BIO Bourgogne-Franche-Comté

Sommaire

PAYSAGE ET ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE BIO EN RÉGION 2

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Grandes cultures 6

Viticulture 11

Légumes 14

Fruits (arboriculture et petits fruits) 17

Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales 20

LES PRODUCTIONS ANIMALES

RUMINANTS

Contexte des ruminants 23

Vaches laitières 24

Chèvres et brebis laitières 28

Vaches allaitantes 30

Brebis allaitantes 35

MONOGASTRIQUES

Contexte des monogastriques 37

Poules pondeuses et volailles de chair 38

Production porcine 42

APICULTURE 44

FOCUS INSTALLATION 46

TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION 48

MARCHÉ ET CONSOMMATION BIO 50

LEXIQUE 53

Crédits photos :
BIO Bourgogne-Franche-Comté

Publié en octobre 2026

En région

Les chiffres clés

3 561 FERMES BIO

Taille moyenne des fermes : **69 ha**

235 835 HECTARES EN BIO

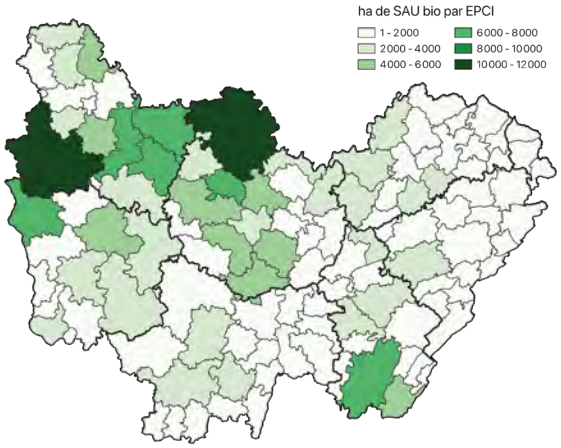
PART DE LA BIO EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

15,1 % DES FERMES

9,8 % DE LA SAU

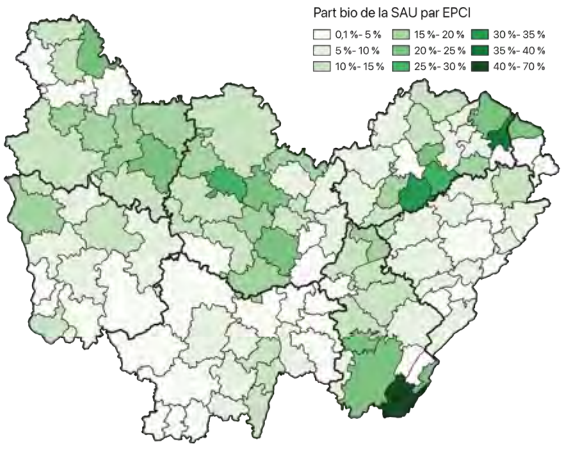
Des territoires contrastés

Surface bio par EPCI



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Part bio de la SAU par EPCI



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Des fermes viticoles et céréalières

	Fermes en production principale	Part des fermes	Surface de l'activité principale (ha)	Têtes (ou ruches)
Viticulture	897	25,0 %	8 601	
Grandes cultures	709	20,0 %	77 216	
Légumes frais	341	10,0 %	836	
Vaches laitières	294	8,0 %		18 829
Vaches allaitantes	235	7,0 %		21 110
Fruits	184	5,0 %	1 273	
Poules pondeuses	117	3,3 %		362 600
Apiculture	91	2,6 %		17 870
PPAM	72	2,0 %	314	
Chèvres	53	1,4 %		5 916
Brebis allaitantes	41	1,2 %		11 345
Volailles de chair	37	1,0 %		182 800
Porcs	15	0,4 %		7 632
Brebis laitières	14	0,4 %		2 319
Surfaces fourragères	236	6,6 %	12 632	
Autres productions (animales ou végétales)	229	6,4 %		

Source : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

L'Yonne et la Côte-d'Or représentent plus de 48 % des surfaces bio régionales.

Si on regarde la surface bio par rapport à la SAU totale, quatre départements se distinguent : Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône et Jura (12 à 14 %). Les quatre autres départements sont à moins de 8 %. Dans certains EPCI, l'agriculture bio est très développée (> 25 %). Dans ceux ayant peu de surfaces agricoles, elle atteint même 40 à 60 % (« Rahin et Chérimont » et « Haut-Jura St Claude »).

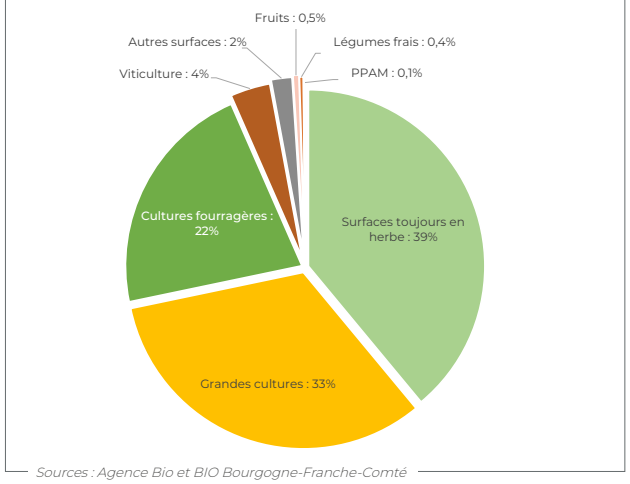
45 %
des fermes sont viticoles ou céréalières

Cas des fermes en production principale de « surfaces fourragères »

Elles sont de différentes natures mais elles ont toutes des surfaces fourragères certifiées sans animaux bio. Par exemple, des fermes équestres, des fermes bovines ou ovines et des céréaliers qui n'engagent que les surfaces en prairies temporaires. Dans ce dernier cas, 50 fermes de plus de 90 ha sont engagées uniquement pour la partie prairie temporaire d'une ferme céréalière : environ 10,7 % de leur SAU. Cela représente près de 1 600 ha (temporaire, gel jachère bande fleurie...). Ces fermes se situent essentiellement en Côte-d'Or, dans l'Yonne et un peu dans la Nièvre.

Des surfaces fourragères

Répartition des surfaces par type de culture



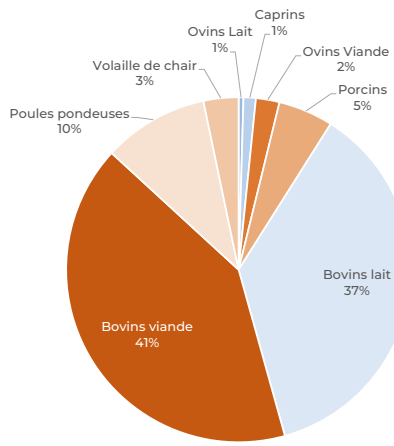
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

93 %
des surfaces sont utilisées pour des fourrages ou des COP

73 %
des surfaces sont utilisées par les fermes bovines et les fermes céréalières

Des élevages bovins

Répartition des UGB par production animale



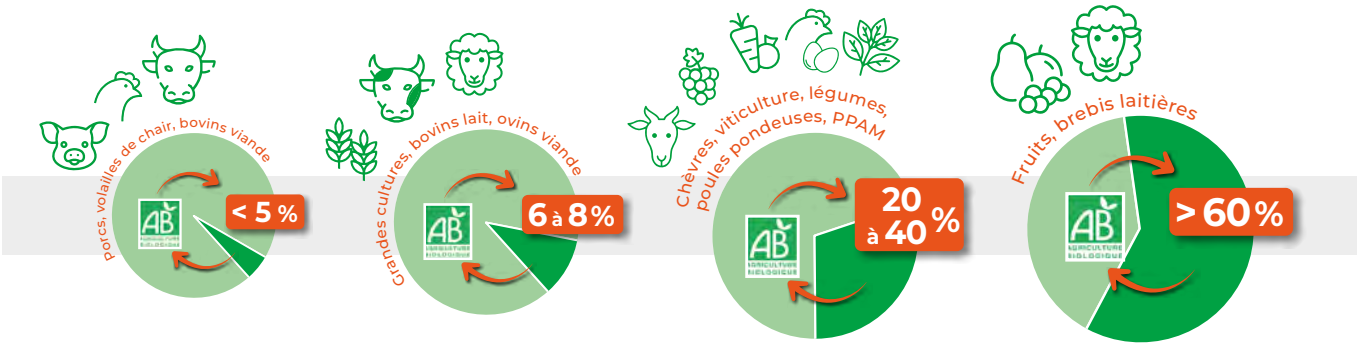
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Hors apiculture

82 %
des productions animales sont des ruminants

Part bio dans les filières régionales (ha ou têtes)

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



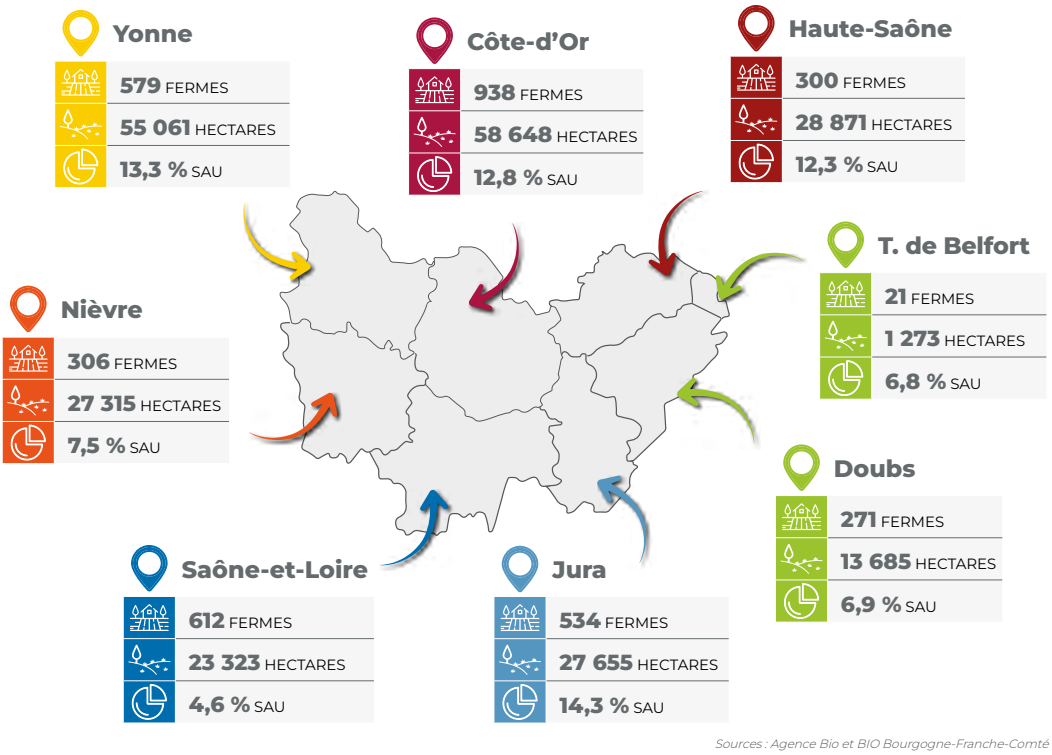
Les productions minoritaires pratiquent majoritairement la vente directe. De ce fait, elles s'engagent plus facilement en agriculture biologique.

Les grandes cultures, qui représentent un tiers des surfaces bio, ne pèsent que 8 % des grandes cultures régionales. À l'opposé, les légumes et les fruits, qui représentent de l'ordre de 1 % dans les surfaces bio, ont un taux d'engagement en bio très élevé, respectivement 29 % et 61 %.

L'élevage bovin, prédominant en Bourgogne-Franche-Comté, est peu engagé en AB avec seulement 7,6 % des vaches laitières et 4,6 % des vaches allaitantes.

En région

Des profils départementaux différents



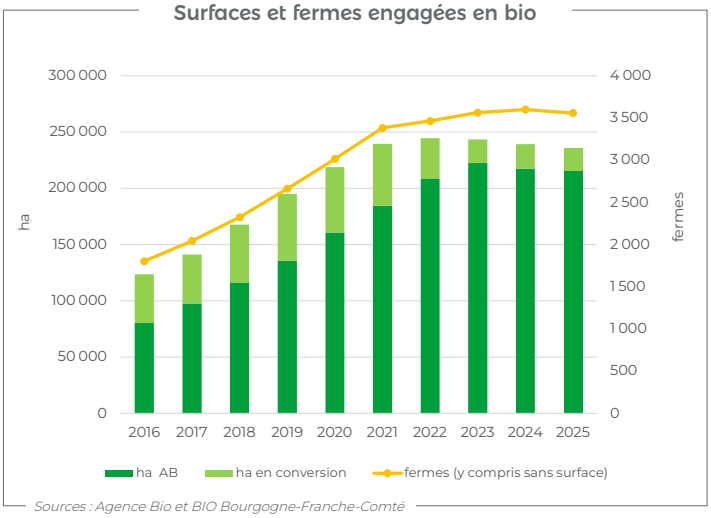
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Globalement, les céréaliers se situent au Nord-Ouest (Yonne et Côte-d'Or), les viticulteurs au centre (Saône-et-Loire, Côte-d'Or), les éleveurs allaitants au Sud-Ouest (Nièvre, Saône-et-Loire et Côte-d'Or) et les éleveurs laitiers à l'Est (Haute-Saône, Doubs, Jura).

Les surfaces fourragères, et notamment l'herbe, sont prédominantes, en particulier dans les parties Est et Sud de la région, traditionnellement terres d'élevage.

Les évolutions

3ème baisse consécutive des surfaces et 1ère baisse du nombre de fermes



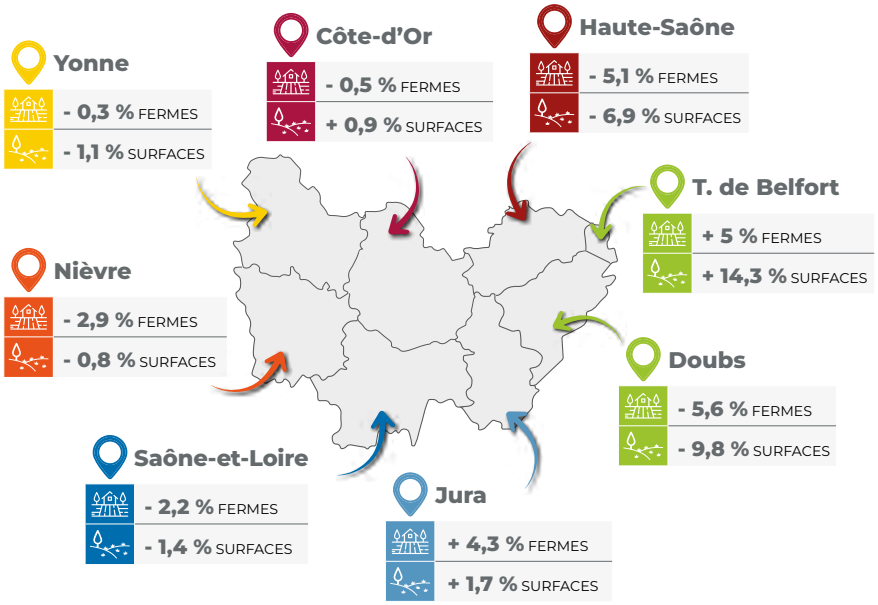
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

2025/2024

- 1,4 %	DE SAU BIO
- 1,1 %	DE FERMES
- 9,2 %	DE SAU EN CONVERSION

L'évolution régionale est comparable à celle du territoire national (- 1,3 % de fermes et - 1,1 % de la surface).

Dynamique par département

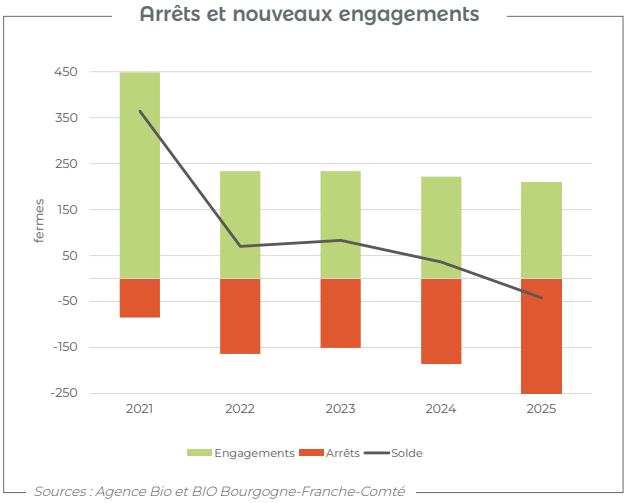


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

C'est dans le Doubs et la Haute-Saône que les surfaces et le nombre de fermes diminuent le plus par rapport à 2024, de l'ordre de - 7 % à - 10 %.

À l'exception du petit territoire de Belfort, les surfaces bio n'évoluent positivement qu'en Côte-d'Or et dans le Jura. Ce dernier est, en outre, le seul département à voir augmenter le nombre de ses fermes bio. De nombreuses diversifications et le dynamisme des productions AOP (vins et fromages) lui permettent de bien résister à la crise actuelle.

Un nombre record d'arrêts

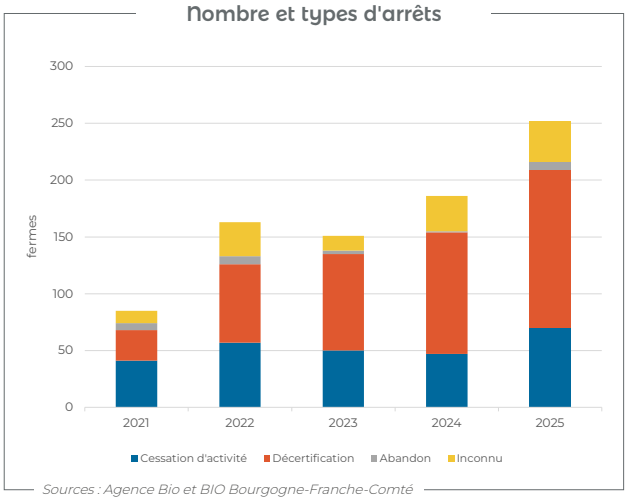


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Si les engagements se maintiennent difficilement depuis 2022, le nombre des arrêts atteint en 2025 un niveau record, dépassant désormais celui des passages en bio. Ce solde négatif concerne la région comme le territoire national. En Bourgogne-Franche-Comté, les filières les plus touchées sont les bovins en lait et en viande.

Entre 2024 et 2025, le nombre des arrêts augmente plus vite dans la région qu'à l'échelle nationale (+ 35 % contre + 15 %). La baisse des nouveaux engagements y est en revanche moindre (- 5 % contre - 21 %).

En 4 ans, 28 000 ha à nouveau cultivés en conventionnel



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

En 2025, 139 arrêts sont dus à une dé-certification. C'est 4 à 5 fois plus qu'avant le début de la crise.

Par rapport à l'année précédente, les dé-certifications en région augmentent fortement (+30 %) alors qu'elles sont stables au niveau national. La présence de nombreux élevages bovins, allaitants et laitiers fortement touchés par la crise, explique en partie cette différence.

Grandes cultures

Les chiffres clés

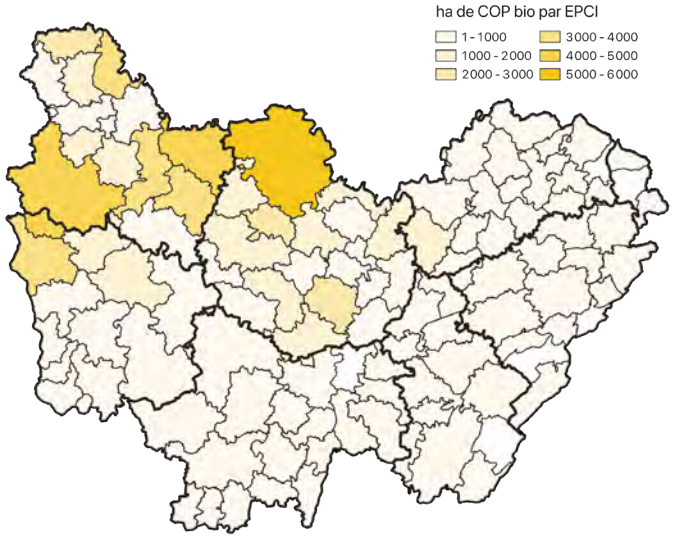
1 316 FERMES
AYANT DES GRANDES CULTURES
dont **709** en production principale

8,2 % DE LA SCOP
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

77 216 HECTARES
DE SCOP
dont **56 513** dans les fermes en production principale

105 000 TONNES
DE PRODUITS COLLECTÉS
dont **42 000** de blé tendre (campagne 2025/26) - *Sources France Agrimer*

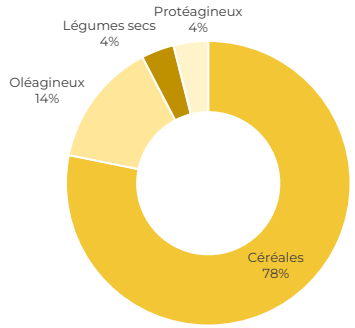
Répartition des surfaces en grandes cultures



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

75 % de la SCOP dans **l'Yonne** et la **Côte-d'Or**

Répartition des types de cultures



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

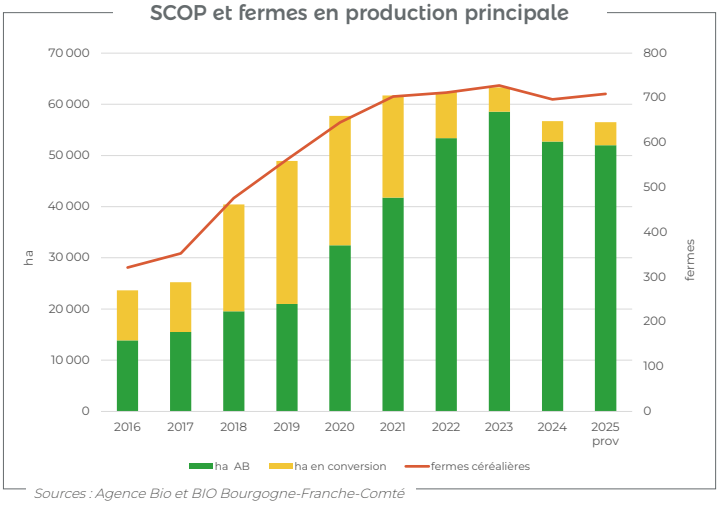
Répartition des fermes par taille d'atelier

Taille d'atelier (ha de COP)	Nombre de fermes	Total (ha de COP)
Moins de 25	511	5 735
Entre 25 et 50	256	9 219
Entre 50 et 100	308	21 873
Entre 100 et 200	188	25 832
Entre 200 et 400	49	12 367
Plus de 400	4	2 191

Les évolutions

Après une chute brutale, la SCOP se stabilise

SCOP et fermes en production principale

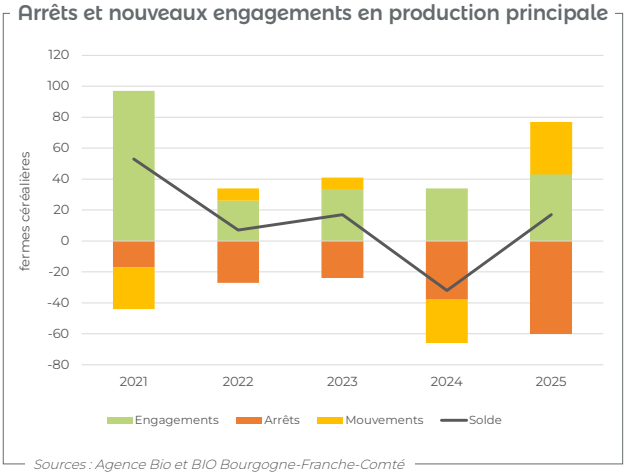


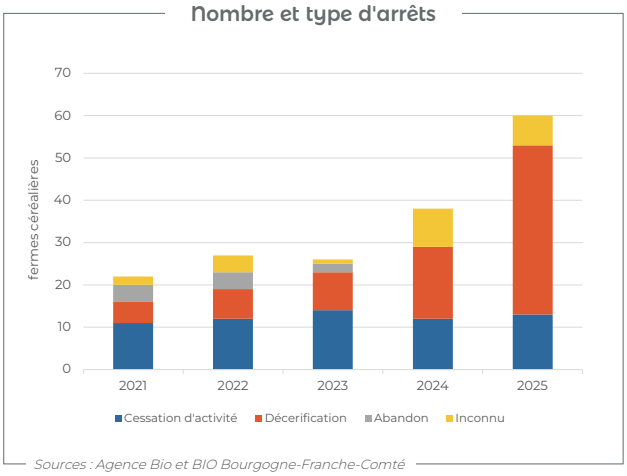
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024** DES FERMES CÉRÉALIÈRES

- 0,4 %	DE SCOP BIO
+ 1,7 %	DE FERMES CÉRÉALIÈRES
+ 12 %	DE SURFACE EN CONVERSION

Au niveau national, la tendance est identique. Les dé-conversions continuent cette année mais les surfaces de grandes cultures en 1ère année de conversion augmentent à nouveau.





Malgré des arrêts plus nombreux, le nombre de fermes céréalières progresse grâce aux mouvements dus à des changements de classification des fermes. En effet, des fermes ayant dé-certifié, cessé ou diminué une ou plusieurs autres activités ont été reclassées en ferme céréalières. Dans ce cas précis, les changements dans les fermes ont généré plus de classifications « fermes céréalières » qu'ils n'en ont ôté.

Les arrêts par dé-certification sont encore plus nombreux en 2025 qu'en 2024. Il est possible que cela corresponde à la fin des aides à la conversion d'un grand nombre de fermes qui se sont engagées en 2019 et 2020. Il est possible aussi que l'année 2024 pluvieuse, techniquement très difficile, ait découragé certains producteurs.

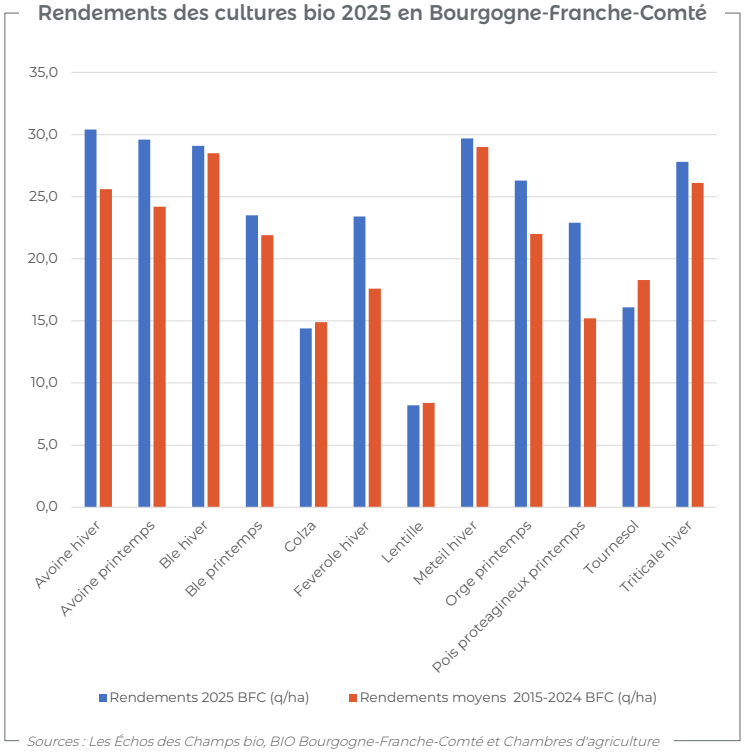
Bilan de campagne

De bonnes récoltes en 2025

Après une année 2024 très pluvieuse, la météo plus sèche à partir d'octobre 2024 a permis dans la plupart des situations, des semis en bonnes conditions. Le printemps 2025 a été favorable, mais la pluviométrie s'est avérée fortement déficitaire dans le nord de la région. Céréales et protéagineux n'ont en moyenne pas été trop impactés par le printemps sec, sauf en sols superficiels. La floraison a précédé le coup de chaleur de fin juin / début juillet. Ainsi, de bonnes récoltes ont pu être obtenues.

Le retour des pluies sur août / septembre a pénalisé les cultures d'été dont les fins de cycles et les récoltes ont été difficiles. C'était particulièrement le cas pour le sarrasin avec peu de grains produits pendant l'été et une difficulté à mûrir en septembre.

Une forte présence d'ergot en bio comme en conventionnel a été constatée, ce qui doit conduire à la vigilance sur la qualité des semences de ferme et la gestion des parcelles touchées.



Hormis en tournesol, les productions à l'hectare ont été meilleures que la moyenne des 10 dernières années.

Grandes cultures

Une collecte 2025/2026 correcte

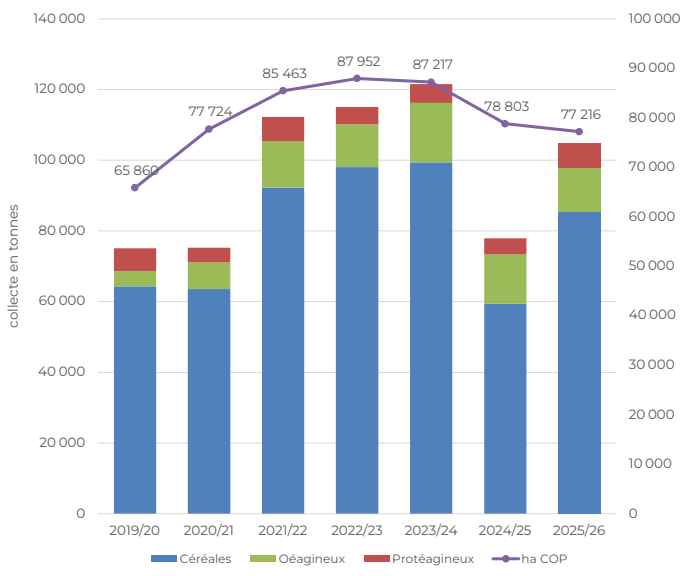
La campagne 2025/2026 a commencé sous d'assez bons auspices hors secteurs humides. Les semis d'automne comme de printemps ont été réalisés dans de bonnes conditions. Cependant, les excès d'eau ont été importants dans de nombreux secteurs en fin d'hiver, et à l'inverse le mois d'avril a été très sec, pénalisant les cultures en sols superficiels.

Même avec un peu moins de surfaces emblavées, la collecte de la campagne 2025/2026 retrouve un niveau plus normal et augmente d'un tiers par rapport à celle de l'année précédente.

À quoi s'attendre pour la collecte 2026/2027 ?

Avec la chaleur et la sécheresse inédites qui ont sévi tout l'été 2026, les cultures sont durement touchées, en particulier les céréales de printemps. La chaleur a fait couler les fleurs des légumineuses et les rendements des cultures d'été (tournesol, soja, sarrasin) seront assurément faibles. Seules les cultures d'automne en sol profond auront des rendements corrects.

Collecte des grandes cultures bio en Bourgogne-Franche-Comté



Sources : FranceAgriMer

Les évolutions réglementaires

Une dérogation a permis l'utilisation jusqu'à janvier 2026 de Copseed, un traitement à base de cuivre contre le champignon responsable de la carie sur blé. Avec la fin de la dérogation, il est probable que seul le vinaigre puisse être utilisé à l'avenir en traitement de semence. L'analyse des lots de semence de ferme est donc vivement conseillée afin de surveiller leur qualité sanitaire.

La dérogation obtenue par Terres Inovia pour l'utilisation de savon noir contre les pucerons sur lentille a été peu utilisée car les pulvérisateurs sont peu fréquents sur les fermes et l'impact des pucerons modéré grâce aux auxiliaires.

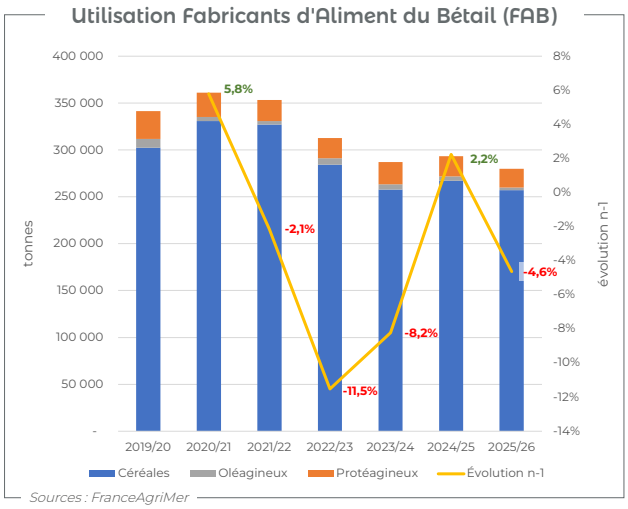
La cameline, le pois protéagineux, la féverole d'hiver et le sarrasin sont passés courant 2025 en statut « hors dérogation ». Pour ces espèces, l'achat de semences biologiques devient donc quasiment obligatoire. C'est en principe plutôt une bonne nouvelle car cela signifie que la disponibilité en semences biologiques est suffisante. C'est également le cas pour plusieurs espèces de graminées et de légumineuses fourragères.

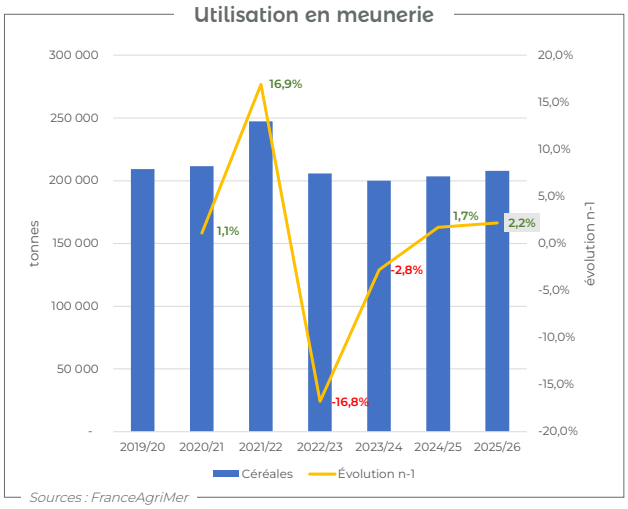
LegumeFix, un inoculum de bactérie fixatrice d'azote a été autorisé sur pois-chiche. En effet la bactérie adaptée à l'espèce est généralement absente des sols de la moitié nord de la France. Il y a donc un intérêt à l'introduire afin de faciliter la croissance des plantes. Son efficacité a semblé aléatoire lors de cette première année de test.



Situation du marché

La hausse des utilisations en meunerie se confirme

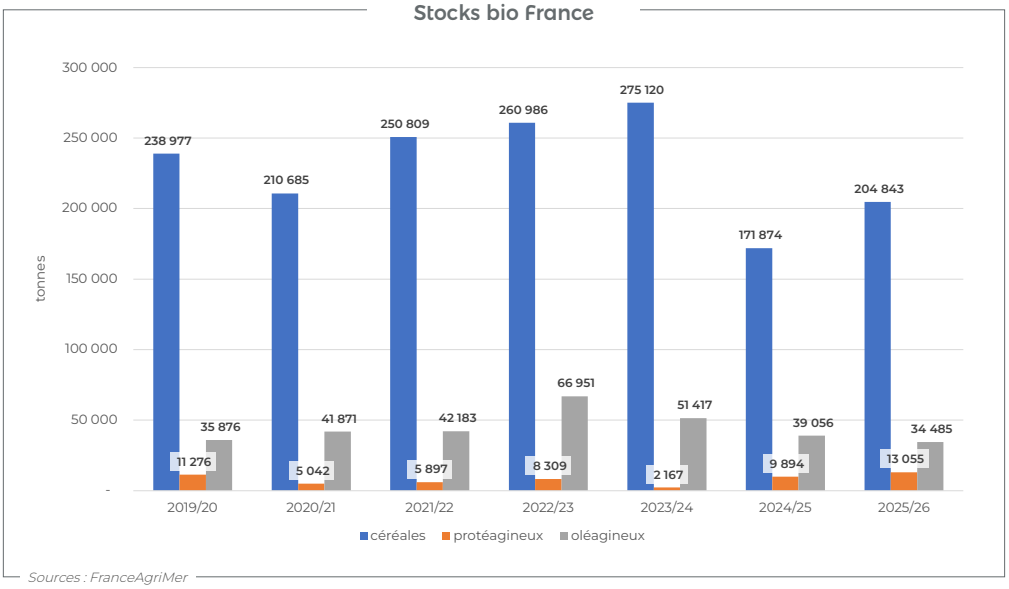




Comparés à 2024/25, les volumes utilisés par les fabricants d'aliment du bétail (FAB) chutent à nouveau sur la campagne 2025/26. La réduction de la plupart des cheptels bio explique cette évolution.

En revanche, les utilisations en meunerie progressent. L'augmentation des utilisations sur les 2 dernières campagnes est liée à la hausse de la consommation bio en 2024 et 2025.

Des stocks nationaux apurés



Entre les campagnes 2023/24 et 2024/25, la totalité des stocks baisse de 33 %.

Sur cette même période, les stocks de blé passent de 134 600 t à 67 100 t, soit une baisse de 50 %.

Après la campagne 2025/26, la totalité des stocks progresse de 14 %, ceux de blé de 27 % pour atteindre 85 200 t.

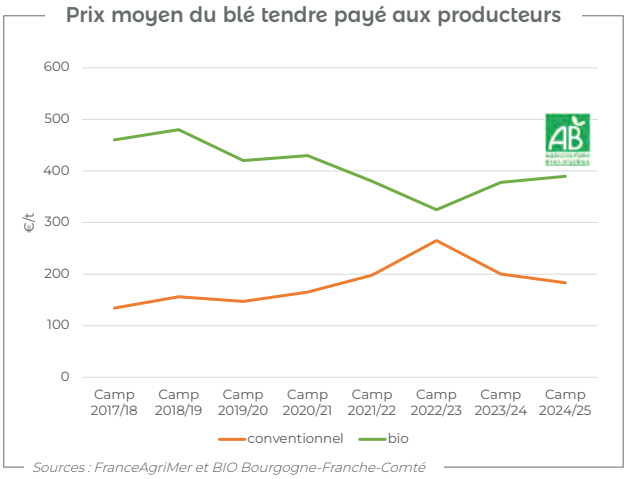
Grandes cultures

Des marchés à l'équilibre mais instables

Sur le début de l'année 2025, le suivi de la commercialisation de la récolte 2024 a permis de voir les prix remonter notamment pour le blé. Cette tendance est surtout le résultat d'une offre limitée : mauvaise récolte 2024 en quantité et qualité, surfaces laissées en prairies ou dé-certifiées.

En 2025, la consommation est repartie à la hausse, mais le contexte mondial pourrait raviver des tensions inflationnistes comparables à celles de 2022. Le marché reste donc calme, sans que l'on anticipe une baisse des prix aussi marquée qu'en 2023. Les collecteurs demeurent prudents, tout en étant rassurés par le retour des stocks à des niveaux modérés.

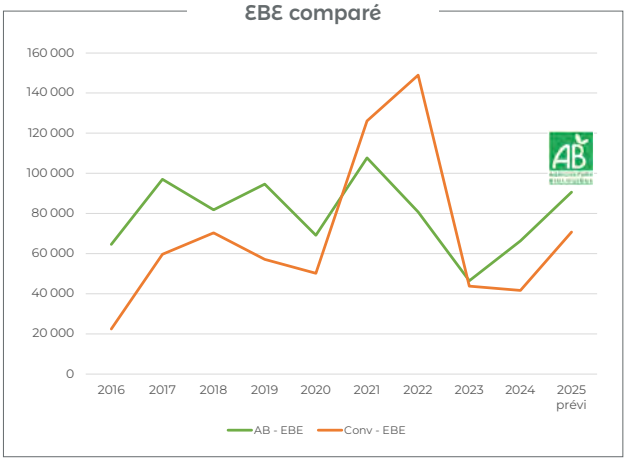
À la récolte 2025, les marchés ont été proches de l'équilibre mais instables. Féverole, avoine et lentille présentent des marchés saturés. C'est également le cas de l'orge brassicole qui semble pâtir d'une baisse de la consommation de bière. En revanche, les cultures d'été (maïs, tournesol, soja) et le colza restent recherchées.

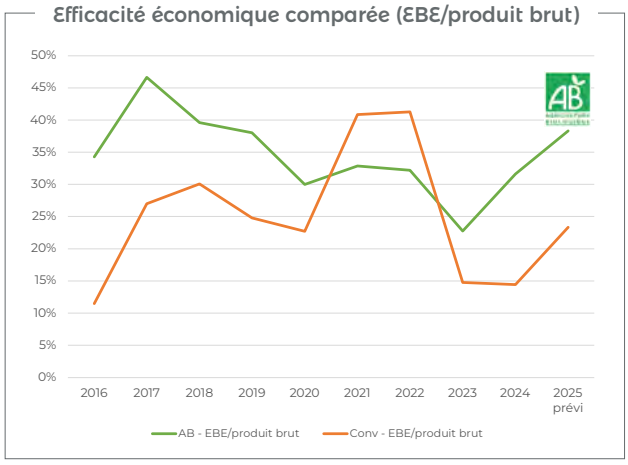


Sources : FranceAgriMer et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Pour tous les producteurs, il reste judicieux de conserver une diversité de cultures, de favoriser les relations sur le long terme avec les collecteurs et clients, de privilégier les démarches équitables et les contrats pluriannuels.

Performance comparée des systèmes





Données Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté : 1 393 fermes conventionnelles et 69 fermes en agriculture biologique

L'agriculture biologique affiche, sur les trois dernières campagnes, un ratio EBE/Produit Brut supérieur à celui observé en conventionnel. Les charges opérationnelles, globalement plus faibles et moins sensibles à la volatilité des intrants, contribuent à cet écart. Le poste mécanisation demeure néanmoins un point de vigilance, dans un environnement marqué par une augmentation généralisée des coûts.

Avec un EBE/Produit proche de 40 % en 2025, le système témoigne d'une bonne efficacité technico-économique.

Viticulture

Les chiffres clés

939 FERMES
AYANT DES VIGNES

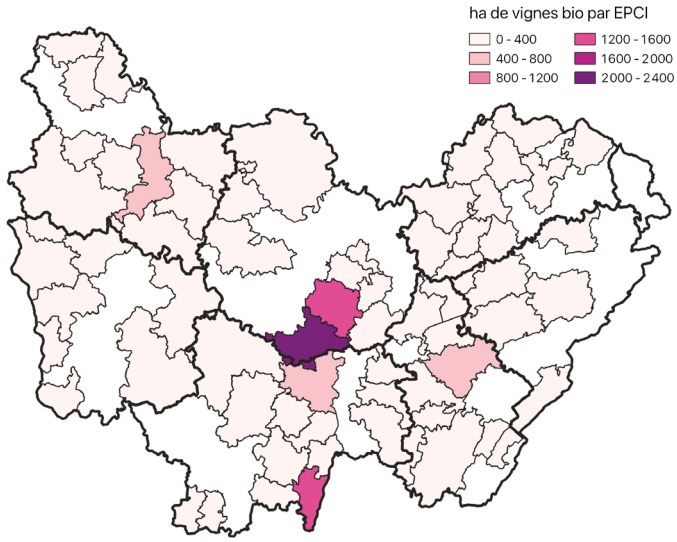
dont **897 domaines**
en production principale

8 601 HECTARES

dont **1 221 ha**
en conversion

23,6 % DES VIGNES
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des surfaces en vigne



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

66 % des surfaces
en **Côte-d'Or**
et en **Saône-et-Loire**

7,6 ha
taille moyenne des domaines

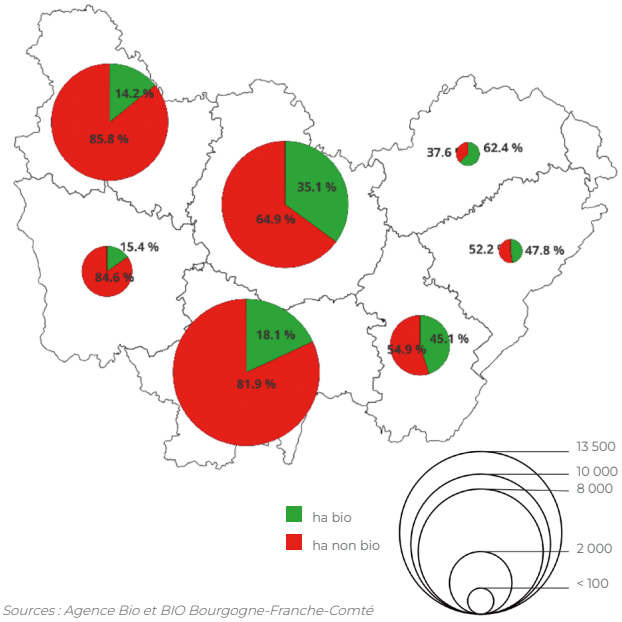
Répartition des domaines par taille d'atelier

Taille d'atelier (ha de vigne)	Nombre de domaines	Total (ha de vignes)
Moins de 3	314	412
Entre 3 et 10	325	2 032
Entre 10 et 30	263	4 346
Entre 30 et 90	33	1 404
Plus de 90	4	408

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les domaines en départements

Part des vignes par département



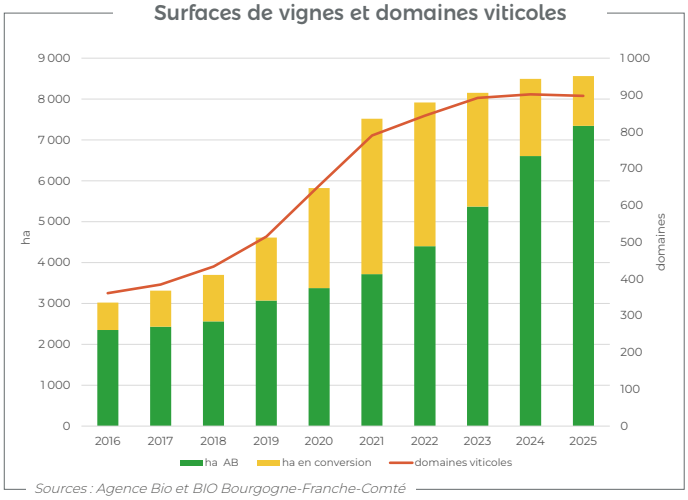
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

	Surface en conversion (ha)	Surface certifiée (ha)	Surface bio (ha)	Nombre de domaines
Côte-d'Or	468	3 096	3 564	377
Saône-et-Loire	488	1 981	2 469	243
Yonne	146	1 083	1 229	98
Jura	86	940	1 026	166
Nièvre	28	221	249	27
Haute-Saône	3	50	53	19
Doubs	2	9	11	9
	1 221	**7 380**	**8 601**	**939**

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les évolutions

La viticulture bio atteint un plateau



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024**
DES DOMAINES VITICOLES

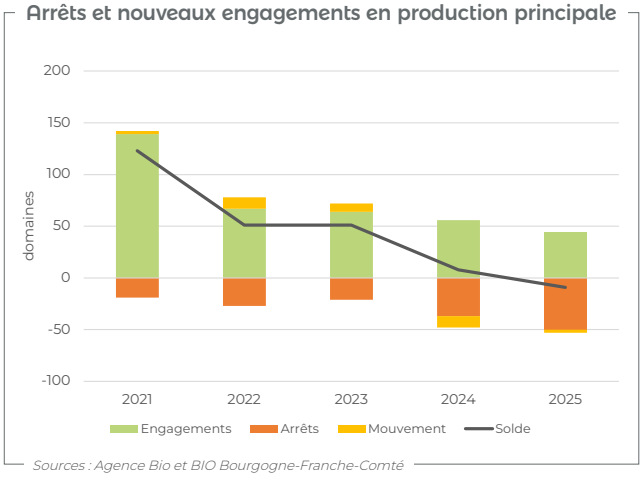
+ 0,8 %	DE SURFACES BIO
- 0,6 %	DE DOMAINES
- 35 %	DE SURFACE EN CONVERSION

Pour la première fois en région depuis 2016, le nombre de domaines viticoles certifiés en agriculture biologique amorce une baisse mais les surfaces totales en bio augmentent légèrement.

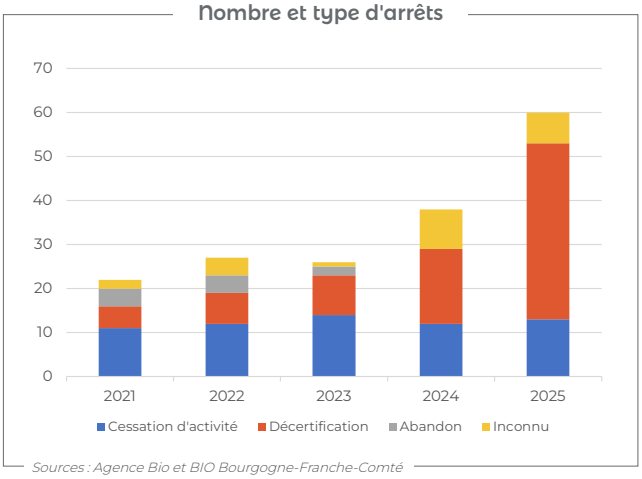
L'évolution des surfaces et du nombre de domaines certifiés bio varie selon les territoires. La Saône-et-Loire, l'Yonne et la Nièvre ont vu leurs surfaces en vignes bio diminuer tandis que le Jura et la Côte-d'Or ont connu une augmentation de leurs surfaces. Enchaînement d'aléas climatiques conduisant à des fluctuations de rendements, difficultés à valoriser les produits, coûts de production particulièrement élevés ou encore pénurie de main d'œuvre sont autant de facteurs pouvant expliquer ces différences d'évolution entre les territoires.

Au niveau national, la viticulture bio voit une perte de 5 % de ses domaines et de 8 % de ses vignes. Les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus touchées. Mais dans ces régions, c'est toute la filière viticole qui est en difficulté : la baisse de consommation (marché intérieur et export vers les États-Unis) et les stocks excédentaires expliquent ce repli. Ainsi, on ne peut pas conclure quant à un recul spécifique de la viticulture biologique.

Des arrêts toujours plus nombreux



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Pour la première fois, le solde entre les nouveaux engagements et les arrêts est négatif. Sans surprise, la dé-certification explique la majorité de ces derniers. 2024, année pourtant catastrophique, n'avait cependant pas provoqué une vague d'arrêts car la récolte 2023, millésime particulièrement favorable, avait permis de maintenir l'année suivante un niveau de vente globalement satisfaisant. Mais caractérisée par des rendements plutôt faibles, l'année 2025 n'a pas pu offrir aux domaines déjà fragilisés la possibilité de reconstituer un stock suffisant. Les arrêts évités en 2024 n'ont pu l'être en 2025.

Bilan de campagne

Une météo relativement clémente

La campagne 2025 a bénéficié d'une météo relativement clémente, avec une pluviométrie un peu plus faible que la moyenne régionale des 20 dernières années, des températures globalement douces et peu d'accidents climatiques (un peu de gel et quelques épisodes de grêle localisés).

Le développement de la vigne a été plus rapide que la moyenne décennale, bien que légèrement ralenti en juin en raison des températures nocturnes très fraîches.

D'une manière générale, la pression des maladies cryptogamiques a été beaucoup plus faible que l'année précédente. On notera une exception pour le Mâconnais qui a été beaucoup plus arrosé que le reste de la région, entraînant une très forte pression du mildiou (encore supérieure à 2024).

Une récolte précipitée et une maturité hétérogène

Les épisodes de chaleur du mois d'août ont parfois perturbé la maturation de la récolte. Les pluies de fin août et septembre ont augmenté la pression botrytis et hâté les vendanges sur certains vignobles. Avec des vendanges ayant débuté fin août pour se finir fin septembre, le millésime peut être classé parmi les plus précoces de ces dernières années. Les rendements ont été globalement décevants en quantité par rapport au potentiel de départ - sans différence de quantité notable entre les vignes menées en agriculture biologique et celles menées en agriculture conventionnelle - mais avec une hétérogénéité qualitative marquée, parfois même au sein d'une même parcelle. Ces rendements ne permettent pas à tous les territoires de retrouver un stock suffisant à la suite des faibles volumes des dernières années, en particulier 2024. Le Mâconnais fait encore exception avec des rendements plus faibles que la moyenne régionale et parfois même plus faibles qu'en 2024.

Une campagne 2026 très précoce

La campagne 2026 s'annonce comme l'une des plus précoces jamais observées, ce qui inquiète quant à l'allongement de la période d'exposition aux nuits de gel au printemps. Plusieurs épisodes de ce type ont touché les vignobles de la région. Si les dégâts restent limités dans la plupart des vignobles, l'Yonne et le Châtillonnais ont subi des pertes importantes sur certaines parcelles.

Par la suite, la succession d'épisodes secs et caniculaires a causé un stress hydrique et thermique sur les plants les moins enracinés (jeunes vignes, parcelles sur sols superficiels...) et a ralenti le développement des raisins début juillet. Les épisodes orageux ont relancé localement la véraison (sauf dans l'Yonne qui n'a pas reçu d'eau) mais ont parfois causé des dégâts de grêle, notamment en Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

Les évolutions réglementaires

Une évolution règlementaire qui ne favorise pas les domaines bio

2025 n'a pas vu d'évolution réglementaire particulière facilitant ou compliquant la culture biologique des vignes. Cependant, suite à la réapprobation européenne du cuivre comme substance active phytopharmaceutique en 2019, l'ANSES - après évaluation des demandes d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits utilisables en France - a publié en juillet 2025, des avis (conduisant majoritairement à des retraits d'AMM), qui ont plongé les vignerons bio dans l'incertitude quant aux campagnes à venir.

En effet, alors que le cuivre est la molécule naturelle la plus répandue dans la lutte contre le mildiou, les viticulteurs risquent de se retrouver dès 2026 en grande difficulté pour protéger leurs cultures. Sur les 34 produits évalués, seules deux spécialités ont été ré-autorisées pour un usage professionnel en viticulture et avec des conditions d'usages qui ne correspondent pas aux besoins du terrain. Les viticulteurs craignent de se diriger vers une véritable impasse technique. La FNAB, France Vin Bio et la CNAOC se sont mobilisés pour débloquer la situation et le dialogue est relancé entre la Task Force cuivre et l'ANSES.

Situation du marché

Sources : Comite des Vins de Bourgogne, mars 2026

Des ventes toujours au ralenti pour le début de campagne 2025/2026

Pour tous les vins, bio et non bio, le début de la campagne 2025/2026 s'inscrit dans la continuité de la campagne 2024/2025 :

- les sorties de propriété reculent en nombre de bouteilles, mais progressent en vrac et en moûts-raisin sous l'effet d'une récolte 2025 plus généreuse, mais sans signe d'une franche reprise de la demande,
- les stocks reviennent à un niveau conforme à la moyenne récente, marquant la fin du cycle de reconstitution amorcé après 2021 et offrent une disponibilité en phase avec la prudence des marchés aval.

Dans un environnement national marqué par une consommation moindre mais plus choisie, le vin conserve sa valeur symbolique et culturelle. Cette évolution bénéficie directement aux vins de terroir, dont ceux de Bourgogne, qui répondent aux attentes de qualité, d'origine et de lisibilité. En grande distribution, la commercialisation des vins reste sous pression (- 3,6 % volume 2025/2024).

À l'export, les vins de Bourgogne maintiennent leur rôle de locomotive qualitative, avec une hausse des volumes (+ 3,7 % 2025/2024) malgré une valeur en léger recul dû à un repositionnement de marché. Les ventes muent de façon importante : les débouchés états-uniens se contractent dans un environnement tarifaire instable, tandis que le Royaume-Uni, le Canada, la Belgique et la Suède affichent des progressions solides.

Légumes

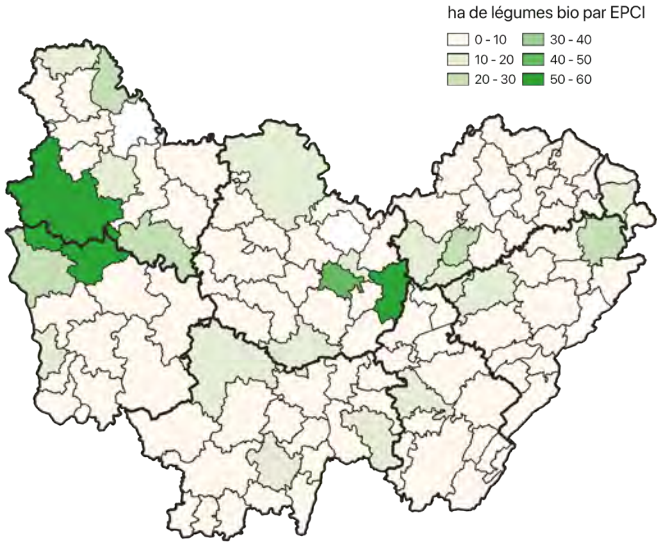
Les chiffres clés

531 FERMES
PRODUISENT DES LÉGUMES
dont **341**
en production principale

836 HECTARES
dont **660 ha** pour les
fermes maraîchères

28,8 % DES SURFACES EN LÉGUMES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des surfaces en légumes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

La production de légumes est peu développée mais on la retrouve un peu partout sur le territoire, de manière plus importante dans les bassins historiques comme le Val de Saône et les pourtours de gandes villes (anciennes ceintures vertes).

Répartition des fermes par taille d'atelier

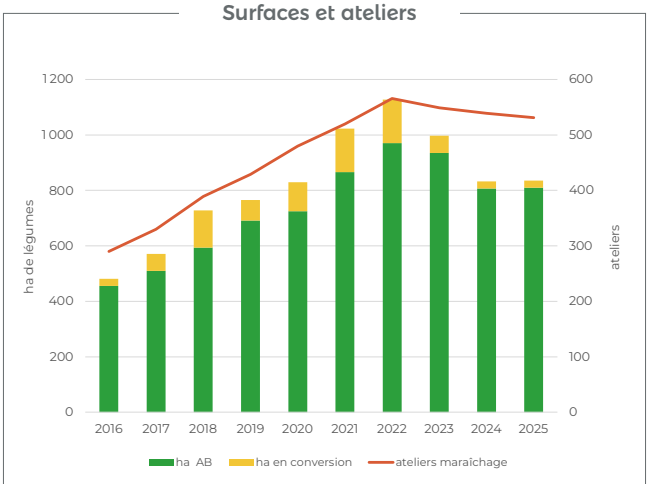
Taille d'atelier (ha de légumes)	Nombre de fermes	Total ha de légumes
Moins de 0,5	229	45
Entre 0,5 et 1	107	78
Entre 1 et 2	97	140
Entre 2 et 4	50	143
Entre 4 et 8	31	174
Plus de 8	17	256

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les évolutions

Retour à l'équilibre

Surfaces et ateliers



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

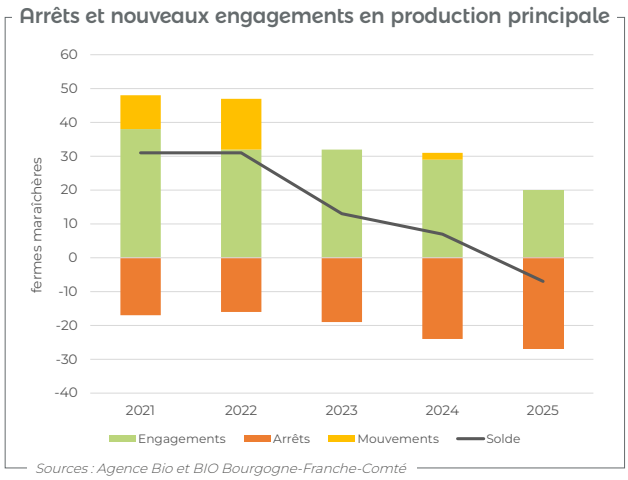
ÉVOLUTION 2025/2024 DES FERMES PRODUISANT DES LÉGUMES

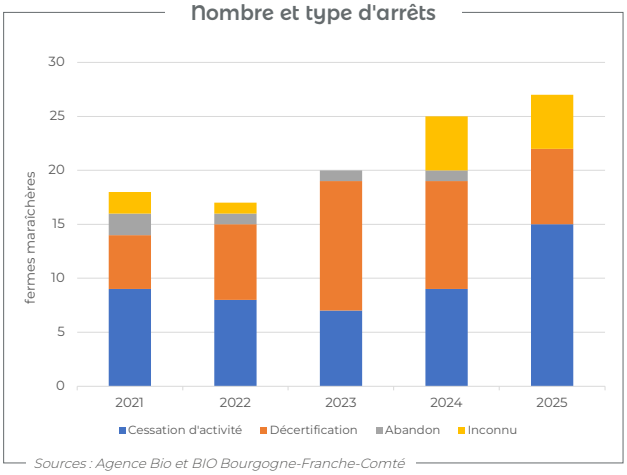
+ 0,4 %	DE SURFACES BIO
- 1,5 %	D'ATELIERS
=	DE SURFACE EN CONVERSION

Après 2 ans de forte diminution les surfaces en légumes se stabilisent. Cependant, les surfaces en conversion restent peu importantes et reflètent une faible dynamique d'installation.

Le nombre d'ateliers maraîchage est relativement stable (- 1,5 %) mais le nombre de fermes spécialisées en maraîchage recule plus fortement (- 3,7 %).

À l'échelle nationale, alors qu'ils sont les produits les plus demandés par la restauration collective et les magasins spécialisés, les légumes de plein champ perdent 31 % de leurs surfaces.





Le nombre d'arrêt est relativement important mais, contrairement à 2024, 2025 recense plus d'arrêts totaux d'activité que de dé-conversions.

Dynamique d'installation : ralentissement malgré l'intérêt pour le métier

Les envies d'installation demeurent fortes dans la région, reflétant un intérêt soutenu pour le métier de maraîcher bio. Toutefois, le nombre de projets qui se concrétisent diminue, entraînant un ralentissement de la croissance du nombre de fermes, qui reste pour l'essentiel portée par de nouvelles installations dans la région. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- l'accès au financement devient plus complexe, notamment en raison de conditions de prêt plus strictes et de garanties plus exigeantes,
- le contexte d'inflation qui augmente le coût des investissements,
- l'accès au foncier de qualité, très difficile en région,
- le contexte global à l'échelle mondiale et nationale qui augmente les risques liés à la création d'entreprise.

Par ailleurs, les porteurs de projets prennent davantage de temps pour se renseigner et se préparer, en multipliant les démarches administratives, en évaluant les circuits de commercialisation, ou en testant leur projet à petite échelle avant de s'installer. Cette période de réflexion plus longue, si elle retarde l'installation, a néanmoins un impact positif sur la qualité et la pérennité des nouvelles fermes. Les projets sont mieux réfléchis, intégrant davantage les contraintes économiques, techniques et réglementaires, ce qui favorise des installations plus solides et mieux adaptées au territoire. Enfin, cette tendance souligne également la nécessité de soutiens adaptés, qu'il s'agisse de dispositifs financiers, d'accompagnement technique ou de formation, pour sécuriser les projets et encourager une dynamique durable d'installation sur le territoire.

Bilan de campagne

Une année météorologique favorable, mais fragilisée par des aléas localisés

En 2025, la météo a globalement été favorable aux cultures. Les périodes de chaleur et de pluie se sont succédé aux moments clés du développement des plantes, permettant des récoltes abondantes et de qualité, notamment pour les légumes de garde tels que les carottes, poireaux et choux, qui ont bénéficié d'une croissance régulière et d'un bon calibre.

Cependant, la saison n'a pas été exempte de difficultés. Entre juin et août, plusieurs épisodes de grêle ont frappé les départements, provoquant des dégâts parfois importants sur les cultures en place.

Grâce à la solidarité entre producteurs et acteurs locaux, les maraîchers ont pu poursuivre leur saison, en mutualisant les ressources, en échangeant des plants ou en partageant des solutions techniques pour limiter les pertes.

Chaleur et pression sanitaire : des équilibres techniques à ajuster

L'impact du changement climatique est de plus en plus visible sur les maladies et les rendements. Les fortes chaleurs de juin et juillet 2025 ont provoqué un avortement des fleurs, tant sous tunnel qu'en plein champ, malgré les dispositifs d'ombrage mis en place. Cette canicule s'est déroulée lors des implantations de légumes de plein champ (poireaux, choux, courges) et lors du mûrissement des premiers légumes d'été sous abri, qui sont deux moments déterminants du cycle des légumes. Elle a causé des dégâts dans certaines fermes provoquant notamment des baisses de rendement, voire des mauvaises reprises après plantation. Ces épisodes rappellent la sensibilité des cultures à la température et l'importance d'une irrigation fine et anticipative pour limiter les impacts et prévenir notamment l'éclatement des légumes.

Légumes

Sur le plan sanitaire, pucerons et acariens ont été présents, mais à des niveaux comparables à d'autres années. Les campagnols, bien que persistants, peuvent être maîtrisés grâce à une approche globale de gestion. En revanche, la progression de la courtilière (insecte fouisseur) dans la région pose un défi croissant : les solutions disponibles sont limitées et peu efficaces. Aucune méthode satisfaisante n'a encore été trouvée, mais les producteurs, appuyés par plusieurs conseillers bio, se structurent à l'échelle française pour faire émerger des solutions grâce à une approche ascendante « d'agriculteurs-chercheurs ».

Un été 2026 dramatique

Chaleur extrême et séchresse ont « grillé » de nombreuses productions. Les pertes de légumes sont énormes (50 à 80 %). La situation est critique, voire dramatique.

Tous les maraîchers se posent la question de l'avenir de leur ferme.

Assurance récolte : des limites révélées par les aléas climatiques

Les épisodes de grêle hier - et aujourd'hui les canicules - ont révélé les limites du système assurantiel mis en place depuis 2023, qui conditionne le versement intégral des aides complémentaires de l'État via l'ISN (Indemnité de Solidarité Nationale) à la souscription d'une assurance. Pour les maraîchers diversifiés, ce dispositif reste particulièrement difficile à appliquer : la multiplicité des cultures complique la souscription, et lorsque certains assureurs acceptent de couvrir la récolte, les tarifs proposés sont prohibitifs. Cette situation s'inscrit dans un contexte économique déjà tendu, marqué par des charges élevées et des besoins importants en main-d'œuvre, ce qui pèse sur la rentabilité et la résilience des fermes.

Situation du marché

En France, un marché en croissance

Les ventes de légumes bio affichent toujours une croissance même si celle-ci est légèrement moins forte qu'en 2024 : 6,9 % en valeur (contre 8,8 %), et 3,7 % en volume. En grande distribution, après trois années de baisse, les ventes sont à nouveau à la hausse. Le rayon légumes contribue à 17 % de la croissance totale du marché alimentaire biologique en 2025.

En région, reprise du marché bio sous contraintes économiques et structurelles

En 2025, le marché des produits biologiques connaît une reprise, mais cette dynamique reste nuancée selon les territoires et les circuits de commercialisation. Pour atteindre un niveau de revenu satisfaisant, de nombreux maraîchers doivent multiplier leurs points de vente. Grâce à la mercuriale des légumes biologiques de Bourgogne-Franche-Comté, il est possible d'évaluer l'évolution pluriannuelle des prix de certains légumes vendus en direct. On constate que l'écart de prix entre le conventionnel en GMS et le bio en vente directe en région s'est considérablement réduit entre 2019 et 2025. La fluctuation des prix bio reste par ailleurs faible dans la vente directe régionale.

Sur la même période, le SMIC horaire a augmenté de 18,5 % et le prix du kilowattheure d'électricité de près de 150 %, ce qui réduit fortement la marge disponible pour investir et rémunérer le travail. La hausse des intrants (fertilisation, protection phytosanitaire, électricité) et le poids du temps de travail grèvent considérablement la rentabilité.

Un manque d'infrastructure pour valoriser les pics de production

Le territoire régional présente un déficit notable en infrastructures de transformation intermédiaire telles que les légumeries, conserveries ou unités de surgélation. Cette lacune limite fortement la capacité des maraîchers à gérer les pics de production, contraignant souvent à des pertes ou à une pression accrue sur la commercialisation immédiate. Elle réduit également la possibilité de diversifier l'offre aux consommateurs, par exemple en proposant des légumes transformés ou prêts à consommer, ce qui freine le développement de nouveaux circuits et modes de consommation. Cette situation révèle une tension structurelle : malgré une production régionale qualitative et diversifiée, les outils logistiques et de transformation ne suivent pas, ce qui fragilise la rentabilité et la résilience des fermes. Le développement de ces infrastructures est donc un levier stratégique pour :

- optimiser la valorisation des récoltes,
- sécuriser les revenus face aux fluctuations de production,
- répondre à une demande croissante pour des produits transformés, bio ou locaux.

Cette insuffisance pourrait freiner l'essor des filières maraîchères régionales, malgré la qualité et la diversité des productions.

Fruits (arboriculture et petits fruits)

Les chiffres clés

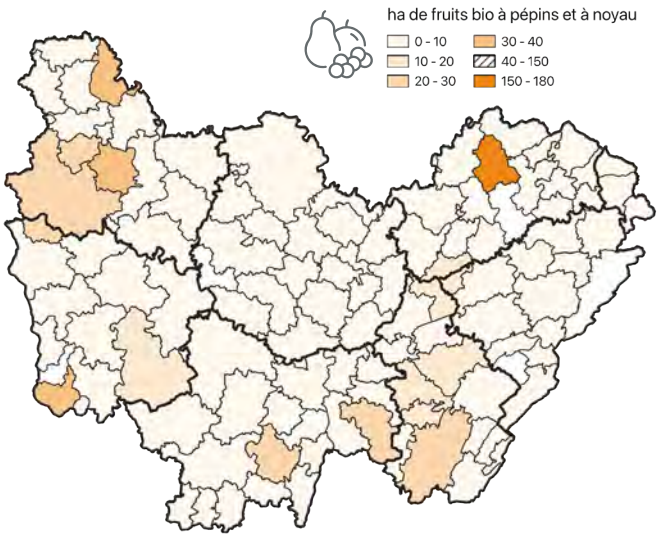
534 FERMES
PRODUISENT DES FRUITS
dont **184**
en production principale

1 273 HECTARES
dont **1 003 ha** pour les fermes
en production principale

61,2 % DE LA CULTURE FRUITIÈRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

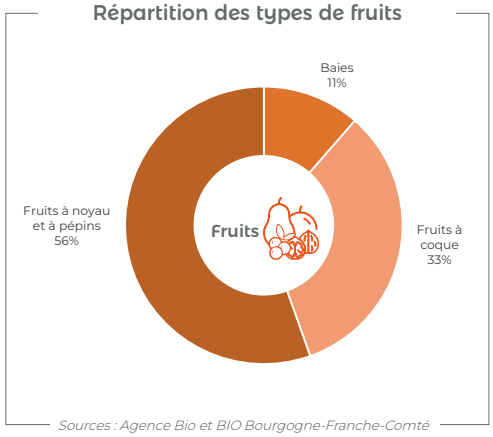
Majoritairement de l'arboriculture

Répartition des fruits à noyau et à pépins - 705 ha



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des types de fruits



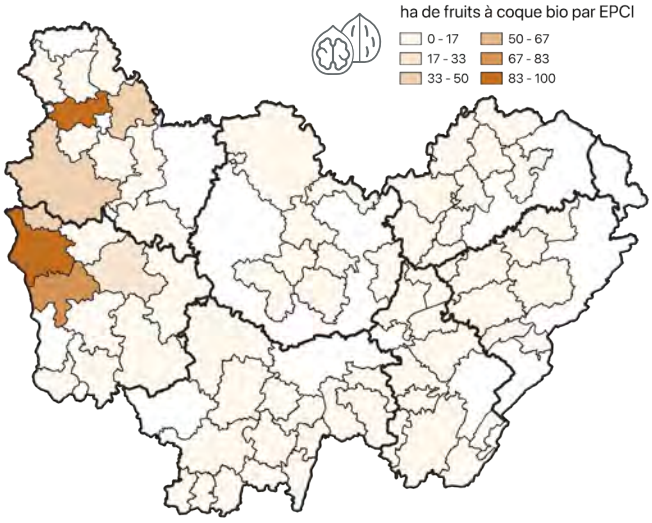
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des fermes par taille d'atelier

Taille d'atelier (ha de fruits)	Nombre de fermes	Total ha de fruits
Moins de 0,5	298	56
Entre 0,5 et 1	67	50
Entre 1 et 5	116	239
Entre 5 et 10	20	132
Entre 10 et 20	18	267
Plus de 20	15	531

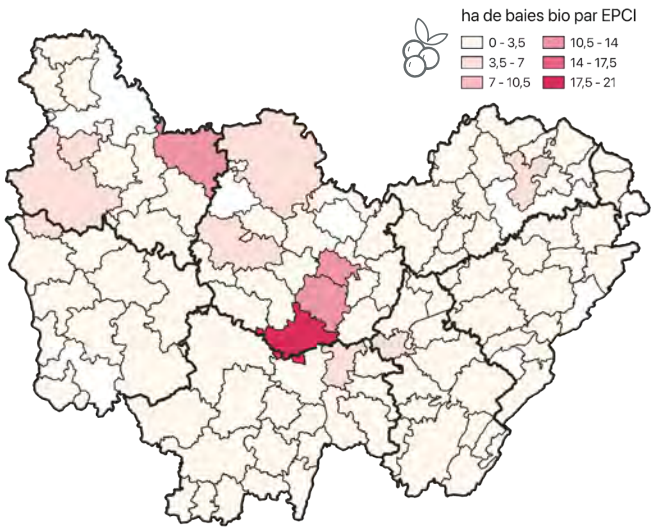
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des fruits à coque - 422 ha



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des fruits baie - 145 ha

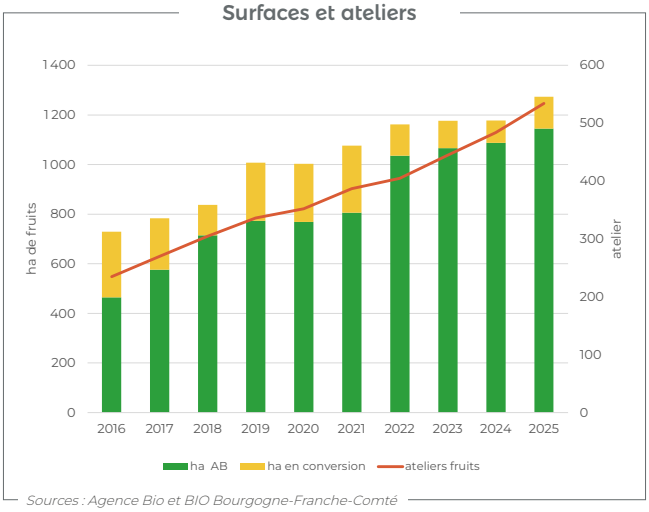


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Fruits (arboriculture et petits fruits)

Les évolutions

Une production en croissance



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024** DES FERMES PRODUISANT DES FRUITS

+ 8 %	DE SURFACES BIO
+ 10 %	D'ATELIERS
+ 42 %	DE SURFACE EN CONVERSION

En région, la filière fruits est une des rares à afficher une croissance significative. La tendance nationale est comparable mais moins marquée, avec une progression de 3 % des ateliers et de 4 % des surfaces.

+ 85 ha

En **fruits à noyaux et à pépins**, tous les départements progressent en surfaces mais surtout le Jura, l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Nièvre (64 ha pour ces 4 départements)

- 8 ha

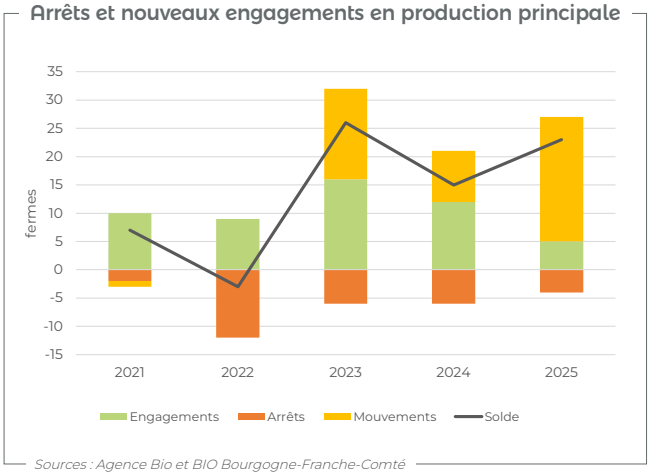
La Nièvre augmente de 16 ha sa surface de **noyers** tandis que l'Yonne perd 24 ha.

+ 19 ha

Le Jura et l'Yonne augmentent de 50 % les surfaces dédiées aux **baies**.

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

La filière régionale augmente de 22 ha ses cultures de pommes (notamment en Côte-d'Or, Yonne et Nièvre) et enregistre 11 ha de cassis en plus (notamment en Jura, Côte-d'Or et Yonne).



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Au regard des années précédente, les nouveaux engagements ne sont pas très nombreux mais plus de 20 fermes font des fruits leur nouvelle production principale.

Fruits (arboriculture et petits fruits)

Bilan de campagne

Une bonne année de production sans gel printanier

2025 a été globalement une bonne année de production pour les fruits et petits fruits. Une pluviométrie moindre par rapport à 2024 a limité la pression tavelure sur les fruits à pépins. Cependant, les jeunes vergers restent soumis aux ravageurs tels la chenille défoliatrice et la zeuzère. Certaines productions ont subi une pression de pucerons lanigères et de chenilles foreuses des fruits. La drosophile suzukii continue d'être un problème pour les cerises.

Les fruits à noyaux ont davantage subi les aléas climatiques : grêle localisée notamment dans l'Yonne, gel, grosses chaleurs estivales (avec plusieurs jours > 40°C) qui ont entraîné de nombreuses pertes. Certains secteurs ont été cependant relativement épargnés.

Pour les petits fruits, 2025 a été une très belle année de production, la meilleure depuis longtemps grâce à l'absence de gel printanier. La commercialisation a également été au rendez-vous. Localement toutefois, certaines fermes ont été touchées par des épisodes de grêle. Autre bémol : la canicule de juin, période critique de grossissement et mûrissement de nombreux fruits, a provoqué le flétrissement des baies bien formées (cassis, myrtille, groseille) et contraint les producteurs à récolter rapidement. De même, les fortes températures ont empêché la nouaison sur certaines variétés de fraises fleurissant en juin.

Des arbres très impactés par les canicules 2026

Les arbres fruitiers ont beaucoup souffert des canicules de 2026 : pertes de feuilles (folletage), difficulté de mûrissement des fruits, calibres très faibles. Malgré des arrosages conséquents, les producteurs enregistrent des mortalités notamment sur les jeunes arbres ou arbustes. L'affaiblissement des arbres inquiète quant à leur capacité de retour à fruits l'année prochaine. Des difficultés de trésorerie sont à prévoir pour la fin de l'année.

Situation du marché

Prix assez stable malgré une demande forte

Les producteurs pratiquent majoritairement la vente directe et/ou la vente en magasin spécialisé. La demande de la part de la restauration collective ou des transformateurs reste importante, et la production locale peine à la satisfaire.

Malgré le contexte économique, certaines productions comme les fraises et les myrtilles sont porteuses, mais l'offre locale reste insuffisante notamment pour les fruits frais en barquette distribués en magasins spécialisés. La structuration de la filière pourrait permettre aux producteurs locaux de couvrir aussi la demande en demi-gros.

Les prix pratiqués par les producteurs restent stables. En effet, malgré une hausse des charges, peu de producteurs augmentent les prix par peur de perdre leur clientèle.



Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

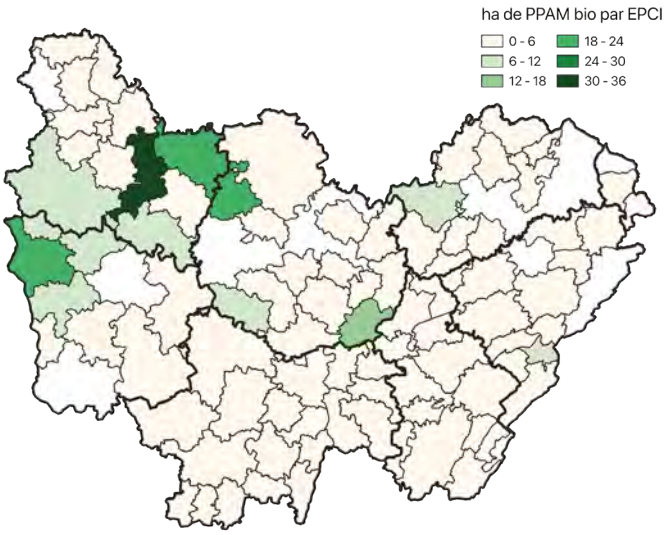
Les chiffres clés

192 FERMES
PRODUISENT DES PPAM
dont **72**
en production principale

314 HECTARES
dont **199 ha**
en production principale

40 % DES SURFACES EN PPAM EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des surfaces en PPAM



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des fermes par taille d'atelier

Taille d'atelier (ha de PPAM	Nombre de fermes	Total ha de PPAM
Moins de 0,5	134	19
Entre 0,5 et 2	28	26
Plus de 2	30	269

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

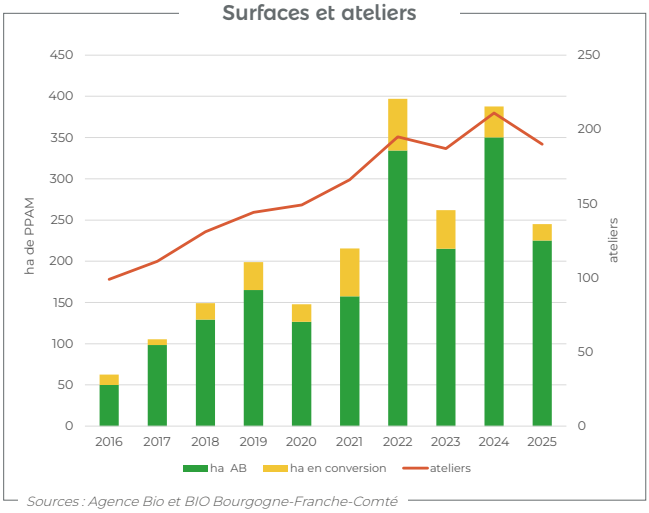
En 2025, coriandre, fenugrec, houblon et thym sont les cultures qui représentent les plus grandes surfaces (61 ha pour ces 4 cultures).

Dans les petits ateliers, la production de PPAM est très diversifiée avec plus d'une vingtaine de plantes par ferme. La cueillette de certaines plantes sauvages complète la gamme proposée.

Les évolutions

Une filière en dents de scie

Surfaces et ateliers



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

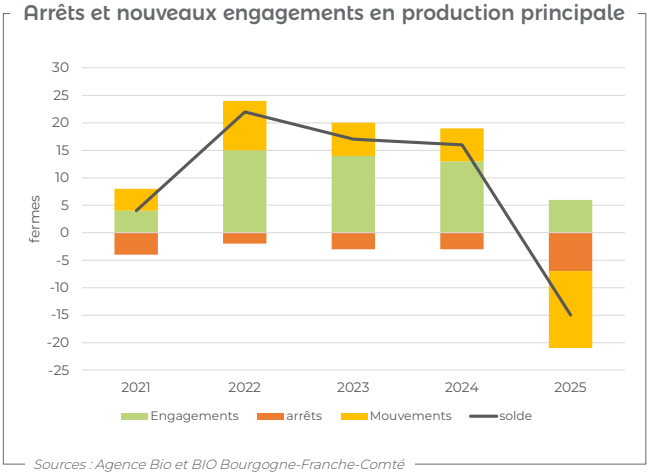
ÉVOLUTION **2025/2024** DES FERMES PRODUISANT DES PPAM

- 9 %	D'ATELIERS
- 20 %	DE FERMES EN PRODUCTION PRINCIPALE
- 19 %	DE SURFACES BIO
- 46 %	DE SURFACE EN CONVERSION

Depuis 5 ans la progression des surfaces se fait en dents de scie. Les cultures sont en forte baisse par rapport à 2024. Cette tendance provient majoritairement de la chute des surfaces de coriandre qui avait bénéficié d'aides spécifiques en 2024.

Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Moins d'installations



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

L'attrait pour la production des PPAM observé depuis plusieurs années semble se réduire. 2025 voit non seulement diminuer le nombre des candidats à l'installation mais aussi augmenter le nombre des arrêts. De nombreux producteurs abordent en 2025 le cap des 5 ans, particulièrement problématique dans ce secteur de production. Les petits ateliers diversifiés ne dégagent qu'un faible revenu, la vente directe est dans certains secteurs saturée et la vente en magasins bio régresse chaque année depuis 2020 (voir ci-après). Ces magasins, en outre, ne proposant que peu de nouveaux partenariats, il est difficile pour un nouveau venu de se faire une place.

Une offre de formation en recul : quelles conséquences pour la filière ?

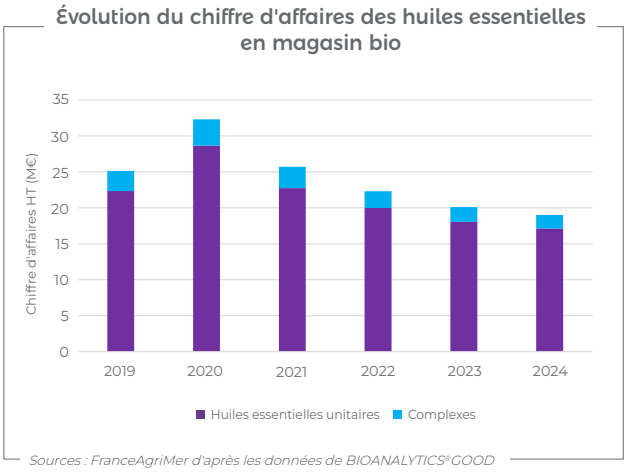
La baisse des financements alloués aux centres de formation a conduit à la fermeture pour 2025-2026 de formations clés telles le CS PPPAM et le titre de Paysan-Herboriste de Montmorot.

Conjuguée aux contraintes légales et réglementaires qui encadrent l'exercice de cette activité, cette évolution est de nature à peser sur l'avenir de la filière. Le manque de formations qualifiantes et par suite, la réduction du nombre de candidats formés pourraient, à terme, faire baisser le nombre des installations mais également freiner la transmission des compétences spécifiques au secteur. À ce stade, les impacts précis restent incertains, mais il est probable que cette baisse de l'offre et du niveau de formation aura une influence négative sur la structuration et le renouvellement de la filière.

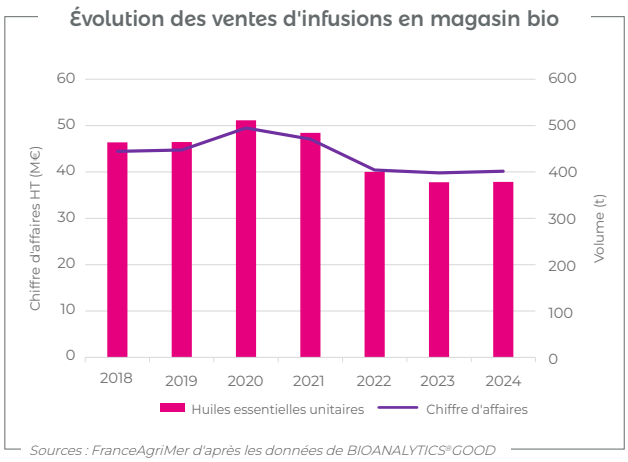
Situation du marché

Un marché en difficulté

L'inflation de ces dernières années a particulièrement fragilisé le marché des PPAM qui ne sont pas des produits de première nécessité. La vente aux intermédiaires, notamment aux magasins bio, s'avère compliquée en raison de la forte implantation et de la notoriété de grands distributeurs (huiles essentielles, cosmétiques) et de l'interdiction du conseil à la clientèle.



Sources : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD



Sources : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales



Les chiffres de l'Herberie Jurassienne

34 adhérent·e·s en 2025. Enquête annuelle avec 18 répondant·e·s

- 50 % sont chefs d'exploitations, 89 % sont en entreprise individuelle.
- 77 % sont installés depuis moins de 5 ans (influence les résultats).
- La surface cultivée moyenne s'élève à 1 350m² mais avec de grandes disparités, la surface minimum est de 90 m² et la maximum de 6 000 m².
- Volume moyen de plantes fraîches produits : 974 kg avec là encore un écart important entre le minimum et le maximum de volumes produits (respectivement 18,5 kg et 5 000 kg).
- La cueillette sauvage peut représenter une part importante des volumes commercialisés selon les fermes. En moyenne, 57 h/an sont consacrés à la cueillette sauvage sur 14 fermes qui la pratique.
- Chiffre d'affaires moyen de 23 222 €.
- 55 % des fermes possèdent un autre atelier de production (maraîchage, fleurs coupées, apiculture, arboriculture, petits fruits…) mais pour la majorité d'entre elles, l'atelier PPAM génère la plus grosse part du chiffre d'affaires (sauf pour les fermes ayant un atelier maraîchage).
- Une grande diversité de produits est transformée à partir des PPAM : tisanes (55 % des fermes en commercialisent), cosmétiques, condiments, huiles essentielles, hydrolats, spiritueux, sirops, glaces, etc.
- Les circuits de commercialisation sont également diversifiés avec une prédominance de la vente sur des manifestations ponctuelles (marché de Noël, foire bio, marché d'été…) et à la ferme.

Le projet Tech'PPAM

À ce jour, il existe peu de données techniques concernant la production de PPAM bio à la fois à l'échelle régionale mais également à l'échelle nationale. Les installations en PPAM bio continuant de progresser, le besoin de données régionales est de plus en plus présent. Le projet Tech'PPAM a pour objectif d'apporter dès 2025 un début de réponse à ce besoin.

Ce projet consiste à réaliser des fiches techniques sous forme de fermoscopies par région. Cette année, les cultures de 2 plantes ont fait l'objet d'un suivi sur quatre fermes (deux fermes par plante). Des données techniques précises ont été recueillies à chaque étape de l'itinéraire cultural, depuis le travail du sol jusqu'à la récolte. Le temps consacré à chacune des étapes a été comptabilisé et rapporté à la surface. Pour chaque ferme, des données plus générales ont été récoltées afin de présenter leur contexte. Les fiches techniques ont été publiées au cours de l'année 2026.



Contexte des ruminants

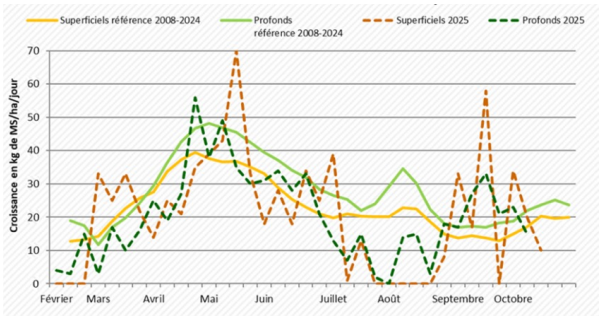
Une saison 2025 favorable pour les fourrages

Malgré quelques aléas climatiques, l'année 2025 a globalement été favorable à la production fourragère. Marqué par des précipitations plus faibles que les normales (1991-2020) et des températures moyennes supérieures, le printemps a permis une mise à l'herbe plutôt précoce des animaux. La mise à l'herbe était d'autant plus attendue que les animaux avaient été nourris tout l'hiver avec le foin de 2024, c'est-à-dire de mauvaise qualité.

Les foins ont été fait dans de bonnes conditions : la qualité et la quantité étaient au rendez-vous.

Au cours de l'été, deux vagues de chaleur associées à un manque de précipitations ont fortement ralenti la pousse de l'herbe. En revanche, les précipitations importantes de septembre ont rendu difficile l'accès aux prés et la gestion du pâturage, avant le retour de conditions de pâturage plus favorables.

Courbe de croissance de l'herbe en plaine



Sources : Groupe Herbe Franche-Comté

La FCO toujours présente

Dans les élevages ovins, le retour redouté de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) en 2025 a été moins brutal que prévu. Les fortes pertes subies en 2024 ont non seulement réduit les effectifs, mais elles ont aussi éliminé une partie des jeunes destinées au renouvellement. Les fécondations des brebis ont été impactées par la faible fertilité des béliers touchés par la maladie.

La FCO a également touché le cheptel bovin par vagues successives, entrainant une baisse de productivité et des problèmes de reproduction. Cependant, ces épisodes ont eu sur le long terme moins d'impact que sur le cheptel ovin.

Chocs liés à la Dermatose Nodulaire Contagieuse

En 2025, si la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) a peu touché les cheptels de Bourgogne-Franche-Comté, l'année a en revanche été marquée par l'arrivée fin juin sur le territoire français de la Dermatose Nodulaire Contagieuse.

L'interdiction de déplacer les bovins a fortement perturbé les marchés, notamment celui de l'export de broutards.

Dès l'été, le Sud du Jura a été mis en zone réglementée autour des foyers détectés en Savoie. Début octobre, sept foyers ont été repérés dans le Jura entraînant l'abattage de sept lots d'animaux répartis sur quatre fermes, et plus de 100 foyers dans le reste de la France, essentiellement en Région Auvergne-Rhône-Alpes et Pyrénées Orientales. En plus du choc émotionnel lié à l'abattage, les éleveurs et éleveuses touchés ont été confrontés à la difficulté - particulièrement en bio - de reconstituer un troupeau permettant le retour à un niveau de production, et donc de revenu équivalent.

La prédation : un tourment majeur dans certains secteurs

En élevage bovin, le développement de meutes de loups reste un sujet d'actualité. Les éleveurs des zones les plus concernées (Haut Jura, Haut Doubs, Saône-et-Loire) sont progressivement poussés à mettre en place des équipements de protection (ânes ou chiens de protection le plus souvent).

La prédation, celle exercée tant par les loups que par les chiens, affecte plus gravement les élevages de petits ruminants. Le plus souvent, les plus gros dégâts arrivent après l'attaque. Le stress est diffusé à l'ensemble du lot. Il génère des baisses de production parfois importante mais aussi des problèmes de reproduction et d'avortements. Les éleveurs sont obligés de rentrer les animaux en bâtiment la nuit et d'introduire des chiens de protection.

Révision prochaine du cahier des charges

Le règlement bio sera prochainement soumis à une réouverture offrant à certains pays l'occasion d'intégrer les propositions qu'ils défendent. Cependant, le réseau des producteurs bio français craint que la volonté de simplification des règles fasse perdre en exigence le cahier des charges bio.

Par ailleurs, l'agriculture biologique ne disposant pas d'une organisation patronale et consulaire, l'INAO a décidé de rendre payantes les dérogations individuelles à des fins d'équité avec les autres labels. Ce paiement est effectif à partir de janvier 2026. Il s'appliquera quelle que soit l'issue de la demande (acceptée, refusée, annulée ou abandonnée). Pour l'élevage, les dérogations suivantes seront facturées (30 €HT par demande) : mutilations (hors écornage), attache des animaux, introduction d'animaux non bio. Lorsqu'elles sont liées à un évènement exceptionnel (ex : achat de fourrage conventionnel en cas de sécheresse, mortalité exceptionnelle...), les dérogations restent gratuites.

2026 : tous les élevages affectés par la sécheresse et les canicules successives

La chaleur extrême et durable a fortement affecté les ruminants comme les monogastriques. Leurs défenses immunitaires ont été mises à rude épreuve, entraînant une recrudescence des problèmes sanitaires. L'absence de pousse de l'herbe a contraint les éleveurs à nourrir les ruminants dès l'été comme en période hivernale. L'accès à l'ombre et à l'eau est devenu une préoccupation quotidienne. À l'automne, la recherche de fourrages demeure une priorité afin de sécuriser l'alimentation des troupeaux jusqu'à la prochaine saison.

Vaches laitières

Les chiffres clés

341 FERMES
ONT DES VACHES LAITIÈRES
dont **294** en production principale

49 921 HECTARES

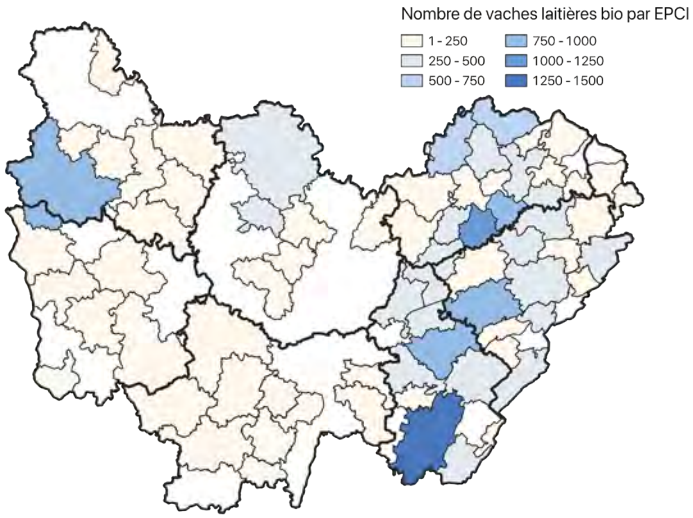
18 829 VACHES LAITIÈRES

7,6 % DES VACHES LAITIÈRES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

5,7 % DU LAIT RÉGIONAL PRODUIT EN 2025

90,5 MILLIONS DE LITRES COLLECTÉS

Répartition des vaches laitières



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

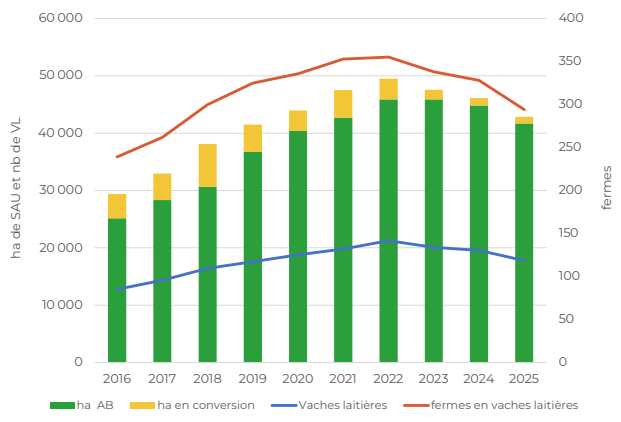
Taille d'atelier (nombre de VL)	Nombre de fermes	Total de VL
Moins de 30	63	841
Entre 30 et 60	153	6 938
Entre 60 et 90	82	6 023
Entre 90 et 120	26	2 645
Entre 120 et 150	14	1 843
Plus de 150	3	539

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les évolutions

La diminution du nombre de fermes s'amplifie

SAU, vaches laitières et fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION 2025/2024

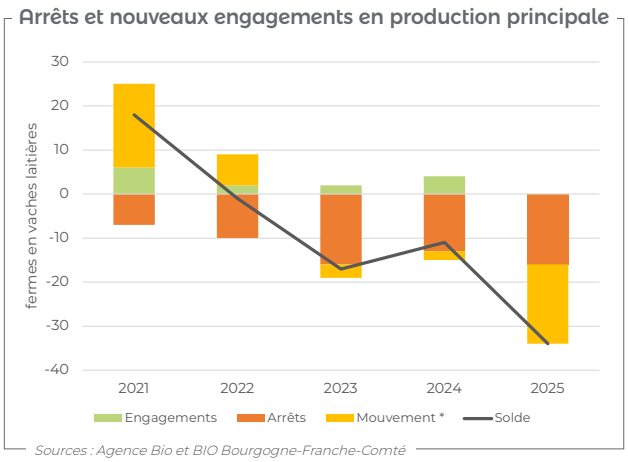
- **- 9 %** DE FERMES LAITIÈRES
- **- 7 %** DE SAU BIO
- **- 9 %** DE SAU EN CONVERSION
- **- 9 %** DE VACHES LAITIÈRES
- **- 4,7 %** DE LAIT COLLECTÉ

La décapitalisation de la filière laitière se poursuit depuis 2022.

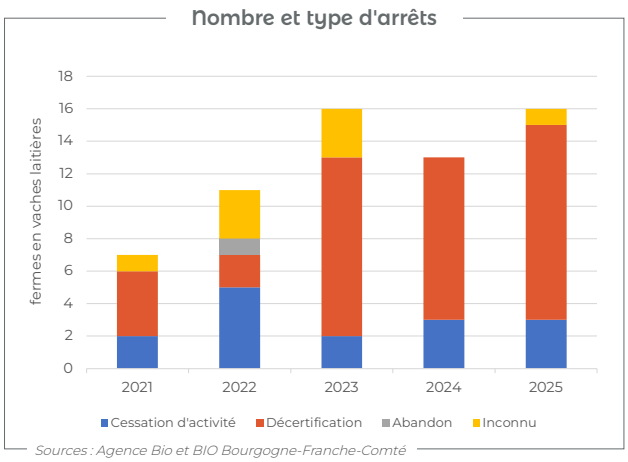
Avec -6 % des VL et -7 % des fermes laitières, la tendance nationale est la même mais moins marquée qu'en région.

Vaches laitières

Arrêts de certification et arrêts de la production de lait bio



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

L'année 2025 enregistre encore beaucoup d'arrêts. En outre, des fermes ont cessé l'activité laitière ou la certification des vaches laitières (mouvements) mais sont restées certifiées bio pour d'autres productions (par exemple, arrêt de la certification bio sur les vaches laitières mais maintien sur les grandes cultures). Ces fermes ne sont plus classées en production principale de lait de vache. Ainsi, au total, 34 fermes ne produisent plus de lait bio.

Depuis 3 ans la dé-certification explique environ 75 % des arrêts. En 2025, l'arrêt de collecte par Lactalis sur le nord de la Haute-Saône en est une des causes majeures. Pour certains éleveurs, il est encore compliqué de retrouver une laiterie pour valoriser leur lait en bio. La question de l'avenir du lait bio standard dans notre région se pose face au désintérêt de certaines laiteries.

Bilan de campagne

La baisse de la collecte se poursuit

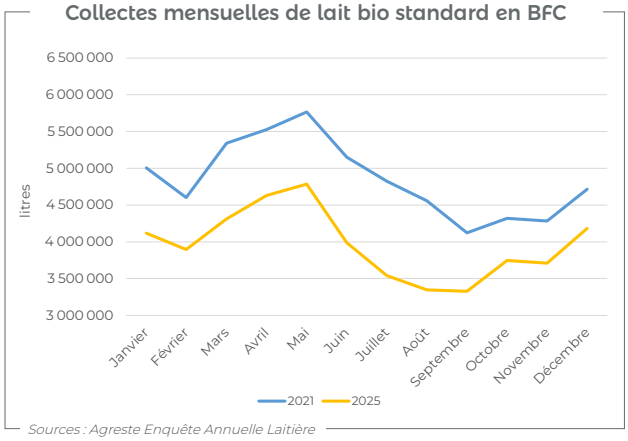
Au niveau national, la collecte de lait bio tombe en 2025 à 1,13 milliards de litres, soit 4,8 % de la collecte laitière totale. Elle enregistre une troisième année consécutive de baisse, - 4,7 % par rapport à 2024.

En Bourgogne-Franche-Comté, la tendance est la même qu'au niveau national. La collecte de lait bio en 2025 est de 90 millions de litres, soit une baisse de 4,7 % par rapport à 2024 et un recul du nombre de livreurs de 10 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution n'est constatée que sur le lait bio « standard ». En effet, la collecte en lait bio AOP « Massif du Jura » est stable entre 2024 et 2025, avec presque 43 millions de litres collectés dans environ 150 fermes. On note un rebond de la productivité par vache sur l'automne, favorisé par de bonnes conditions fourragères.

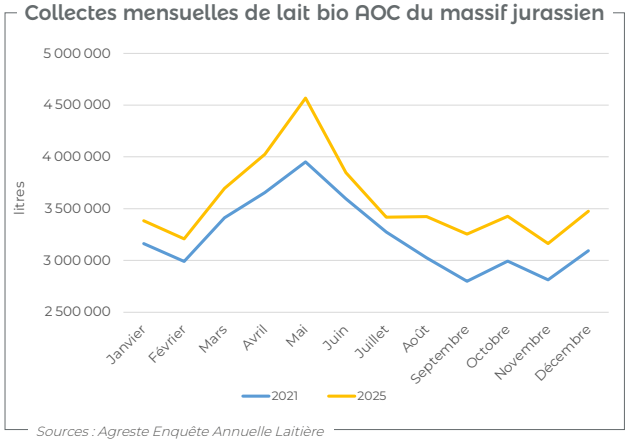
- 8,7 %
Collecte lait standard bio
en BFC, entre 2024 et 2025

+ 0,05 %
Collecte lait AOP bio
en BFC, entre 2024 et 2025

Entre 2021 et 2025, la collecte de lait bio standard recule de 18 % alors qu'elle progresse de 11 % pour le lait AOP « Massif du Jura ». Ainsi la part de lait AOP passe de de 41 à 47 % du lait bio régional.



Sources : Agreste Enquête Annuelle Laitière



Sources : Agreste Enquête Annuelle Laitière

Vaches laitières

Situation du marché

Premières hausses de consommation depuis 4 ans

En 2025, les fabrications de produits laitiers bio ont toutes progressé par rapport à 2024. Les desserts lactés et les fromages frais ont respectivement enregistré des hausses de 15,9 % et 11,5 % *(Source : Agence Bio, mars 2026 - Note de conjoncture).*

Après quatre ans de stagnation, les premières hausses de consommation de produits laitiers ont été enregistrées en grandes et moyennes surfaces *(Sources CNIEL).* Des collecteurs laitiers semblent vouloir, dans certaines régions, se réengager à acheter du lait bio.

Les fabrications régionales

En région, les entreprises de transformation laitière fabriquent essentiellement du fromage et dans une moindre mesure, du beurre et des yaourts.

Évolution des fabrications régionales de fromage bio

Fabrication de fromages bio (tonnes)	2024	2025	Évolutions 2025/2024	Part bio des fabrications
Pâte pressée cuite (PPC)	5 609	6 205	+ 10,6 %	7,4 %
Dont Comté AOP	*3 185*	*3 232*	*+ 1,5 %*	*4,6 %*
Pâte pressée non cuite ou demi-cuite (PPNC)	448	611	+ 36,4 %	1,9 %
Dont Morbier AOP	*390*	*472*	*+ 21 %*	*3,4 %*
Pâte molle et persillée	733	709	- 3,3 %	2,7 %
Dont Mont d'Or et Bleu de Gex AOP	*42*	*52*	*+ 24 %*	*nc*
Cancoillottes	67	68	+ 0,7 %	*nc*

nc : non communiqué

Sources : Agreste Enquête Annuelle Laitière

Un prix du lait légèrement en hausse…

En Bourgogne-Franche-Comté, le prix du lait bio standard s'élève en moyenne à 531 € / 1 000 l en 2025, soit 22 € de plus qu'en 2024, tandis que celui en AOP lait bio « Massif du Jura » augmente de 18 € pour atteindre en moyenne 749 € / 1 000 l.

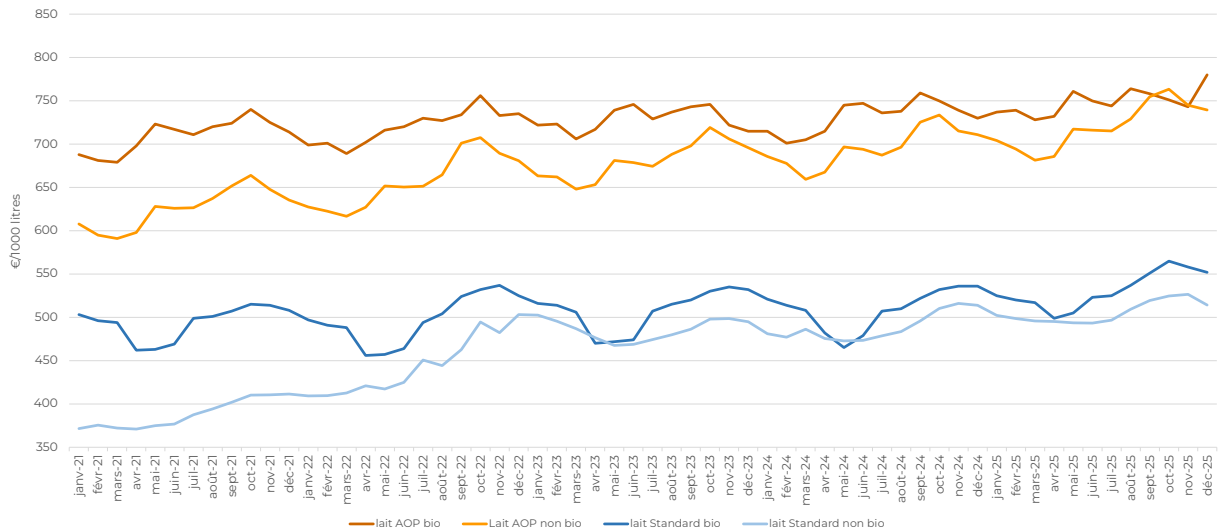
…mais un écart de prix qui se réduit

En avril 2025, au niveau national, le prix du lait bio standard (38-32) était équivalent au conventionnel à 469 € / 1 000 l *(cf graphique ci-dessous : Comparaison des prix moyens des laits en BFC).*

Depuis janvier 2021, l'écart entre prix conventionnels et prix bio ne cesse de se réduire. Pour l'année 2021, il était de l'ordre de 150 €, contre 30 € environ en 2025. Tout autant que l'abandon de la collecte bio par certaines laiteries, ce très faible écart de prix explique le grand nombre de dé-certifications.

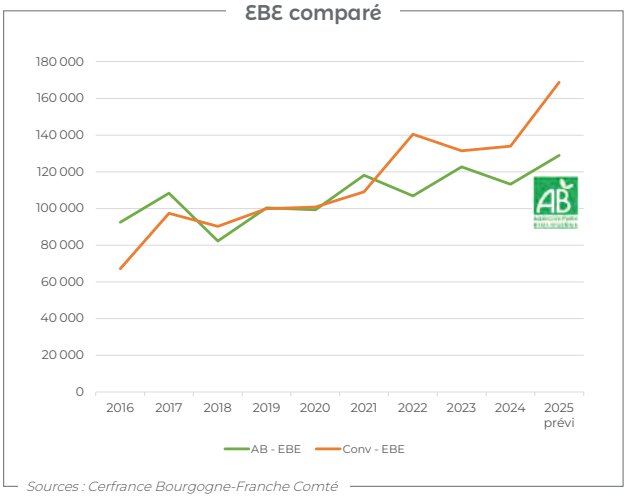


Comparaison des prix moyens des laits en BFC

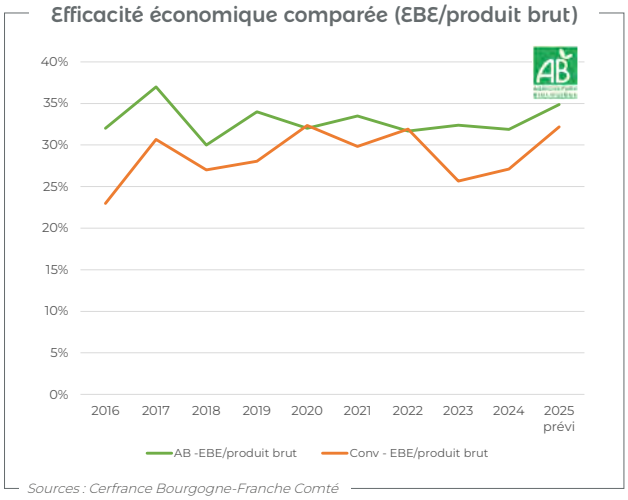


Sources : Agreste Enquête Annuelle Laitière

Performance comparée des systèmes



Sources : Cerfrance Bourgogne-Franche Comté



Sources : Cerfrance Bourgogne-Franche Comté

Résultats économiques en lait de plaine : 532 fermes conventionnelles et 47 fermes en agriculture biologique.

Avec un poste « alimentation » plus important et des prix de lait à peine supérieurs au conventionnel, les fermes bio restent performantes (EBE / Produit à 35 %) dans un contexte qui reste difficile en 2025.

VALOV'BIO
Valorisation des veaux en bio

8 veaux de races laitières sur 10, nés en élevage biologique, mâles ou femelles non destinées au renouvellement du troupeau, partent en centre d'engraissement conventionnel.

Afin de répondre aux éleveurs soucieux de garantir des conditions d'élevage bio à tous leurs animaux, le projet CASDAR VALOV'BIO a pour objectif d'accompagner les éleveurs bio dans la mise en place de systèmes innovants, pour valoriser les bovins non destinés au renouvellement.

Pour ce faire, les conseillers s'appuient sur une expérience qui développe depuis 6 ans en Mayenne, l'élevage sous nourrices, avec des partenariats inédits entre éleveurs laitiers et allaitants.



Chèvres et brebis laitières

Les chiffres clés

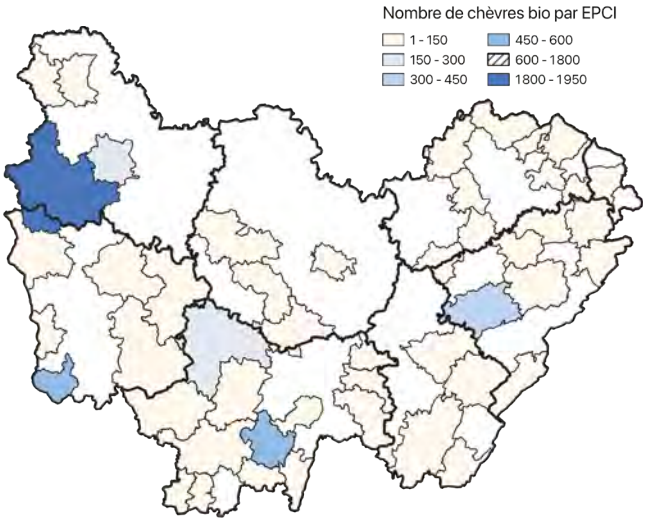
83 FERMES
ONT DES CHÈVRES
dont **53**
en production principale

5 916 CHÈVRES

2 011 HECTARES

20 % DES CHÈVRES
EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Répartition des chèvres



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Plus de la moitié des chèvres sont élevées dans 4 EPCI : Puisaye-Forterre, Nivernais Bourbonnais, Clunisois et Loue Lison. Le nombre des animaux y est en moyenne de 170 chèvres par troupeau contre seulement 40 dans les autres EPCI.

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

Taille d'atelier (nombre de chèvres)	Nombre de fermes	Total de chèvres
Moins de 40	52	1 451
Entre 40 et 80	20	1 389
Entre 80 et 120	4	537
Entre 120 et 160	2	450
Plus de 160	5	2 089

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

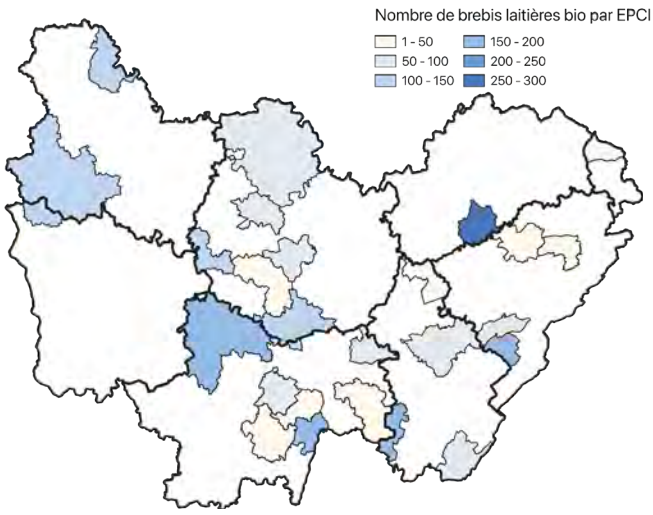
35 FERMES
ONT DES BREBIS LAITIÈRES
dont **14**
en production principale

2 319 BREBIS LAITIÈRES

689 HECTARES

84 % DES BREBIS LAITIÈRES
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des brebis laitières



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Ce sont dans les secteurs de la Puisaye-Forterre, du Grand Autunois Morvan et de la Porte du Jura que se trouve la plus grande densité d'élevage (9 parmi les 35).

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

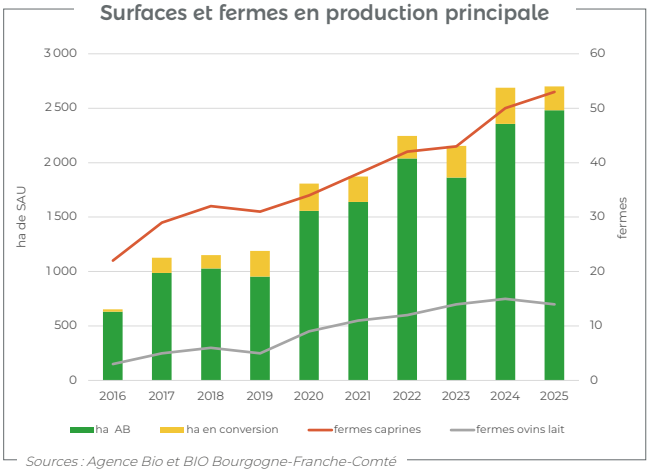
Taille d'atelier (nombre de brebis laitières)	Nombre de fermes	Total de brebis laitières
Moins de 40	12	229
Entre 40 et 80	14	880
Entre 80 et 120	4	376
Entre 120 et 160	3	409
Plus de 160	2	425

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Chèvres et brebis laitières

Les évolutions

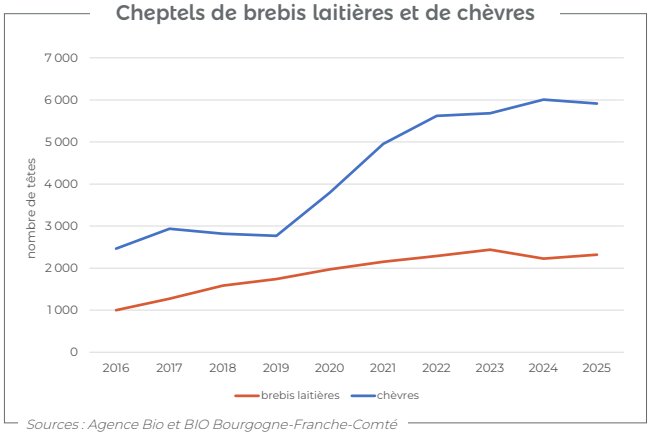
Des productions en légère croissance



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024**

+ 2	FERMES EN PETITS RUMINANTS LAITIERS
=	SAU BIO STABLE
- 35 %	DE SAU EN CONVERSION
- 1,5 %	DE CHÈVRES
+ 4,5 %	DE BREBIS LAITIÈRES



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Le cheptel régional de brebis bio progresse à l'inverse de la tendance nationale qui affiche une diminution de 3 %. Les plus grosses réductions concernent essentiellement l'Occitanie et la région PACA (- 4 600 brebis laitières).

Le cheptel régional de chèvres bio diminue beaucoup moins qu'au niveau national (- 1,5 % contre - 7 %). La Nouvelle Aquitaine et les Hauts de France sont les deux régions ayant perdu la majorité des chèvres (environ 4 300 chèvres).



Bilan de campagne

Impact FCO sur les brebis

En élevage ovins, l'impact FCO est encore plus important que chez les bovins. La maladie affaiblit le système immunitaire et affecte la fertilité. En production laitière, l'impact économique est direct avec une baisse de la production de lait. En revanche, en dehors de problèmes parasitaires récurrents, les caprins n'ont pas souffert en 2025 de maladies particulières.

Situation du marché

Un marché plutôt porteur

En région, la production laitière de petits ruminants est exclusivement transformée à la ferme. Les produits sont vendus en vente directe ou en circuits courts. Le marché semble porteur, excepté dans le Jura et en Saône-et-Loire où l'augmentation des installations tant en chèvres qu'en brebis laitières accentue la concurrence avec des produits conventionnels similaires.

L'opportunité d'utiliser des parcelles telles des friches ou des pré-bois, impropres à d'autres productions, favorise l'installation. Cependant la concurrence en vente directe est un frein dans certains secteurs. À ce titre, réaliser une étude de marché avant installation est recommandé.

La valorisation des sous-produits compliquée

Les agneaux laitiers sont commercialisés en vente directe. En revanche, les chevreaux sont plus difficiles à valoriser. Le circuit court en viande fraîche représente peu de volume et la vente en circuit long n'est pas rémunératrice. En conséquence, la plupart des éleveurs les engraisse et les transforme en charcuterie. Pour autant, la rémunération par ce biais n'est guère meilleure. Quelques éleveurs font de la lactation longue pour éviter d'avoir à engraisser les chevreaux.

Vaches allaitantes

Les chiffres clés

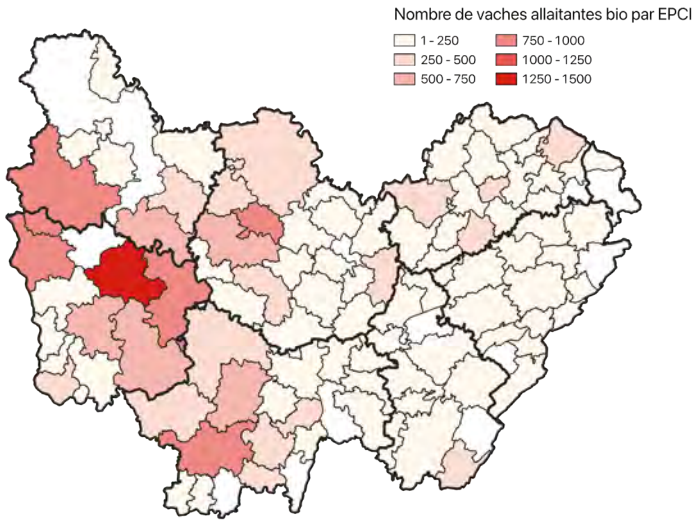
442 FERMES
ONT DES VACHES ALLAITANTES
dont **235**
en production principale

21 110
VACHES ALLAITANTES
dont **12 351**
en production principale

34 854 HECTARES
en production principale

4,6 % DES VACHES ALLAITANTES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des vaches allaitantes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

69 % des vaches allaitantes sont élevées en **Côte-d'Or, Saône-et-Loire** et **Nièvre**

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

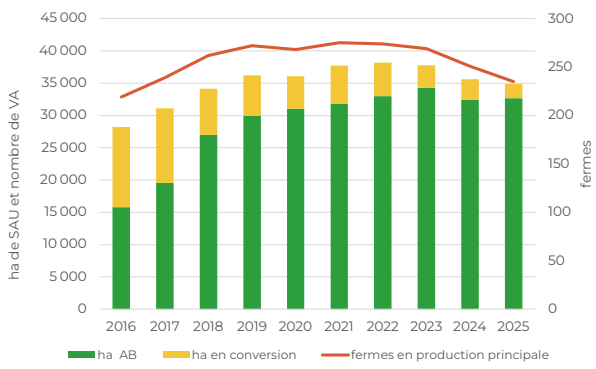
Taille d'atelier (nombre de VA)	Nombre de fermes	Total de vaches allaitantes
Moins de 40	236	4 597
Entre 40 et 80	133	7 984
Entre 80 et 120	49	4 782
Entre 120 et 160	16	2 242
Plus de 160	8	1 505

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les évolutions

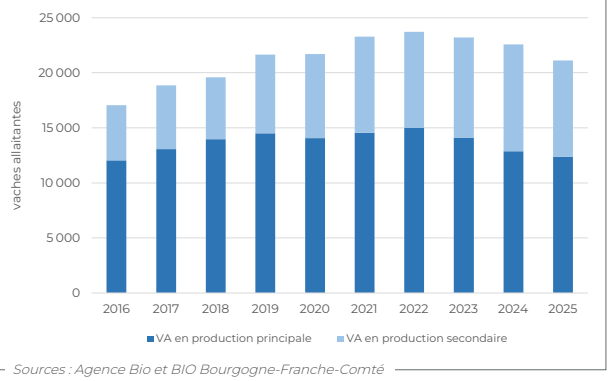
Beaucoup d'arrêts depuis 4 ans

SAU, vaches allaitantes et fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Évolution du cheptel de vaches allaitantes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

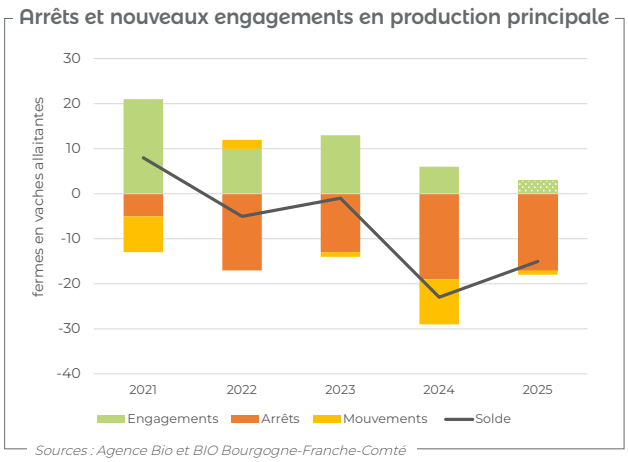
Les vaches en production principale représentent 59 % de toutes les vaches allaitantes. Le nombre de vaches des productions secondaires diminue plus vite que celui des productions principales (- 9,7 % contre - 4,1 %).

ÉVOLUTION **2025/2024**

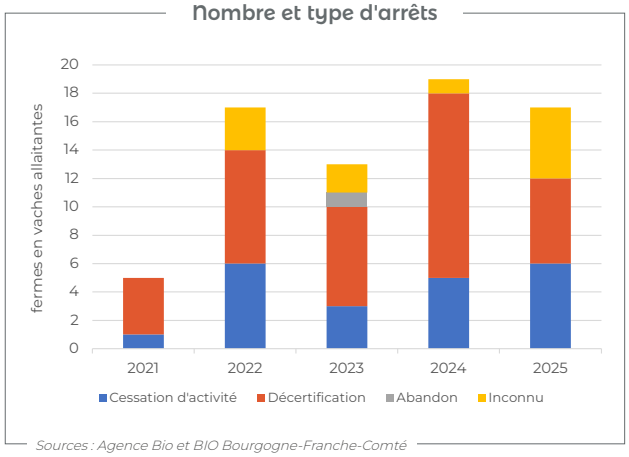
- **- 6,4 %** DE FERMES EN BOVINS ALLAITANTS
- **- 32,5 %** DE SAU EN CONVERSION
- **- 2,2 %** DE SAU BIO
- **- 6,5 %** DE VACHES ALLAITANTES

L'évolution nationale est identique (- 6,3 % de fermes en VA et - 5,6 % de VA).

Vaches allaitantes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

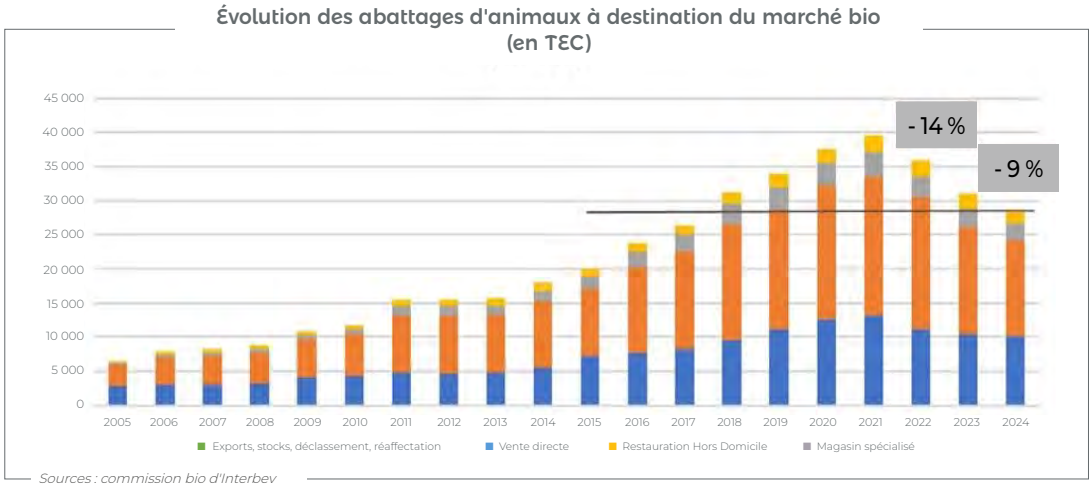


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

La baisse du nombre des nouveaux engagements explique la diminution considérable des surfaces en conversion. Cheptels et fermes en bovins allaitants se décapitalisent à cause des arrêts nombreux depuis 4 ans.

Bilan de campagne

Les abattages bio en forte diminution



Sources : commission bio d'Interbev

Les animaux abattus avec la certification bio ont fortement diminué ces trois dernières années en partie parce que l'offre diminue avec les dé-certifications, mais surtout parce que la demande baisse : beaucoup d'animaux bio sont déclassés et vendus en conventionnel.

La baisse continue des cheptels bovins (lait et viande) en région et en France, et l'exportation d'une part importante d'animaux maigres empêchent les abattoirs de tourner au maximum de leur capacité et les mettent en difficulté.



Vaches allaitantes

Situation du marché

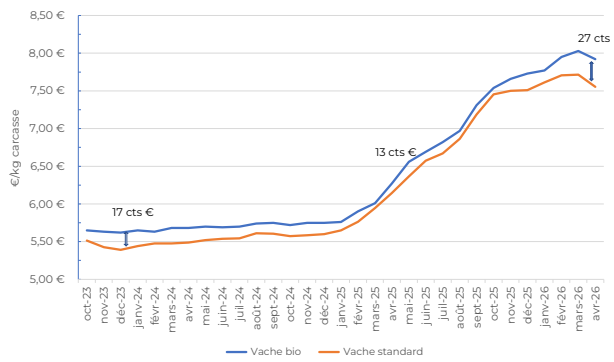
Des cours bovins exceptionnellement hauts en filière longue

Tirés par les prix en conventionnel, les prix des bovins bio sont exceptionnellement hauts. Le marché du maigre (broutards), a également augmenté ce qui rend les systèmes naisseurs-engraisseurs moins intéressants que les systèmes naisseurs et met en difficulté les systèmes engraisseurs bio qui se sont développés depuis 3 à 4 ans.

Cette situation ne favorise pas l'établissement d'ateliers d'engraissement, que ce soit au sein d'élevages naisseurs ou sur des fermes souhaitant se diversifier par l'engraissement de bovins (céréaliers, partenariats laitiers-allaitants...).

Les producteurs en circuits-courts, qui représentent plus de 20 % des fermes bovins allaitants bio, doivent assumer des charges post-production (abattage, découpe, commercialisation), qui relativise l'opportunité d'un prix élevé en filière longue. Par crainte de perdre leur clientèle, ceux-ci ne font guère évoluer leurs prix, et perdent en rémunération sur la phase de découpe et vente aux particuliers.

Cotation entrée abattoir vache R toutes races à viande, tous poids (Moyenne mensuelle en €/kg carcasse)



Sources : FranceAgriMer

Pas de meilleur prix d'achat des bovins bio

En 2022, avec en moyenne 17 centimes par kg carcasse, l'écart entre bio et non bio était déjà très faible. En 2025, il tombe à 13 centimes avant de remonter en 2026 à 27 centimes, soit une plus-value bio qui oscille entre 2,5 et 5 % du prix conventionnel. Pour rappel, même si les éleveurs en utilisent deux fois moins, les prix des aliments bio à base de céréales et d'oléo-protéagineux sont de 30 à 80 % plus élevés qu'en conventionnel *(voir tableau de bord Inosys, IDELE 2024 ci-après)*.

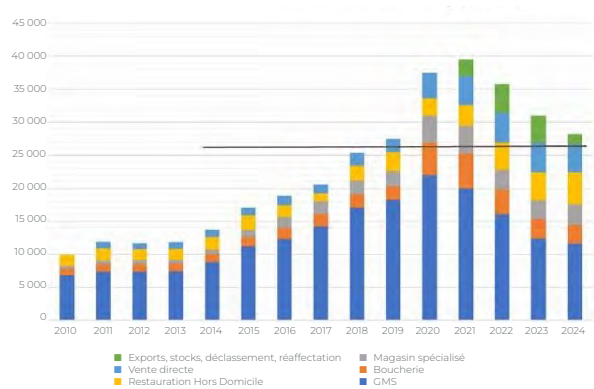
Une transformation en steak haché toujours plus importante en bio

Les consommateurs s'orientent depuis plusieurs années vers la consommation de viandes hachées. Cette orientation est encore plus marquée en bio. En conséquence, plus de 80 % de la carcasse des bovins bio est destinée à cette transformation.

Malgré cette prééminence du haché, la finition des animaux bio est importante dans la valorisation des carcasses, d'une part pour assurer un minimum de gras dans le haché, d'autre part pour valoriser au mieux les pièces nobles y compris dans le circuit conventionnel.

Cette orientation massive du marché de la viande bovine vers le haché pénalise la filière, la part prise par cette forme de préparation empêchant une meilleure valorisation des carcasses. Cette situation questionne l'intérêt de produire des animaux types viande, dont la conformation et les qualités organoleptiques sont peu mises en valeur dans la forme finale du produit.

Débouchés des viandes biologiques en TEC



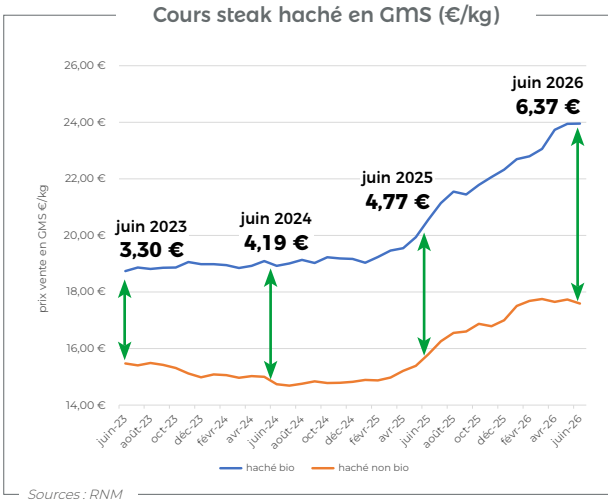
Sources : Commission bio d'Interbev

Évolution des débouchés

Depuis le début de la crise bio au début des années 2020, les parts de marché de la GMS sur les viandes bio diminuent au profit des magasins spécialisés bio, de la restauration hors domicile et de la vente directe. C'est une conséquence de la stratégie commerciale des GMS.

La stratégie commerciale des GMS...

Cours steak haché en GMS (€/kg)

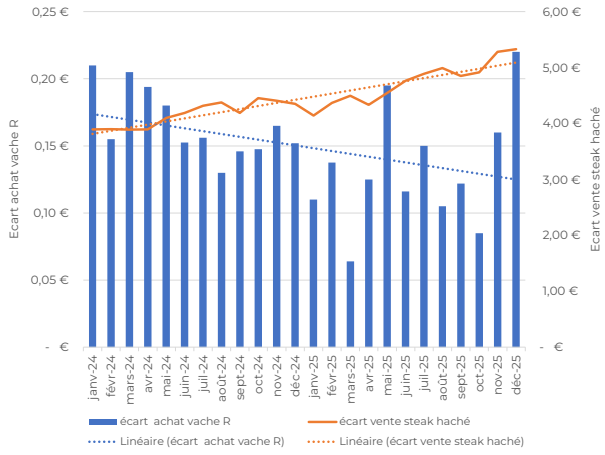


Sources : RNM

Vaches allaitantes

De décembre 2024 à décembre 2025, le prix du steak haché frais bio a augmenté de 3 €/kg. Malgré des coûts de matière première et d'actes de transformation quasiment identiques, le prix du steak haché bio augmente bien plus vite que celui du conventionnel.

Écart de prix entre bio et conventionnel prix achat producteur/prix vente en GMS



Sources: RNM - FranceAgriMer

Paradoxalement, en GMS, le différentiel de prix entre produit fini bio et conventionnel suit la tendance inverse de celle que connaît l'écart de prix d'achat des animaux aux éleveurs. Cette pratique est contraire aux objectifs de la loi EGALIM, c'est-à-dire une meilleure répartition de la valeur entre les acteurs des filières. De fait, il apparaît assez clairement que les GMS appliquent une marge beaucoup plus importante sur la viande bio que sur la viande conventionnelle.

… un frein au développement de la consommation

Non seulement cette différence de valeur supportée par le consommateur n'est pas répercutée en amont sur le prix payé aux producteurs mais elle constitue un frein considérable au développement de la consommation bio. Le constat est direct : au cours du premier trimestre 2026, les ventes de viandes bio hachées en GMS ont progressé de 11,3 % en valeur, alors même qu'elles ont reculé de 5,5 % en volume par rapport au premier trimestre 2025 *(Sources : Note de conjoncture Agence Bio juillet 2026).*

Vente de haché bio au 1er trimestre 2026

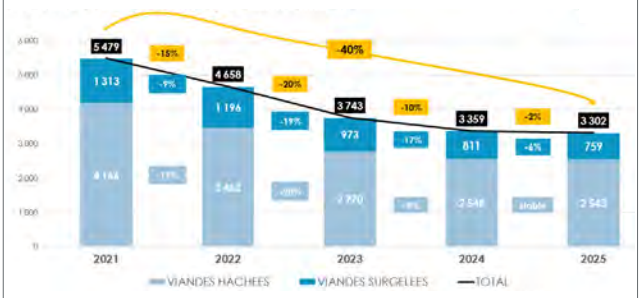
+ 11,3 % en valeur

- 5,5 % en volume

Les ventes presque divisées par 2 en 5 ans

En volume, les viandes bio ont connu un recul de 40 % en 5 ans ! Ce marché presque divisé par 2 commence seulement à se stabiliser.

Évolution des ventes en volume de viandes bio (steak haché et viandes surgelées) en GMS hors EDMP (en tonnes) - Vision annuelle

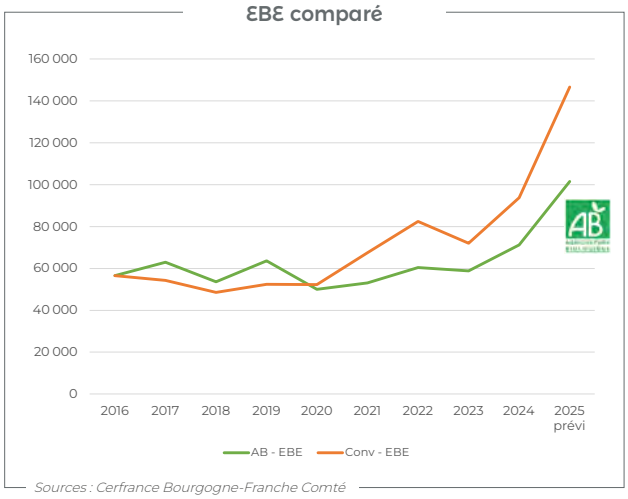


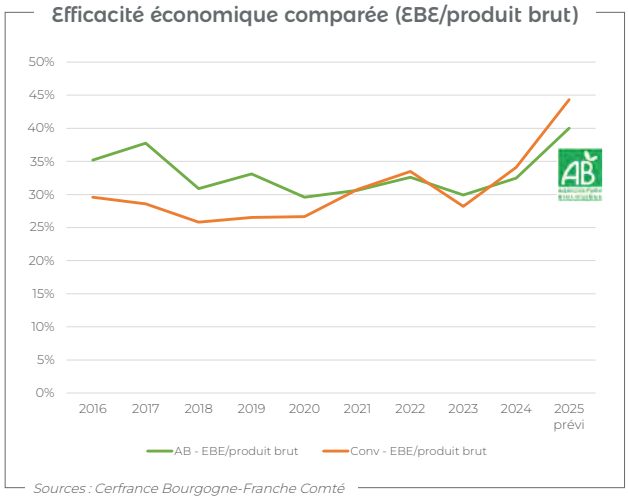
Sources : Commission Bio d'Interbev / Agence BIO / Circana



Vaches allaitantes

Performance comparée des systèmes





1 130 fermes conventionnelles et 33 fermes en agriculture biologique

La hausse des prix de la viande augmente directement la performance économique des élevages allaitants. L'EBE des systèmes bio, jusqu'ici plutôt stable, suit la même courbe ascendante que celle du marché bio qui, lui même, suit la tendance haussière du marché conventionnel. La hausse des produits est cependant moins rapide, ce qui peut être relié à une moindre productivité (quantité de viande brute) des systèmes bio par rapport au conventionnel *(Voir tableau Inosys ci-après).*

L'efficacité économique illustre le taux de charge par rapport au produit généré. Jusqu'en 2022, les systèmes bio étaient globalement plus efficients grâce à une stratégie de conduite économe. Ces dernières années, un marché porteur permet aux systèmes conventionnels de valoriser leur potentiel d'intensification sans souffrir d'une hausse des charges en proportion, ce qui joue en faveur d'une meilleure efficacité économique.

Données technico-économiques comparées

Données 2024	Naisseur bio	Naisseur conventionnel	Naisseur-engraisseur bœuf bio	Naisseur-engraisseur jeune bovin conventionnel	Commentaire
Chargement (UGB/ha)	0,9	1,1	0,9	1,3	Des chargements plus faibles en bio pour permettre l'autonomie fourragère
Nb de VA/UMO	43	58	33	56	Moins de vêlage par unité de main d'œuvre en bio
Concentré (kg/UGB)	326	683	386	899	Consommation de concentré divisée par deux en bio. L'engraissement fait augmenter la consommation de concentré
Productivité technique (kg viande vive/UGB)	276	314	280	375	Les systèmes bio sont un peu moins productifs. L'engraissement fait augmenter la productivité
Coût production (€/100kg viande vive)	786	601	734	524	Le coût de production, divisé par la productivité (moindre en bio), explique un coût supérieur en bio.
Produit(€/100kg viande vive)	663	518	637	467	Le produit, ramené au poids de viande vive, est supérieur en bio.
Rémunération permise : Nb de SMIC/UMO	1,1	1,0	0,9	0,9	Entre bio et conventionnel, la rémunération est équivalente. Avec la hausse du cours du broutard, les systèmes naisseurs sont mieux rémunérés ces dernières années.

Sources : Inosys, IDELE 2024

Brebis allaitantes

Les chiffres clés

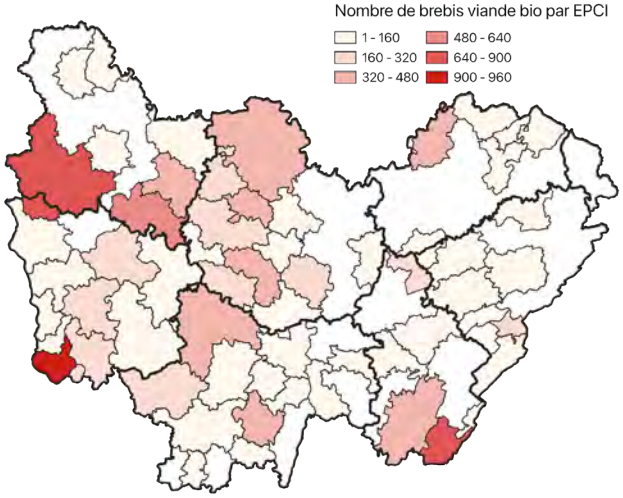
136 FERMES
ONT DES BREBIS ALLAITANTES
dont **41**
en production principale

11 345 BREBIS VIANDE

2 682 HECTARES

6,7 % DES BREBIS VIANDE
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des brebis allaitantes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les brebis allaitantes sont un peu plus présentes dans l'ouest de la région.

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

Taille d'atelier (nombre de brebis viande)	Nombre de fermes	Total de brebis allaitantes
Moins de 80	90	3 080
Entre 80 et 160	30	3 570
Entre 160 et 240	6	1 192
Entre 240 et 320	5	1 405
Plus de 320	5	2 098

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les évolutions

Diminution brutale du nombre de fermes en production principale

SAU, brebis allaitantes et fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

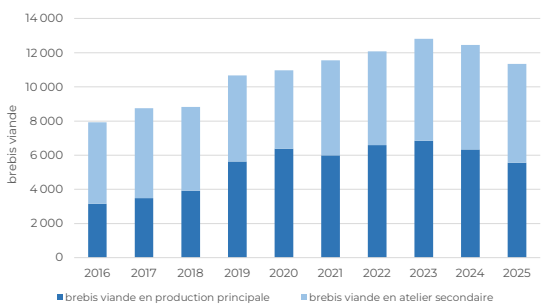
Les brebis en production principale représentent 49 % de toutes les brebis allaitantes. Le nombre de brebis en production secondaire diminue moins vite que celui des productions principales (- 5 % contre - 12 %).

Avec - 7 % des brebis et - 9 % des fermes ovins viande, la tendance nationale est la même mais moins marquée qu'en région.

ÉVOLUTION 2025/2024

- **- 27 %** DE FERMES EN BREBIS ALLAITANTES
- **- 18 %** DE SAU BIO
- **+ 18 %** DE SAU EN CONVERSION
- **- 9 %** DE BREBIS ALLAITANTES

Évolution du cheptel de brebis viande



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Brebis allaitantes

Situation du marché

Des cours historiquement élevés

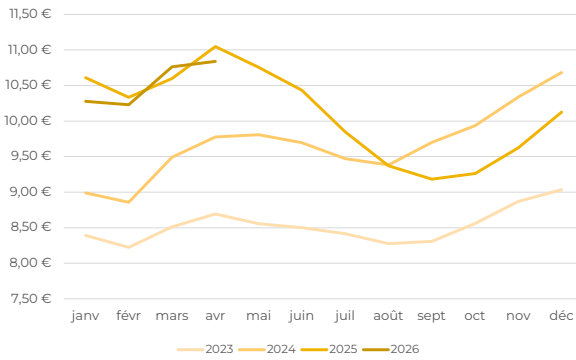
Le manque d'offre en conventionnel fait grimper le prix carcasse d'agneau de manière exceptionnelle, surtout entre juillet 2024 et juin 2025. En 2 ans, la hausse atteint plus de 20 %, et les cours du bio sont tirés vers le haut par les cours du conventionnel. Comme en bovin, l'écart de prix entre bio et conventionnel est quasi inexistant, ce qui a conduit à des dé-certifications.

Ces prix sont enfin rémunérateurs pour les producteurs d'agneaux qui peinent depuis des années à conserver une rentabilité en ferme spécialisée.

À partir de l'été 2025, la demande baisse et les prix diminuent mais restent supérieurs à ceux de 2023 sur la fin de l'année. Début 2026, les prix restent élevés (environ 10,50 € / kg).

Par ailleurs, l'absence de marché développé pour l'agneau bio ne favorise pas les installations et les diversifications en brebis bio. Les agriculteurs et agricultrices préfèrent souvent élever un troupeau d'ovins en conventionnel sur des surfaces conduites en agriculture biologique.

Cotation nationale agneau R couvert de 16 à 19 kg)



Source : FranceAgriMer

Performance comparée des systèmes

Données technico-économiques comparées

Données 2024	Ovin bio spécialisé zones de plaine et herbagères	Ovin conventionnel spécialisé zones de plaine et herbagères	Commentaire
Chargement (UGB/ha SFP)	0,8	1,4	Des chargements presque deux fois plus faibles en bio pour permettre l'autonomie fourragère.
Nb de brebis/UMO	263	348	Moins d'agnelages par unité de main d'œuvre en bio.
Concentré (kg/brebis)	98	150	Un tiers de concentrés consommés en moins en bio, des rations davantage basées sur le fourrage (dont l'herbe).
Alimentation achetée (€/kgc)	1,8	3,1	Les bio sont plus autonomes par le chargement et l'utilisation moindre de concentrés. Mais les poids des agneaux sont équivalents (17,7 kgc en conventionnel, 18,3 kgc en bio).
Productivité numérique (agneaux vendus / brebis)	0,96	1,1	Les systèmes bio sont un peu moins productifs.
Coût de production (€/kgc)	30	26	Le coût de production bio par kgc est supérieur au conventionnel du fait de la plus faible productivité numérique.
Produit ovin (€/kgc)	22,7	22,3	Le produit bio est comparable à celui conventionnel
Rémunération permise : Nb de SMIC/UMO	0,8	1,2	L'absence de valorisation supérieure de l'agneau bio induit une rémunération inférieure, du fait de la moindre productivité numérique.

Sources : Inosys, IDELE 2024

Contexte des monogastriques

Fin de l'expérimentation biosécurité en élevage de monogastriques plein-air

L'année 2025 marque la fin du projet piloté par la FADEAR sur la biosécurité dans les élevages monogastriques plein air. Globalement, le manque de fermes participantes et les difficultés de mise en place de certains protocoles expérimentaux dans le temps imparti, n'ont pas permis de parvenir à une conclusion finale mais plutôt d'envisager des pistes de réflexion. Une grille d'évaluation des risques a été construite, testée et approuvée scientifiquement dans cette expérimentation. Cette dernière améliore la caractérisation des risques sanitaires dans les élevages plein air, auparavant peu documentés.

L'expérimentation a mis en avant les besoins de recherches, notamment concernant la flore bactérienne des bâtiments, en porc comme en volailles, qui est très variable selon les fermes, voire d'une semaine sur l'autre pour un même bâtiment.

En volailles, un outil d'observation de l'avifaune a été élaboré et semble pertinent autant pour les éleveurs que pour les conseillers, en complément de l'analyse des risques.

Pour les porcs, une piste supplémentaire a été étudiée. Elle concerne la question des clôtures, qui doivent obligatoirement respecter la biosécurité afin d'éviter tout contact entre les porcs et les sangliers vecteurs potentiels de maladies (système de double clôture). Une grande diversité de système de « clôture » existe en pratique. Elles sont parfois non conformes à celles mentionnées pour la biosécurité mais mériteraient d'être étudiées de façon approfondie pour en vérifier l'efficacité (exemple : l'utilisation d'une haie comme clôture).

L'alimentation, toujours au cœur des préoccupations

Le cours de l'alimentation est variable en fonction des récoltes et des disponibilités en grain. Cela impacte fortement les productions monogastriques, en particulier les élevages de volailles qui nécessitent un aliment complet très technique et au prix nettement plus élevé en bio qu'en conventionnel.

Dans les élevages, l'achat d'aliments complets est la principale charge opérationnelle. Il est le premier frein à la conversion ou à l'installation en agriculture biologique. Pour y remédier, certains éleveurs souhaiteraient fabriquer eux-mêmes leurs aliments. Ils se heurtent toutefois au manque de certaines matières premières non cultivées dans la région mais nécessaires à l'équilibre de la ration. Par ailleurs, la fabrication d'aliments à la ferme implique des investissements, tant en temps qu'en matériel. Autant de freins pour le développement de cette alternative.

Actuellement, une dérogation au règlement bio permet l'incorporation de 5 % d'aliments protéiques « non disponibles en AB » pour les jeunes volailles (moins de 18 semaines) et les jeunes porcs (moins de 35 kg). La dérogation prendra fin au 31 décembre 2026. Face aux difficultés que pose la mise en place de cette réglementation, des discussions ont été initiées au sein de la commission européenne.

Par ailleurs, le passage à l'aliment 100 % bio pour les jeunes monogastriques entraînera une hausse des coûts de production, comme ce fut le cas en 2021 avec le passage des volailles de plus de 18 semaines à une alimentation 100 % bio.



Poules pondeuses et volailles de chair

Les chiffres clés

149
ATELIERS POULES PONDEUSES
dont **117** fermes en production principale

362 600
POULES PONDEUSES

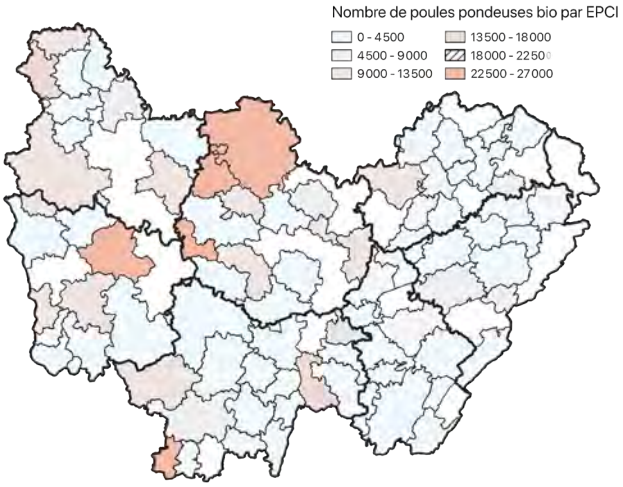
36,2 % DES POULES PONDEUSES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

52
ATELIERS VOLAILLES DE CHAIR
dont **37** fermes en production principale

165 200 POULETS DE CHAIR
17 500 AUTRES VOLAILLES DE CHAIR

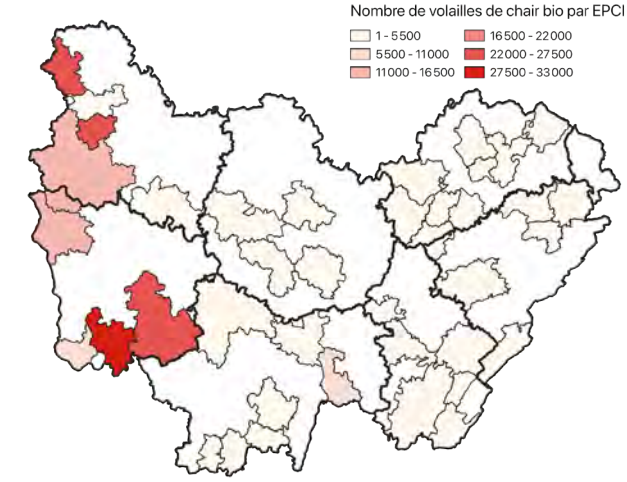
2,4 % DES POULETS DE CHAIR EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des poules pondeuses



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des volailles de chair



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Côte-d'Or

- **37 %** **des poules pondeuses bio** régionales
- **15 %** **des ateliers**
- **6 050** **poules pondeuses en moyenne** par atelier

Nièvre et Yonne

- **75 %** **des volailles de chair bio** régionales
- **23 %** **des ateliers**
- **12 400** **volailles de chair en moyenne** par atelier

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

Taille d'atelier (nombre de poules pondeuses)	Nombre de fermes	Total de poules pondeuses
Moins de 1 000	116	21 025
Entre 1 000 et 6 000	10	34 297
Entre 6 000 et 12 000	19	208 384
Plus de 12 000	4	96 000

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des ateliers en fonction de la taille du cheptel

Taille de cheptel (nombre de volailles de chair)	Nombre d'ateliers	Nombre de volailles de chair
Moins de 500	21	2 783
Entre 500 et 3 000	21	34 728
Entre 3 000 et 9 000	4	20 620
Plus de 9 000	6	124 610

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

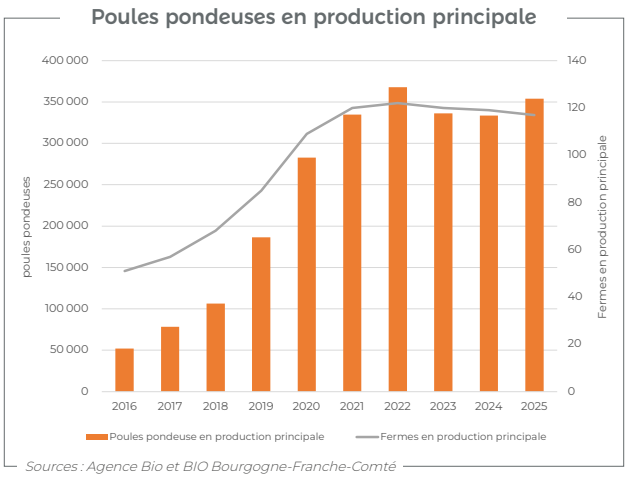
69 % des poules pondeuses sont élevées dans **11 % des ateliers**

68 % des volailles de chair sont élevées dans **11 % des ateliers**

Poules pondeuses et volailles de chair

Les évolutions

Le nombre de poules pondeuses repart à la hausse



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024**

- 1,6 % DE FERMES EN PRODUCTION PRINCIPALE DE POULES PONDEUSES

+ 6,1 % DE POULES PONDEUSES

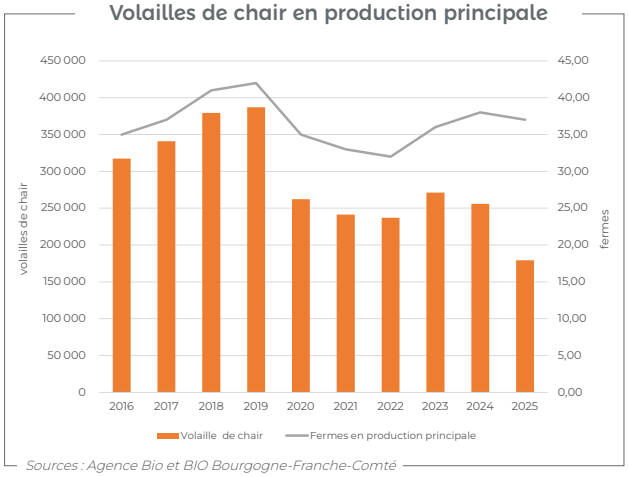
La mise en place d'ateliers de poules pondeuses progresse en région mais diminue de 5 % en France. Aussi, le nombre d'arrêts de fermes en poules pondeuses diminue plus fortement sur le territoire nationale (- 5,5 %).

L'augmentation des coûts de production en poulettes biologiques (environ + 7 % d'après les données de l'ITAVI) incite les éleveurs de pondeuses à allonger la durée de production de leurs lots bio ce qui se traduit par une diminution des mises en place.

De plus, d'après le Synalaf, le recul de la production d'œufs bio est lié aux contraintes techniques trop importantes qu'implique l'alimentation 100 % bio. Cette alimentation est trop déséquilibrée et entraine des contre-performances techniques. Exposés de ce fait à des aléas de production difficilement maîtrisables et rendant incertaine leur rémunération, beaucoup d'éleveurs bio ont préféré passer à la production plein air non biologique. Le segment bio manque donc désormais de producteurs pour répondre à la demande.

Dans la région cependant, des ateliers de poules pondeuses voient le jour depuis quelques années, en production principale ou en diversification.

Baisse importante de la production de volaille de chair



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024**

- 2,6 % DE FERMES EN PRODUCTION PRINCIPALE DE VOLAILLES DE CHAIR

- 29 % DE VOLAILLES DE CHAIR

En France, la production de volailles est en forte baisse (- 10 %) et plus encore dans notre région.

La part des volailles de chair en production secondaire double quasiment mais ne constitue que 2 % des volailles bio régionales.

Poules pondeuses et volailles de chair

Bilan de campagne

Répercussions des périodes caniculaires sur les élevages de volailles bio

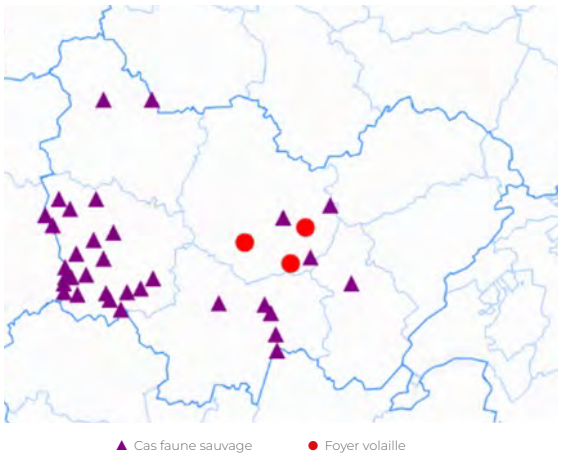
Les pics de chaleur de juin et août ont entraîné des chutes de ponte et une sur-mortalité. De plus, l'automne-hiver 2025, particulièrement humide, a compliqué l'utilisation des parcours fixes, et rendu plus difficile la gestion sanitaire des élevages.

La grippe aviaire davantage présente dans la région pendant l'hiver 2025-26

Au cours de l'hiver 2024-25, deux cas seulement avaient été déclarés dans la région (un sauvage et un en élevage). Le niveau de risque était alors modéré puis négligeable. Cependant à l'automne, le niveau de risque, reclassé modéré le 14 octobre, a été trois jours plus tard classé élevé (entraînant le confinement obligatoire des volailles). En effet, l'automne-hiver 2025-26 a été marqué par une vague épidémique qui a décimé l'avifaune sauvage (particulièrement les grues cendrées lors de leur passage migratoire en automne 2025 du nord-est au sud-ouest).

Dans ce contexte, trois cas ont été identifiés dans des élevages de Côte-d'Or. La détection de foyers dans l'Allier et dans l'Ain a également conduit à imposer le statut de zone réglementée à d'autres secteurs de la région. Le retour au niveau négligeable, habituellement atteint courant avril, n'a cette année été déclaré que le 3 juin.

Les cas de IAHP du 1er septembre 2025 au 25 mars 2026 en BFC



Pour des raisons de confidentialité, les coordonnées géopgraphiques des foyers et cas sur la carte sont arrondies

Source : plateforme Epidémiosurveillance Santé Animale (ESA) maj le 25/03/26

Les évolutions réglementaires

Harmonisation des mesures de bien-être animal

De nouvelles dispositions réglementaires vont élever le niveau de contraintes imposées aux éleveurs et éleveuses de volailles bio.

Les élevages de poulettes bio doivent d'ici le 1er janvier 2030 donner aux animaux un accès à un parcours d'une surface minimum de 1 m² par poulette, pendant au moins 6 semaines. En attendant cette mise en conformité, les poulettes doivent avoir accès à un parcours d'une surface au moins équivalente à l'espace intérieur.

Depuis le 1er janvier 2025, tous les élevages de volailles de chair doivent quant à eux, disposer de perchoirs ou de plateformes surélevées (minimum 5 cm par poulet ou pintades, 10 cm pour les dindes...).

Ces normes plus ou moins difficiles à mettre en place, ont toujours une répercussion sur l'ensemble de la filière. L'accès extérieur des poulettes entraîne par exemple une hausse de leur prix d'achat par les producteurs et productrices d'œufs bio.

Pour bénéficier de contraintes réglementaires moins lourdes, les passages d'élevages bio vers le Label Rouge ne sont pas rares.



Poules pondeuses et volailles de chair

Situation du marché

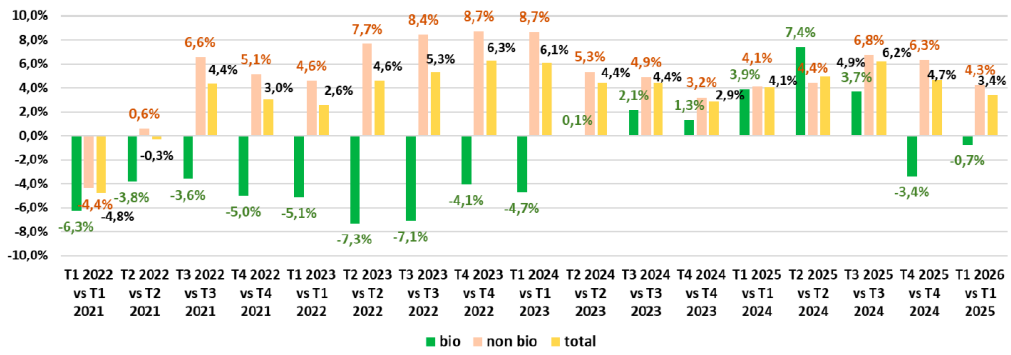
Une filière œufs bio qui se porte mieux

L'achat d'œufs bio augmente chez les ménages français et stimule le développement de la filière, notamment en circuit court en réponse à une forte demande. En 2025, les ventes d'œufs non bio ont quant à elles augmenté de 5,3 % en volume et de 11,1 % en valeur.

D'après le panel Circana, les ventes d'œufs bio en GMS ont progressé de 2,8 % en volume en 2025 par rapport à 2024 et de 4,6 % en valeur.

Cette situation en GMS contraste avec le dynamisme des circuits spécialisés. Les magasins bio indépendants affichent une croissance exceptionnelle. Ce succès s'explique par la mise en relation directe et étroite avec les producteurs locaux. Cet ancrage territorial historique a permis d'amortir le choc de la pénurie pour les consommateurs, quand les rayons de la grande distribution restaient vides.

Évolution des ventes d'œufs en volume en GMS par trimestre



Source : Agence Bio d'après Circana

Pour pérenniser cette dynamique et sécuriser l'offre future, des acteurs passent à l'offensive. Une grande marque bio a ainsi initié une filière œufs, avec la contractualisation de 2 millions d'œufs et la création d'un nouveau poulailler pour 2026 *(Source Bio linéaire)*.

Suite à la crise de 2022, la production nationale ne permet plus de répondre à cette hausse de consommation d'œufs. Cela explique en partie les pénuries observées en GMS. Le début de l'année 2026 est marqué par une crise d'approvisionnement sans précédent au rayon des œufs. Selon les dernières données de Circana, la grande distribution subit des ruptures de stock historiques.

Prix des œufs en GMS : 2,42 €/ boîte de 6

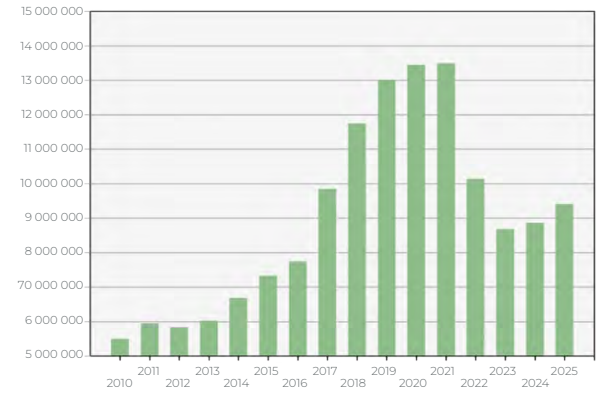
En 2025, l'écart moyen entre la boîte de 6 œufs bio et celle d'œufs Label Rouge a été de 35 centimes. Le prix moyen de l'œuf Label Rouge a progressé de 3,1 %, moins que la hausse du prix bio (+ 5,2 %). L'écart entre bio et Label Rouge a augmenté de 19 % (+ 6 centimes).

Source : RNM et FrancheAgriMer

La volaille de chair très impactée par la crise

Au niveau national, les mises en place en filières organisées de poulets bio reprennent depuis 2024 (+ 6 % / 2024 et + 8 % / 2023) mais en nombre toujours très inférieures aux années précédentes : - 27 % de mises en place entre 2019 et 2025.

Évolution des mises en place de poulets bio en filières organisées



Sources : Synalaf

Les consommateurs se tournent de plus en plus vers de la viande découpée de poulet mais aussi d'autres viandes. D'après Worldpanel by Numerator, les achats de découpes de poulet bio ont reculé de 16,2 % en 2025 par rapport à 2024. Le bio n'a représenté que 2,0 % en volume des achats de découpes de poulet en 2025 (contre 4 % en 2020).

Le circuit en vente directe est particulièrement dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. Ce sont des élevages qui abattent et/ou découpent à la ferme.

Prix moyen du poulet bio et Label Rouge en GMS

En 2025, le prix moyen du poulet bio était de 11,69 € et supérieur de 4,81 € à celui du poulet Label Rouge (70 % plus cher). En 2025, le prix du poulet Label Rouge a moins progressé que celui du poulet bio. L'écart de prix entre bio et Label Rouge a augmenté de 1,2 %.

Source : RNM et FrancheAgriMer

Production porcine

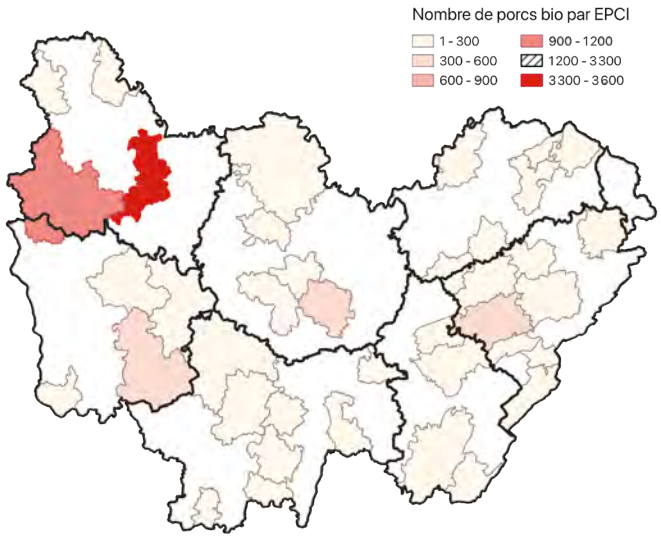
Les chiffres clés

50
ATELIERS PORCINS
dont **15**
fermes en production principale

7 646 PORCS CHARCUTIERS
706 TRUIES

2,0 % DES PORCS CHARCUTIERS
3,6 % DES TRUIES
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des porcs



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

62 % des porcs élevés en BFC sont situés **dans l'Yonne**

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

Taille d'atelier (nombre de porcs)	Nombre de fermes	Total de porcs
Moins de 50	33	692
Entre 50 et 100	6	538
Entre 100 et 400	6	970
Plus de 400	5	5 446

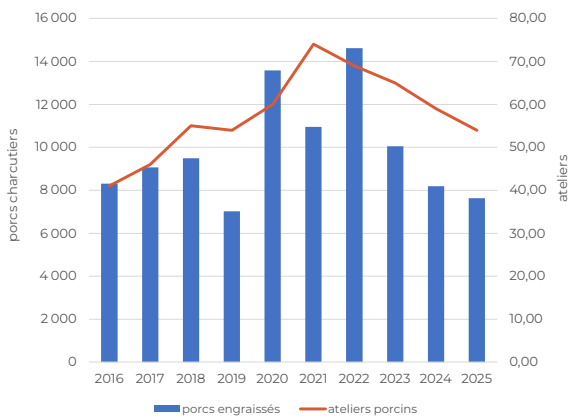
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

71 % des porcs sont élevés dans **9 % des ateliers**

Les évolutions

Diminution des porcs mis à l'engraissement

Porcs engraissés et ateliers porcins



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024**

- 8,5 % D'ATELIERS

- 6,8 % DE PORCS À L'ENGRAISSEMENT

Le nombre d'ateliers diminue encore en 2025. Cependant le nombre d'ateliers principaux s'est stabilisé à 15.

En France comme en région, le nombre de porcs mis à l'engrais baisse moins vite que les années précédentes, ce qui permet d'espérer pour 2026, si ce n'est une reprise, du moins une stabilisation.

Production porcine

Bilan de campagne

Les extrêmes climatiques impactent le bien-être des porcins

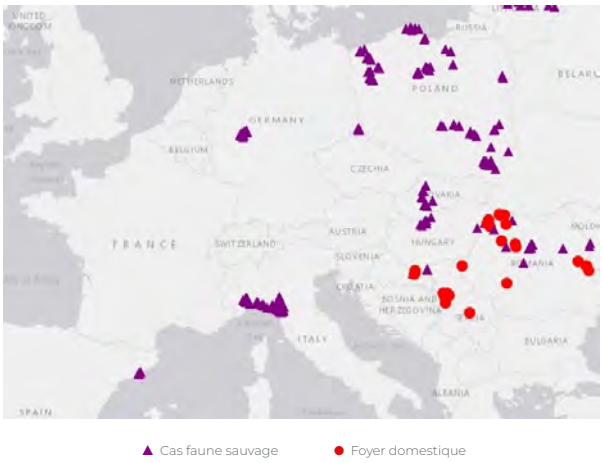
Les élevages plein-air sont soumis aux conditions climatiques et à des variations météorologiques parfois importantes. 2025 ne fait de ce point de vue pas exception. Les fortes chaleurs en été et les hivers très humides impactent les truies et les porcs, qui apprécient les bauges en été et les sols portants en hiver.

La peste porcine africaine toujours présente en Europe

Epargnée en 2025, la France se prépare cependant à l'arrivée de la Peste Porcine Africaine. Les cas enregistrés en Allemagne ou en Italie, pays proches, suscitent une inquiétude qu'alimente encore le recensement en Espagne de sangliers contaminés à proximité de la frontière pyrénéenne en novembre 2025 *(voir carte ci-contre)*.

En prévision d'une possible arrivée de la maladie, des mesures réglementaires ont été édictées par les instances sanitaires françaises. Un résumé de ces mesures est disponible sur le site de Produire Bio « Quelles conséquences pour les élevages en cas de propagation de la Peste Porcine Africaine en France ».

Les cas de peste porcine du 1er janvier 2025 au 15 juin 2026 en BFC



Source : plateforme Epidémiosurveillance Santé Animale (ESA)

Les évolutions réglementaires

Réglementation : logement et alimentation, des échanges en cours

La réglementation impose la découverture prochaine des courettes. Cette mise aux normes des bâtiments porcins est une contrainte majeure qui freine le développement de la filière.

Les éleveurs français sont toujours mitigés sur ce changement qui rend plus difficile la gestion des effluents dilués par la pluie et qui entraîne une dégradation globale de l'état du paillage. Un dossier a été monté et soumis au niveau européen à EGTOP (Expert Group for Technical advice on Organic Production) qui devra, après analyse, approuver ou non la proposition française de conserver couverts les bâtiments de porc sur paille pour des raisons de bien-être animal.



Situation du marché

Offre et demande, un équilibre précaire

En circuits longs, la réduction du nombre de porcs engraissés, demandée par les transformateurs suite à la crise, a fortement impacté l'économie des fermes. En 2025, la consommation reprend doucement. Cependant, en GMS, les ventes ne permettent pas d'atteindre l'équilibre carcasse. En effet, les consommateurs achètent majoritairement jambon et rôti d'épaule au détriment des autres pièces de viande. En conséquence, les éleveurs devenus frileux hésitent à s'engager et à investir sur des volumes de production.

La vente directe toutefois, stimulée par une forte demande, semble échapper à cette frilosité.

Les ventes en GMS

À l'exception, du jambon cuit et de l'épaule (+ 5,2 % en volume) et des rillettes fraîches (+ 4,4 %), tous les segments de charcuterie bio ont reculé en volume en 2025.

Jambon cuit et épaule restent les principales catégories de charcuterie bio vendue en GMS

Sources : Agence bio Note de Conjoncture mars 2026

Apiculture

Les chiffres clés

110 FERMES ONT DES RUCHES

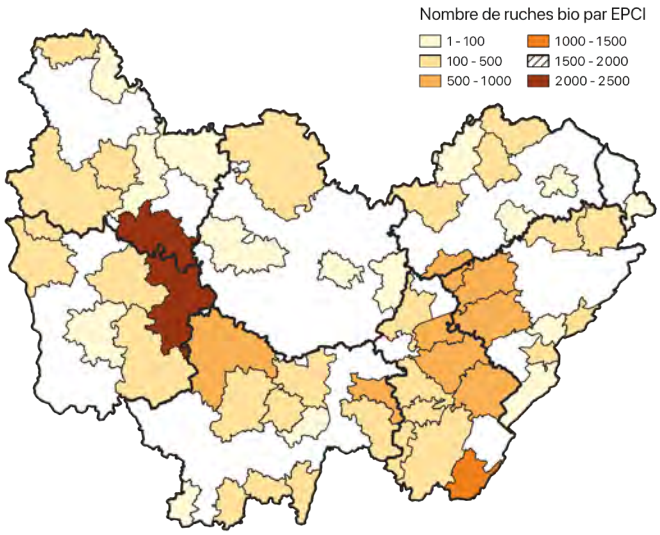
dont **91** en production principale

17 870 RUCHES

dont **16 962** pour les fermes en production principale

29 % DES RUCHES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Répartition des ruches



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Le Jura et **l'Yonne** sont les départements les plus apicoles avec chacun **20 %** des ruches de la région.

Répartition des fermes en fonction de la taille du cheptel

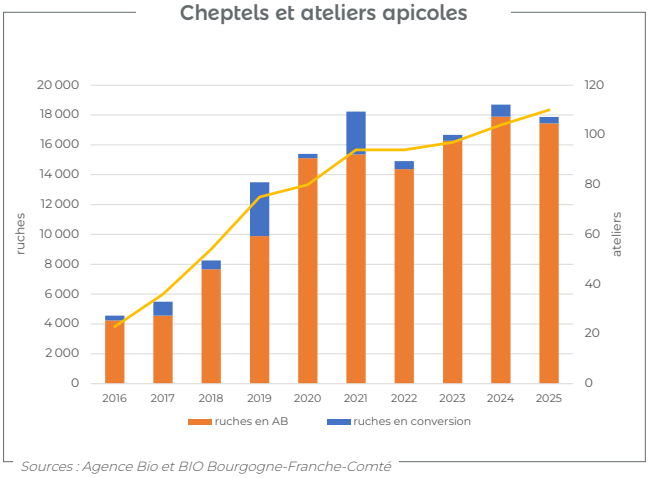
Taille de l'atelier (nombre de ruches)	Nombre de fermes	Total des ruches
Moins de 50	39	893
Entre 50 et 150	32	3 035
Entre 150 et 350	26	6 944
Entre 350 et 600	7	2 915
Plus de 600	6	4 083

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les évolutions

La production encore en développement

Cheptels et ateliers apicoles



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

ÉVOLUTION **2025/2024**

+ 5,8 % D'ATELIERS

- 4,4 % DE RUCHES BIO

L'année 2025 affiche à nouveau une progression des ateliers apicoles. Toutefois, le nombre de ruches diminue légèrement. Cette baisse est sans doute la conséquence de la forte mortalité enregistrée suite à la très difficile année 2024.

La Nièvre et le Jura perdent environ 10 % de leur cheptel. En revanche, l'Yonne progresse de 50 % dépassant ainsi le 2ème département qu'était la Nièvre.

Bilan de campagne

Une récolte exceptionnelle

Bien qu'inégale sur la saison, l'année 2025 a globalement été jugée bonne par les apiculteurs bio de Bourgogne Franche-Comté. Les conditions météorologiques ont été favorables permettant un bon développement des essaims et des fécondations réussies.

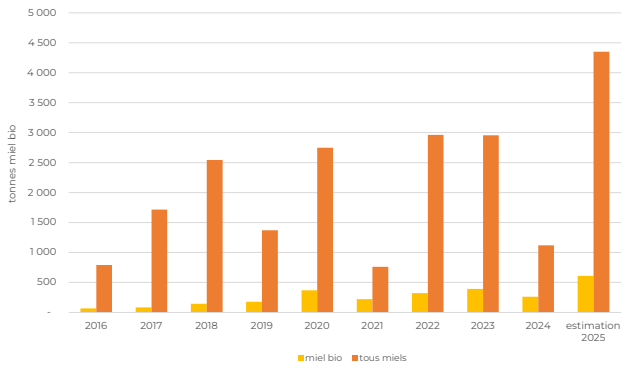
Le printemps a été propice au bon développement de la végétation et à de belles récoltes. La fin de saison est plus contrastée, avec des fortes chaleurs estivales qui ont freiné les floraisons.

La miellée d'acacia s'est révélée particulièrement productive cette année, portée par une météo clémente et une floraison abondante. Les apiculteurs ont eu tendance à produire davantage de miels polyfloraux, du fait des miellées rapprochées voire chevauchées.

Sur le massif du Jura, la miellée de sapin a été variable avec une présence de miellats très inégale selon les secteurs. La récolte de miel de sapin est globalement décevante.

L'estimation de la production régionale (bio et non bio) est de 4 350 tonnes, soit le double de la moyenne des cinq années précédentes *(Sources ADA France).* C'est également le cas pour le miel bio.

Production de miel en Bourgogne-Franche-Comté



Source BIO Bourgogne-Franche-Comté, données ADA France et FranceAgriMer

Prix moyen du miel en 2024

Au kg	Non bio	Bio
Vente directe (pot)	14,10 €	16,10 €
Détaillant GMS (pot)	12,80 €	14,90 €
Grossistes (vrac)	7,80 €	10,10 €

Source : Synthèse FranceAgriMer 2025

Pression importante du frelon asiatique

Contrairement à 2024, la pression du frelon asiatique a été très importante. Les conditions climatiques, propices aux abeilles, l'ont aussi été pour le prédateur. Sur ce plan, cette saison 2025 est perçue comme une des plus difficiles.

La pression par le varroa a été quant à elle jugée stable en 2025.

Une saison 2026 catastrophique

Par les fortes chaleurs, les abeilles ne peuvent plus aller butiner. Au-dessus de 33°C, elles sont entièrement occupées à aller chercher de l'eau et à ventiler la ruche pour la refroidir. La taille des essaims est réduite à cause du manque de nourriture. Certaines récoltes sont moitié moindre qu'une récolte moyenne.



Installation en agriculture biologique en BFC

Chambre d'Agriculture BFC

Point accueil installation : profils des porteurs de projet

Comme chaque année, le point accueil installation (PAI) ouvre ses portes à toute personne s'interrogeant sur un projet agricole mûr ou non. C'est l'occasion pour le porteur de projet de se renseigner sur les démarches à suivre pour une potentielle installation, poser ses questions pour faire grandir son projet ou tout simplement s'informer auprès d'un conseiller qualifié.

En 2025, 1 209 porteurs de projet ont été accueillis au PAI (- 12,6 % par rapport à 2024). Parmi eux, 192 envisageaient de s'installer en bio, soit 15,9 % de la totalité des porteurs de projet accueillis. Ce qui équivaut à environ 1 personne sur 6.

15,9 % des porteurs de projet
accueillis au PAI déclarent vouloir
s'installer en agriculture biologique



L'agriculture bio plébiscitée par les non-issus du milieu agricole

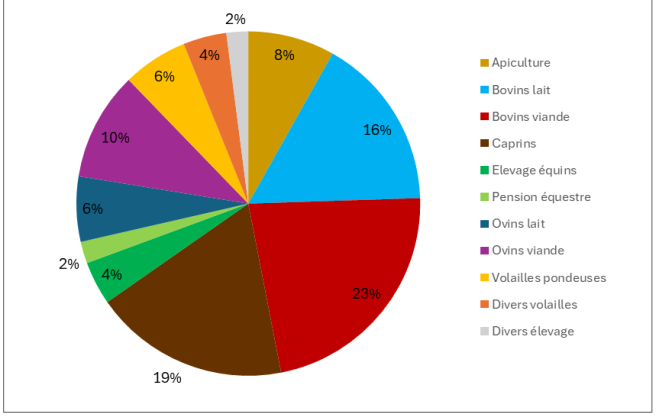
Profils des porteurs de projet bio

Sur les 192 porteurs de projet intéressés par l'ariculture biologique, 44 % sont des femmes.

Près de 80 % des porteurs de projet intéressés par l'agriculture biologique ne sont pas issus du milieu agricole. Un quart de ces porteurs de projet hors cadre familial ne détient aucun diplôme agricole au moment où ces personnes se sont rapprochées du PAI. Le modèle de production bio inspire des personnes non-issues du monde agricole.

Au total 173 personnes envisagent leur installation en activité principale (environ 90 % des porteurs de projet), contre 19 personnes en activité secondaire. La pluriactivité est envisagée par 13,5 % des porteurs de projet.

Répartition des porteurs de projet AB en fonction de leur production animale principale

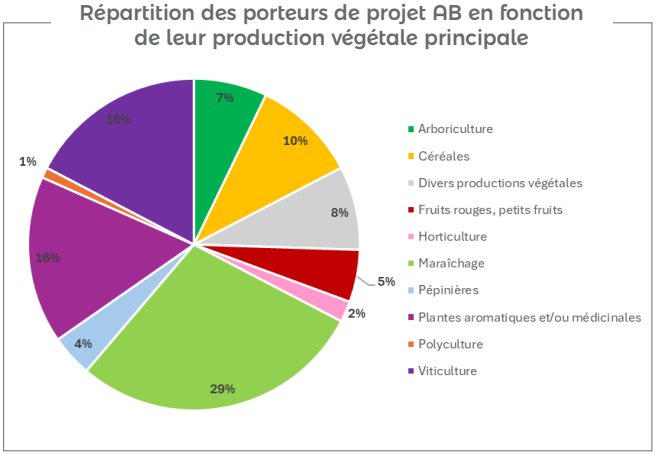


Activités agricoles envisagées

Concernant les activités agricoles envisagées, 64 % envisagent un seul atelier, soit en production animale (PA), soit en production végétale (PV). Seulement 4 % visent un double atelier sur la ferme, l'un en PA, l'autre en PV. 8 % visent une véritable diversification avec plusieurs ateliers de production en élevage et/ou en végétal.

Concernant les porteurs de projets qui savent dans quel type de production principale ils aimeraient s'engager, les graphiques ci-contre détaillent la répartition par production.

Répartition des porteurs de projet AB en fonction de leur production végétale principale



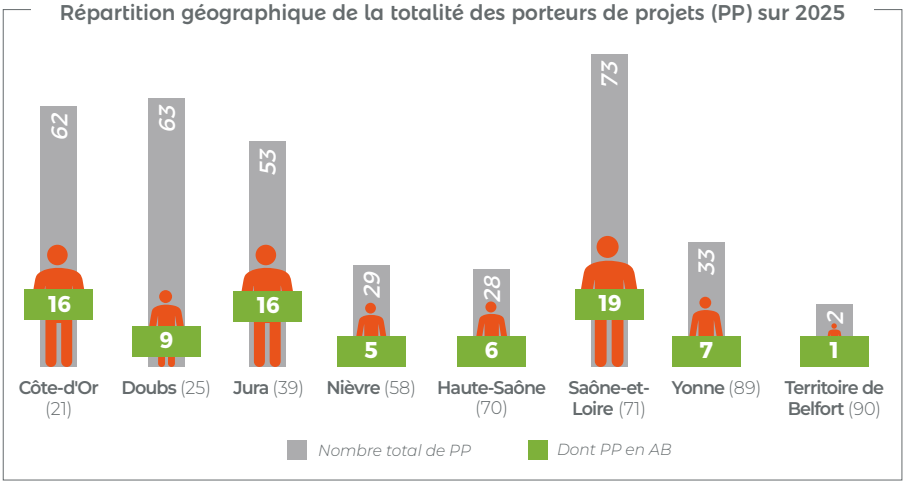
Installation en agriculture biologique en BFC

Chambre d'Agriculture BFC

Près d'un quart des DJA en bio

L'année 2025 compte 343 Dotation Jeune Agriculteur (DJA) accordées en Comité Régional de Programmation dont 79 dossiers pour une installation en bio, soit 23 % des dossiers.

Les données de cette page concernent les 79 dossiers en bio.

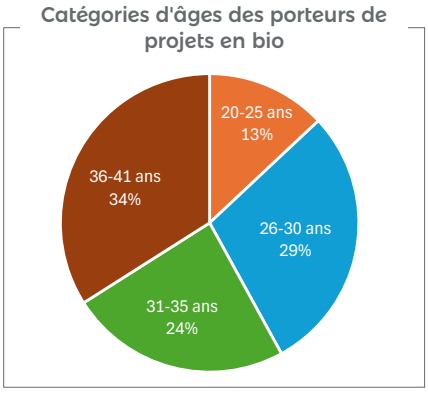


Profils des jeunes agriculteurs installés

Parmi eux, 54 sont des hommes et 25 sont des femmes. En comparaison avec les porteurs de projet, les femmes ne représentent que 32 % des jeunes installés.

L'âge moyen des porteurs de projet bio est de 32 ans, tandis qu'il est en conventionnel de 27 ans. Sur les 79 dossiers, la grande majorité sont hors cadre familial.

Les départements les plus dynamiques en termes d'installation en bio pour l'année 2025 sont la Saône-et-Loire (24 % des dossiers), le Jura (20 %) et la Côte-d'Or (20 %).



Les activités agricoles lors de l'installation

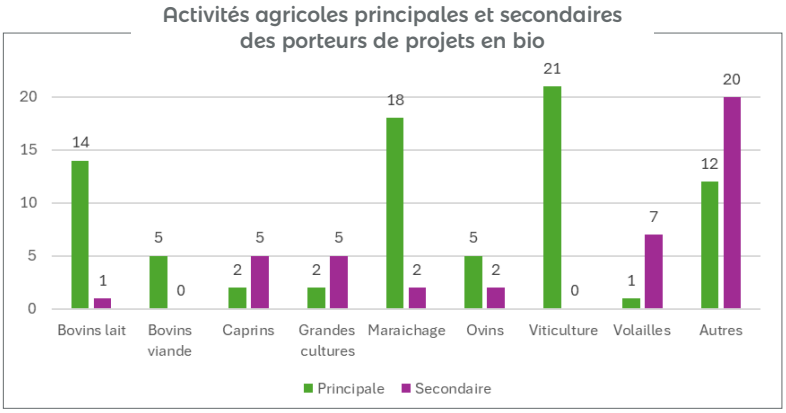
57 % des jeunes agriculteurs s'installent avec une seule activité principale tandis que 43 % prévoient au moins deux ateliers de production.

Le secteur comprenant le plus de nouvelles installations en activité principale est celui de la viticulture, suivi par le maraîchage et les bovins laitiers.

43 % des nouveaux vignerons sont installés en Côte-d'Or et 38 % dans le Jura. À noter que selon les données 2024 de l'Agence BIO, le Jura totalise 784 ha de vignes bio contre 2 603 ha en Côte-d'Or. Les vignerons installés dans le Jura ont donc de bien plus petites surfaces que leurs homologues de Côte-d'Or.

La plupart des nouveaux maraîchers s'est installée dans l'Yonne, en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or. La Franche Comté accueille quant à elle et sans surprise les nouveaux installés en bovins lait, dont la moitié dans le Doubs .

Les caprins, les volailles (pondeuses ou chairs confondus), les grandes cultures et les activités peu représentées, appelées « autres », sont plus nombreux en ateliers secondaires qu'en activité principale.



Formation

Concernant la formation, ou le niveau d'étude, les nouveaux installés en bio disposent majoritairement d'un BPREA pour 42 % d'entre eux ou d'un BTS agricole pour 30 %.

En comparaison, les nouveaux installés en conventionnel disposent majoritairement d'un BTS ou d'un BAC pour respectivement 41 % et 39 % d'entre eux.

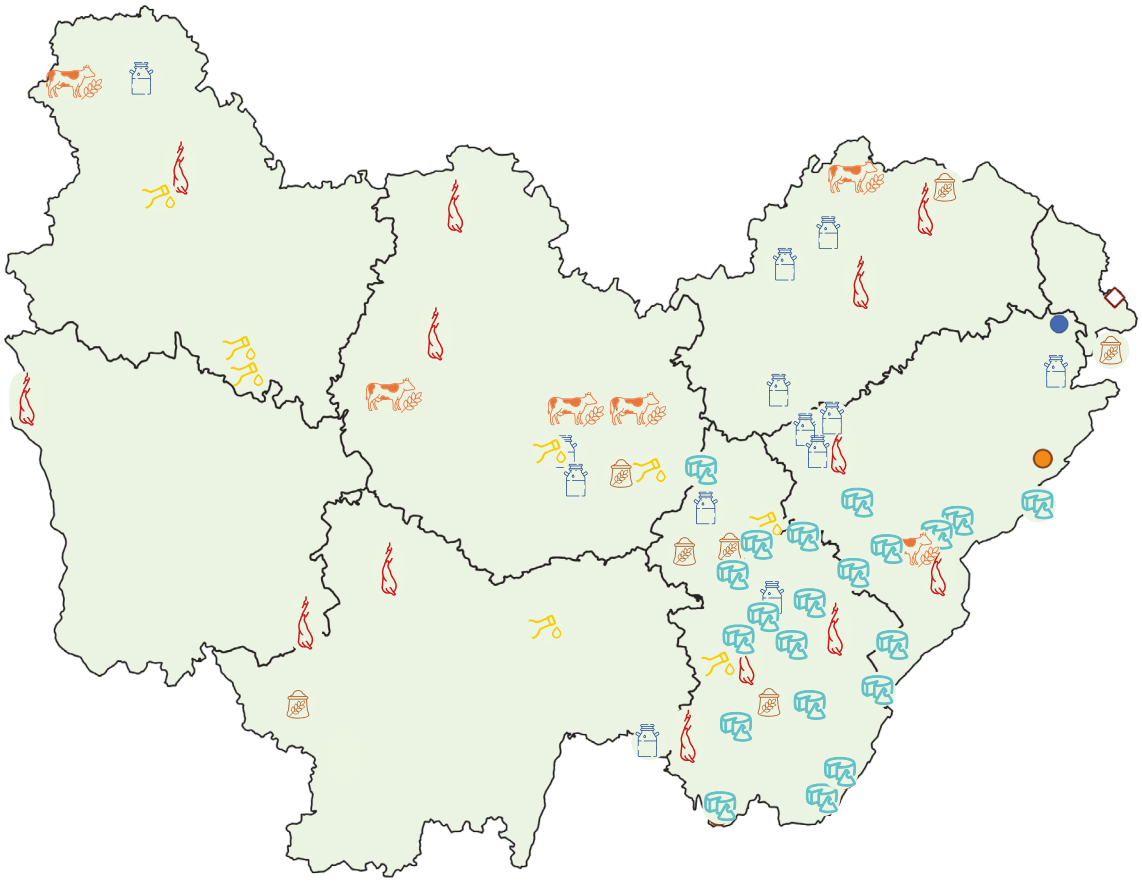
Transformation et distribution

1 179
ENTREPRISES D'AVAL

888
FONT DE LA PRÉPARATION

668
FONT DE LA DISTRIBUTION

70 outils de transformation pour les grandes cultures, le lait et la viande



7 MEUNERIES

7 HUILERIES

6 FABRICANTS D'ALIMENT DU BÉTAIL

13 LAITERIES
ET 3 COLLECTEURS dont leurs sièges sont en dehors de la région

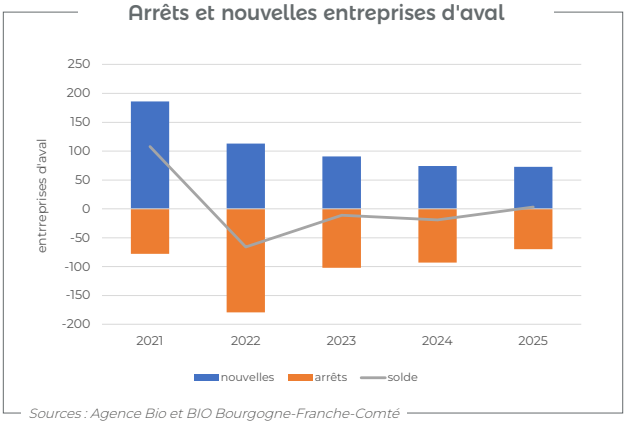
23 FROMAGERIES EN AOP DU MASSIF JURASSIEN, dont :
- 17 sociétés coopératives agricoles fromagères (SCAF) à Comté
- 6 entreprises privées

14 ABATTOIRS

La plupart des entreprises de transformation sont mixtes. D'autres, dont le siège est hors région, collectent et transforment une partie des productions régionales.

La plus forte densité d'outils dans l'ex-région de Franche-Comté s'explique notamment par la présence de nombreuses fromageries de l'AOP du massif jurassien.

Moins d'entreprises se désengagent du label

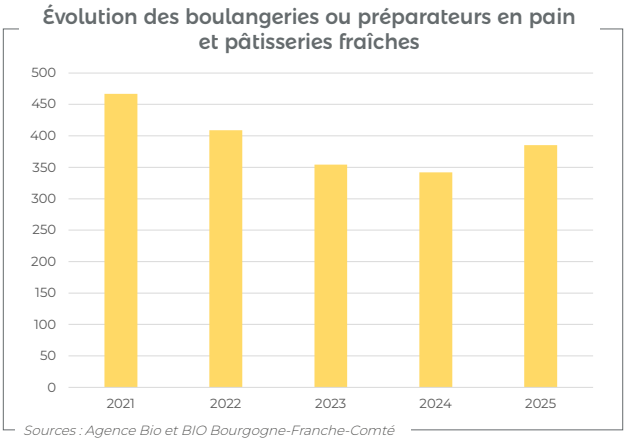


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

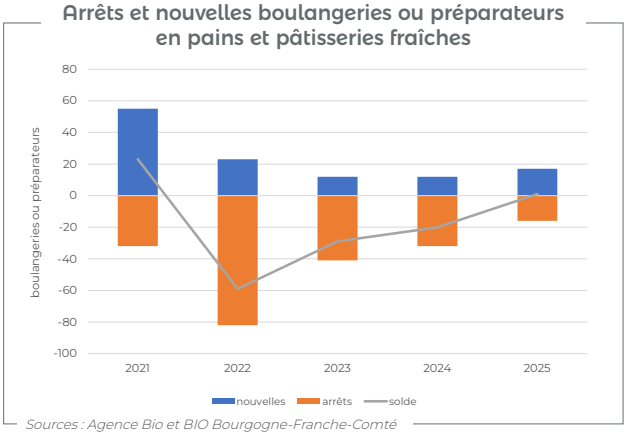
Entre 2021 et 2025, le nombre régional d'entreprises d'aval engagées en agriculture biologique a baissé de 6,6 %.

En 2025 et pour la première fois depuis 4 ans, les nouveaux engagements d'entreprises d'aval sont plus nombreux que les arrêts. Cependant, le ralentissement des arrêts chez les opérateurs de l'aval reflète plus une situation de plateau qu'une véritable amélioration. En effet, plusieurs segments du secteur alimentaire sont en difficulté, situation qui n'est pas spécifique à l'activité bio.

Les boulangeries certifiées repartent à la hausse



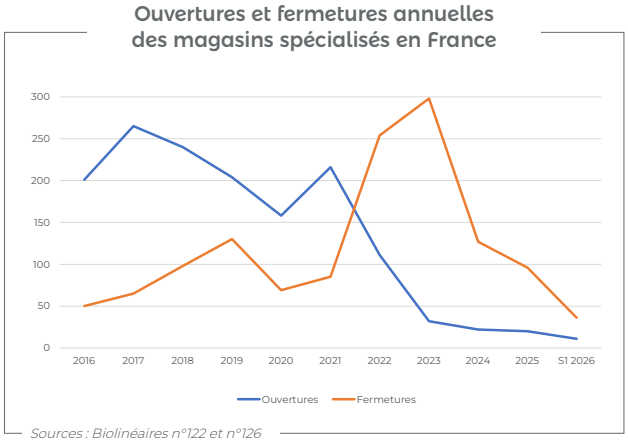
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les boulangeries sont les transformateurs-distributeurs les plus représentés. Elles ont été particulièrement impactées par la crise. Entre 2021 et 2025, le nombre d'entreprises fabriquant du pain frais a baissé de 18 %. En 2025 cependant, les nouveaux engagements sont plus nombreux que les arrêts.

Magasins spécialisés : ralentissement de la baisse des surfaces de vente



Sources : Biolinéaires n°122 et n°126

Les ouvertures ont subi un fort ralentissement entre 2021 et 2023 et stagnent depuis. En 2025, elles ont atteint leur niveau le plus bas depuis plus de 15 ans. Cependant, la surface moyenne des points de vente ouverts a augmenté de 22 %.

Les fermetures baissent encore nettement en 2025. Le solde reste négatif avec une perte de 76 magasins bio pour atteindre un total de 2 601 magasins. Au total, la surface de vente diminue de 14 000 m² (contre 32 700 m² en 2024) pour atteindre 722 200 m².

En 2025, avec 5 fermetures et aucune ouverture, la Bourgogne-Franche-Comté compte 115 magasins spécialisés. La surface de vente s'élève à 32 700 m². Sur les 14 régions de France, la BFC est la 9ème au nombre de magasins spécialisés. Avec 4 à 5 points de ventes pour 100 000 habitants, la BFC affiche un score relativement bon au regard des autres régions.

4 à 5 magasins spécialisés pour **100 000 habitants en BFC**

Marché et consommation bio en 2025

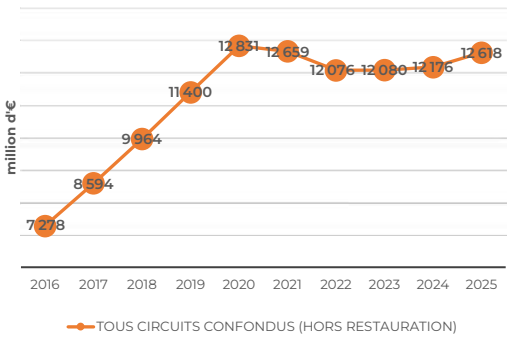
2025	Marché de la consommation à domicile	Poids du bio dans le panier des français	Consommation alimentaire annuelle par habitant	Marché de la restauration hors domicile
FRANCE	12 617 M€	5,8 %	189 €	887 M €HT
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	505 M€		184 €	

Les magasins spécialisés en moteur du marché

Les ventes des produits bio ont progressé en valeur dans l'ensemble des circuits, marquant pour la première fois depuis 2021 un retour de la croissance des ventes en grande distribution.

La réorganisation du marché se poursuit en faveur des magasins bio. En effet, le circuit spécialisé contribue aux deux tiers de la croissance observée. La grande distribution atteint une part de marché bio historiquement basse avec 46 % des ventes en 2025.

Évolution du marché bio



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

LES MAGASINS BIO

+ 8,5 % en valeur

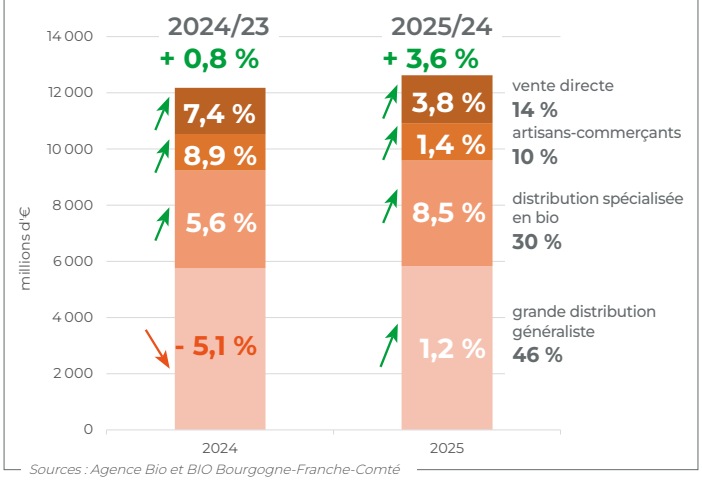
+ 5,6 % en volume

LA GRANDE ET MOYENNE DISTRIBUTION

+ 1,2 % en valeur

- 0,2 % en volume

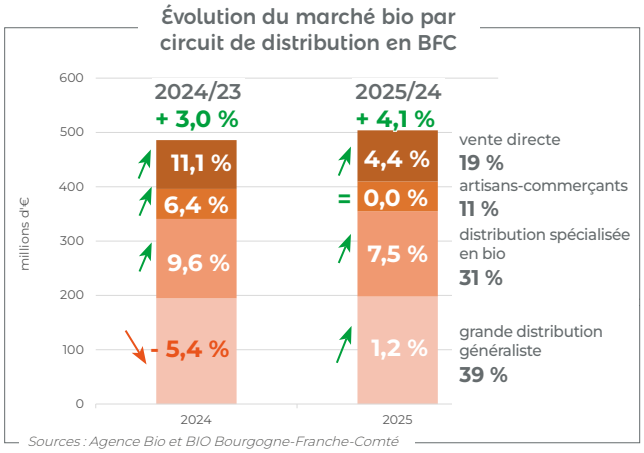
Évolution du marché bio par circuit de distribution



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

La vente directe de produits biologiques poursuit sa progression, une évolution toutefois légèrement moindre en 2025 (+ 3,8 %, contre plus de 7 % les deux dernières années). Cette croissance repose sur l'augmentation du nombre de producteurs bio vendant en direct, ainsi que sur celle de leurs chiffres d'affaires. La part de marché de la vente directe se maintient à 14 % en 2025. La crise du vin bio, qui constitue 34 % des ventes directes explique ce ralentissement de la croissance.

Une progression plus importante en région



Sur les 13 régions métropolitaines, la Bourgogne-Franche-Comté est à la sixième place quant à la progression du chiffre d'affaires 2025/2024 avec 4,1 %. Les deux hausses les plus importantes sont celles de Bretagne (+ 5,9 %) et de PACA (+ 4,9 %).

La BFC est parmi les 4 régions dont le circuit de vente directe est le plus développé (Occitanie 26 %, Corse 22 %, Nouvelle Aquitaine 19 %, BFC 19 %).

La restauration collective dans une bonne dynamique

La loi EGALIM vise à renforcer la part des produits de qualité et durables dans les achats des établissements de restauration collective. Une attention particulière est portée aux produits issus de l'agriculture biologique avec un objectif de 20 % en valeur d'achats. Au-delà du cadre réglementaire qu'elle pose, elle encourage la transition alimentaire des établissements en diversifiant les sources de protéines, au profit de protéines animales de qualité. Pour assurer le suivi et la progression du pourcentage des produits de qualité, les établissements de restauration collective en France sont en principe tenus de déclarer leurs données sur la plateforme de l'État « Ma Cantine ».

Chiffre d'affaires HT des achats de produits bio

	CA € HT	Part du marché	Évolution 2025/2024
Par les ménages	8 411	90,5 %	3,6 %
Par la restauration collective	552	5,9 %	10,2 %
Par la restauration commerciale	335	3,6 %	3,1 %

Sources : Agence Bio

La part de la restauration hors domicile constitue moins de 10 % de la totalité des achats alimentaires bio.

Les ventes vers la restauration collective sont plus dynamiques qu'en 2024 (+ 10,2 % contre 6,4 % en 2024).

En revanche, les ventes vers la restauration commerciale ralentissent (3,1 % contre 9,5 %). La certification biologique semble être pour ce secteur ni attrayante, ni valorisable.

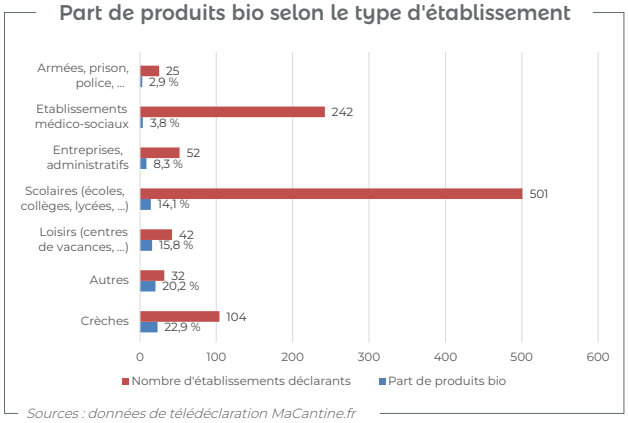
En France, sont recensés 85 000 établissements de restauration collectives, 21 592 déclarants :

15,6 % de produits bio
dans les établissements de restauration collective
(en France en 2024)



Forte progression également en région

En 2024, 998 établissements de Bourgogne Franche-Comté ont déclaré la qualité de leurs achats pour un peu plus de 2000 établissements recensés. Plus de la moitié des établissements déclarants sont des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, universités, ...). Les deuxièmes établissements les plus représentés sont les établissements médico-sociaux avec 242 sites, suivi des crèches avec 104 sites.



12,6 % de produits bio
dans les établissements de restauration collective
(en BFC en 2024)



Les crèches sont les établissements ayant déclaré le taux de produits bio le plus fort avec 22,9 %. Les sites de loisirs et les établissements scolaires affichent respectivement 15,8 % et 14,1 %. Les autres catégories ont déclaré moins de 10 %.

Marché et consommation bio en 2025

Ces résultats témoignent de la forte progression enregistrée ces dernières années concernant l'introduction des produits bio dans les restaurants collectifs de la région. Un meilleur taux de déclarants permettrait cependant d'avoir une vision plus claire du pourcentage réel de produits bio en Bourgogne Franche-Comté.

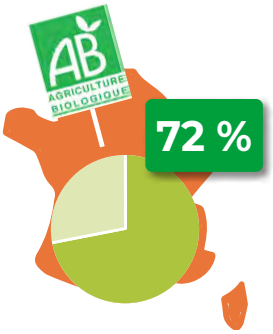
Les exportations assez stables



53 % **des exportations**
sont réalisées
avec le vin

Les exportations connaissent en 2025 une croissance modérée par rapport à celles de 2024 et des années précédentes : + 1 % (1,2 milliards d'€)

En 2024, les exportations de vin représentaient en valeur 56 % des exportations biologiques. Elles ont baissé de 2 % en 2025 (- 12 millions d'€) pour atteindre 637 millions d'€ en 2025, soit 53 % de l'export bio. Toutefois la déprise du vin a été compensée en partie par les autres boissons alcoolisées (+ 175 %, soit 14 millions d'€). Les dynamiques diffèrent de celles de 2024. Le vin et la crémerie-boucherie qui figuraient parmi les catégories les plus en croissance, sont aujourd'hui en recul.



72 % **du bio consommé**
en France
est origine France

L'importation à son plus bas niveau

En 2025, l'import augmente de 2 % pour atteindre 2,4 milliards d'€ mais il ne représente que 28,3 % dans les ventes de produits bio, son plus bas niveau depuis 2017.

Mis à part les « produits tropicaux » qui représentent toujours 47 % des importations, 60 % des produits importés concernent l'épicerie salée ou sucrée (huiles, conserve de légumes méditerranéens, produits apéritifs, sauces à base de tomates, café, thé, infusion, chocolat, pâte à tartiner, aliments infantiles).

1er semestre 2026 : l'offre bio encore en recul dans les GMS



- 4 %

Références bio en GMS
au 1er semestre 2026

Malgré un recul continu de l'offre en GMS, les ventes de produits bio de grande consommation en frais libre-service, progressent tout de même de 0,9 % en valeur (mais sont toujours en régression en volume). Cette croissance reste toutefois inférieure à celle de l'ensemble (bio et non bio) de ces produits (+ 2,2 %). Cela se traduit par un recul de la part de marché bio établie à 4 % (- 0,1 % par rapport au 1er semestre 2025).

Sources Biolinéaire n° 126

1er semestre 2026 : des ventes dynamiques dans le réseau spécialisé.



+ 7,6 % **Chiffre d'affaires en magasin bio**
au 1er semestre 2026

En magasin bio, toutes les familles de l'alimentaire affichent des croissances record depuis 2020. Les ventes en fruits et légumes sont les plus fortes. Le déréférencement de la bio en GMS et l'inflation sur les fruits et légumes conventionnels en sont les principales raisons. Un effet de vases communicants expliqué par 3 éléments :

- l'écart de prix s'est resserré (en 4 ans + 9,6 % d'inflation en bio contre +22 % en conventionnel)
- une comparaison difficile pour le consommateur car nombre de référencement disparaissent en GMS
- la demande de sécurité-santé augmente (« scandale cadmium » au printemsp 2026).

Sources Biolinéaire n°126



Lexique

Définitions

- **Surface AB :** Surface Agricole Utile conduite en agriculture biologique pour l'année de référence, générant des produits certifiés.
- **Surface bio :** Ce vocable est utilisé dans ce document pour la somme des surfaces AB et des surfaces en conversion. Il s'agit donc de la totalité des surfaces conduites selon la réglementation agriculture biologique.
- **Surfaces en conversion :** Les surfaces en conversion sont conduites selon la réglementation bio mais n'ont pas terminé leur cycle de conversion.
- **EPCI :** Établissement Public de Coopération Intercommunale.
- **Arrêt par abandon :** Engagement de moins d'un an en agriculture biologique.
- **Engagement :** Un engagement est constaté lorsqu'une ferme s'engage en agriculture biologique pour au moins une de ses productions.
- **Arrêt :** Un arrêt est constaté lorsqu'une ferme bio cesse totalement son activité ou dé-certifie l'ensemble de ses productions.
- **Mouvement :** Un mouvement est constaté lorsqu'une ferme bio passe d'une production principale à une autre par l'arrêt d'une de ses activités bio ou le démarrage d'une autre en bio. La ferme change de production principale mais reste certifiée pour au moins une de ses productions.
- **Fromages AOP du massif jurassien :** Comté, Morbier, Bleu de Gex, Mont d'Or.x

Acronymes et abréviations

AOP : Appellation d'Origine Protégée

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière

COP : Céréales Oléagineux Protéagineux

DNC : Dermatose Nodulaire Contagieuse

FAB : Fabricant d'Aliment du Bétail

FAM : FranceAgriMer

FCO : Fièvre Catarrhale Ovine

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

IAHP : Influenza Aviaire Hautement Pathogène

kgc : kg carcasse

OTEX : Orientation Technico-Économique des EXploitations

PAI : Point Accueil Installation

PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

RNM : Réseau National des Marchés

SAU : Surface Agricole Utile

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

Synalaf : Syndicat National des Labels Avicoles de France

UMO : Unité de Main d'Œuvre

VA : Vache Allaitante

VL : Vache Laitière



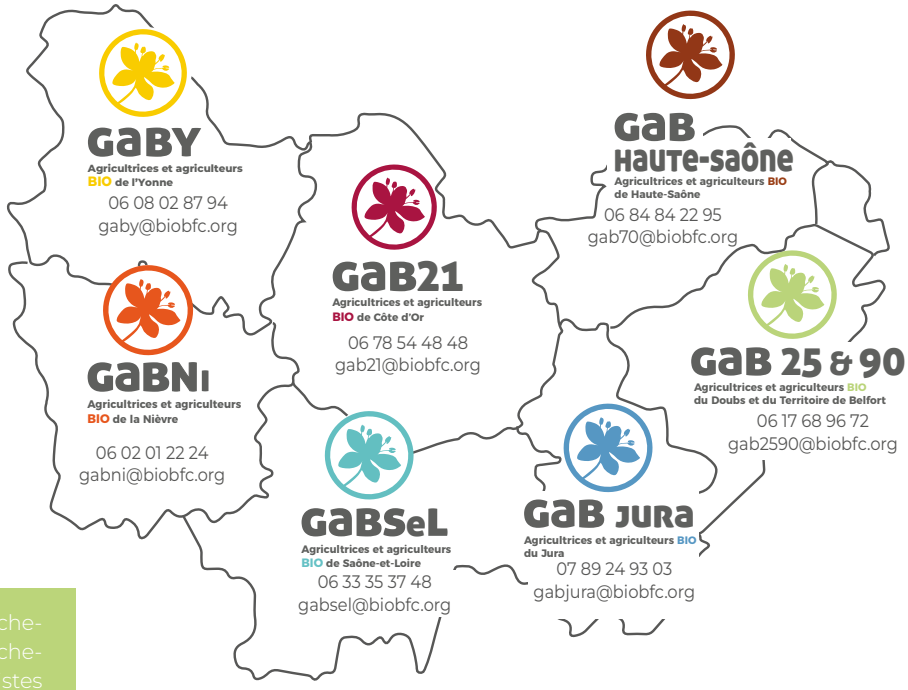




Plus d'informations sur l'agriculture biologique en Bourgogne-Franche-Comté :

BIO BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

19, avenue Pierre Larousse - BP 382
89006 AUXERRE Cedex
03 86 72 92 20
biobfc@biobfc.org
www.biobfc.org



Le réseau spécialisé bio de Bourgogne-Franche-Comté est composé de BIO Bourgogne-Franche-Comté et des Groupements d'AgroBiologistes (GAB) départementaux de la grande région.

Cette édition de l'Observatoire rassemble les données de la région Bourgogne-Franche-Comté, collectées et analysées par BIO Bourgogne-Franche-Comté. Ces données proviennent essentiellement de l'Agence Bio, d'Agreste, de FranceAgriMer, du Réseau National des marchés.

L'Observatoire a été coordonné et mis en page par BIO Bourgogne-Franche-Comté. Il a été validé par un comité de pilotage composé de BIO Bourgogne Franche-Comté, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, la DRAAF, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Cerfrance.

Avec le soutien financier de :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE

eau de Paris

BIO Bourgogne-Franche-Comté remercie les structures ayant contribué à la publication :

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté Égalité Fraternité

CERFRANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

CHAMBRES D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Imprimé sur papier recyclé

Conditions de reproduction : La reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source « Observatoire régional de l'agriculture biologique - Bourgogne-Franche-Comté, édition 2026, données 2025 ».